




INFRASTRUCTURES EN ACTION

Rapport annuel
2023-2024



La Banque de l'infrastructure du Canada (BIC) est un investisseur d'impact qui fait avancer des projets d'infrastructures au profit de la population canadienne d'un océan à l'autre. La BIC travaille en partenariat avec les gouvernements, le secteur privé et les groupes autochtones afin de combler les lacunes en matière de financement qui pourraient autrement empêcher la réalisation de projets. En attirant des capitaux privés et institutionnels, la BIC peut réduire le fardeau des finances publiques et soutenir des résultats durables et la croissance économique pour la population canadienne. La Banque de l'infrastructure du Canada est une société d'État en propriété exclusive du gouvernement du Canada.

Table des matières

Message de la présidente du conseil d'administration par intérim	4
Message du président-directeur général	6
Rapport de gestion.....	18
Gestion des risques	93
Gouvernance.....	103
Principaux renseignements financiers.....	132
États financiers.....	140
Annexe	163

Accessibilité

La BIC s'engage à créer une expérience sans obstacle pour tous les membres de son personnel, les personnes en recherche d'un emploi, les clients, les fournisseurs et d'autres parties prenantes. Pour toute question sur l'accessibilité ou pour toute demande d'accommodement, veuillez contacter votre représentant·e de la BIC ou envoyer un courriel à accessible@cib-bic.ca.

Message de la présidente du conseil d'administration par intérim

Le Canada traverse une période charnière, un moment où ce que nous faisons aujourd'hui déterminera notre prospérité future. L'objectif de la BIC est d'investir dans des projets conjointement avec des capitaux privés et institutionnels afin de faire croître l'économie tout en rendant le pays plus durable et plus résilient.

Le Canada traverse une période charnière, une période où ce que nous faisons aujourd'hui déterminera notre prospérité future. L'objectif de la BIC est d'investir dans des projets d'infrastructures de concert avec des investisseurs des secteurs privé et institutionnel afin de faire croître l'économie tout en rendant le pays plus durable et plus résilient.

Le Canada doit relever plusieurs défis cruciaux en matière d'infrastructures : rattraper des décennies de sous-investissement; faire la transition vers une économie propre tout en soutenant la prospérité économique; relever les défis mondiaux et corriger les iniquités de longue date, surtout dans les communautés autochtones. Ces défis sont complexes, multidimensionnels et interreliés.

En même temps, les investissements dans les infrastructures sont soumis à de nombreux obstacles : ils nécessitent un capital considérable, des périodes de remboursement longues et des horizons à long terme, et comportent des risques. Il faut de la vision, de l'innovation et de la ténacité pour créer des infrastructures qui définissent le pays. Les chemins de fer, les canaux et les réseaux commerciaux créés pour relier ce vaste pays sont les éléments qui ont permis à l'économie du pays de devenir l'une des plus prospères du monde. Encore une fois, il faut effectuer des investissements importants dans les infrastructures pour être plus productif et compétitif.

Le modèle unique de la BIC vise à combler le déficit d'infrastructures en faisant progresser les projets d'infrastructures essentiels qui sont bloqués. La BIC favorise l'impact sur le public grâce à ses investissements – en débloquent la prospérité économique, favorisant le logement, réduisant les émissions de gaz à effet de serre (« GES »), facilitant la connectivité et améliorant les infrastructures dans les communautés autochtones. Il est important de noter que ce modèle assure une valeur ajoutée pour les contribuables. Les investissements de la BIC sont exactement ça – ils doivent être remboursés au fil du temps. Cette approche attire des capitaux privés et institutionnels, ce qui réduit le besoin de financement par subvention de la part du gouvernement.

Il s'agit d'un modèle qui gagne du terrain dans d'autres administrations au Canada et ailleurs dans le monde. Le lancement de la banque de l'infrastructure de l'Ontario, le Fonds ontarien pour la construction, est un exemple opportun, et ce sera un plaisir de travailler avec le fonds et avec les autres partenaires qui partagent la vision de la BIC.

Il faut l'apport de nombreuses personnes pour concrétiser cette vision. Je tiens à souligner le travail de deux membres du conseil d'administration de la BIC en particulier. Stephen Smith a décidé de se retirer en janvier, après avoir siégé depuis novembre 2017 en tant que membre du conseil d'administration inaugural. Stephen était président du Comité des ressources humaines et de la gouvernance tout au long de son mandat. Son expérience et ses conseils ont été inestimables pour la BIC alors que celle-ci mûrissait en tant qu'organisation. Après la clôture de l'exercice, Andrée-Lise Méthot s'est également retirée. Au nom du conseil d'administration, je remercie Stephen et Andrée-Lise pour leurs contributions précieuses.

Cette année est également marquée par le départ de Tamara Vrooman de son poste de présidente du conseil de la Banque de l'infrastructure du Canada après un mandat de trois ans. En tant que membre du conseil pendant toute la durée du mandat de Tamara, j'ai vu le leadership exceptionnel dont elle a fait preuve en guidant l'expansion du portefeuille de la BIC et en élargissant le mandat de la BIC afin de soutenir une économie à faibles émissions de carbone et d'améliorer les partenariats avec les Autochtones. Au nom du conseil, je tiens à exprimer ma sincère gratitude à Tamara.

Je tiens à féliciter la direction de la BIC ainsi que son personnel et ses partenaires pour une excellente année, qui a donné des résultats tangibles. La BIC a maintenant atteint la clôture financière de 71 investissements depuis sa création et, avec plus de la moitié de son portefeuille en construction, se trouve à l'avant-garde de la construction d'infrastructures modernes et résilientes indispensables. Qu'il s'agisse d'améliorer les infrastructures énergétiques ou de mettre en place des infrastructures qui soutiennent le logement ou de renforcer les corridors commerciaux, il est important – aux côtés de nos partenaires – de construire le Canada de demain.



Jane Bird

*présidente du conseil
d'administration
par intérim*

Message du président-directeur général

Les infrastructures au Canada contribuent à notre qualité de vie et à notre prospérité collective. Qu'il s'agisse de la production d'énergie propre pour permettre la prochaine phase de la transition énergétique, des installations de traitement de l'eau pour débloquer le développement de logements ou des véhicules zéro émission et des infrastructures de recharge pour des collectivités plus écologiques, la liste ne cesse de s'allonger.

En 2023-2024, la BIC s'est concentrée sur la réalisation de progrès et sur la transformation du financement des infrastructures dans tous ses secteurs prioritaires. 29 projets ont atteint la clôture financière, ce qui représente 3,7 milliards de dollars en investissements de la part de la BIC. 40 des investissements du portefeuille de la BIC sont aujourd'hui en cours de construction, permettant la réalisation de projets qui aideront les gens à se déplacer pour se rendre à leur travail et rejoindre leur famille, favoriseront des cultures plus productives, produiront de l'énergie propre, amélioreront les chaînes d'approvisionnement afin d'acheminer les marchandises sur le marché plus rapidement et plus efficacement, et mettront en place les infrastructures de base nécessaires à la mise en chantier d'un plus grand nombre de logements.

Conformément à son mandat principal, la BIC a démontré sa capacité à répondre aux priorités émergentes. Le budget de 2023 a identifié le rôle de la BIC comme étant le principal outil de financement pour soutenir le secteur de l'énergie propre, et les investissements ont été augmentés pour atteindre un objectif d'investissement accru de 10 milliards de dollars. Le logement est une priorité absolue et, à la demande du ministre du Logement, de l'Infrastructure et des Collectivités à l'automne 2023, une nouvelle initiative visant à faciliter la construction de logements par le biais des infrastructures pour soutenir la réalisation de plus de logements.

La BIC a réalisé des progrès importants en travaillant en partenariat avec les communautés autochtones. L'initiative pour la participation autochtone (IPA) permet aux communautés autochtones d'acquérir des participations dans des projets d'infrastructure sur leurs territoires traditionnels. Le premier prêt aux termes de l'IPA permet à 13 communautés mi'kmaq une participation en capitaux propres dans le projet de stockage d'énergie en Nouvelle-Écosse, le plus important projet de stockage d'énergie au Canada atlantique à ce jour. Au total, 14 investissements en partenariat direct avec des communautés autochtones et des sociétés de développement économique, d'une valeur totale de 501 millions de dollars, ont maintenant atteint le stade de la clôture financière, ce qui représente plus de la moitié de l'objectif d'investir au moins 1 milliard de dollars dans les infrastructures autochtones.

Pour faire avancer les projets, des solutions innovatrices continuent d'être mises en œuvre. En 2023-2024, la BIC a réalisé son premier investissement d'accélération dans le domaine de l'ingénierie et de la conception initiales (ICI) avec Azure Sustainable Fuels, à Calgary, afin de soutenir l'étude sur la production de carburants d'aviation durables à l'aide de produits agricoles canadiens.

En tant qu'investisseur d'impact, la durabilité est un élément clé des projets bénéficiant des investissements et de la façon dont le succès est mesuré. C'est pourquoi le rapport sur la durabilité a été pleinement intégré dans le rapport annuel. Cette année, plusieurs étapes importantes ont été franchies sur la voie de la durabilité, notamment le tout premier calcul des émissions financées et la première analyse de scénario de l'impact sur le climat visant à identifier les principales occasions et les principaux risques pour la BIC.

La BIC est dotée d'une équipe dévouée qui travaille rapidement pour atteindre ses objectifs. Je suis fier de travailler avec un groupe de personnes aussi passionnées et engagées qui apportent une expertise approfondie du secteur privé des marchés financiers et qui comprennent les obstacles auxquels les projets font face et qui conjuguent cela avec une passion pour l'impact public. Il y a eu tant de choses accomplies au cours de l'année écoulée, mais c'est évident pour tout le monde que le travail est loin d'être achevé.



Ehren Cory

président-directeur général



L'approche différente de la BIC en matière d'investissement

La BIC est un catalyseur qui transforme le paysage du financement des infrastructures au Canada. Elle cherche à investir dans des infrastructures génératrices de revenus ayant un impact positif sur la vie de la population canadienne et la vigueur à long terme de l'économie.

Son approche en matière d'investissement aide à atténuer les risques liés aux projets et à attirer des capitaux privés et institutionnels dans les infrastructures essentielles partout au Canada. Cela permet de débloquer des projets qui méritent d'être réalisés et de les construire grâce à des solutions de financement novatrices.

Des stratégies d'investissement novatrices sont élaborées et déployées en collaboration avec des partenaires des secteurs public et privé, afin d'attirer des capitaux et de maximiser l'impact des investissements. Fait important, les investissements de la BIC sont structurés de manière à fournir un rendement à la BIC, ce qui accroît la capacité de financer encore plus de projets.

C'est l'intérêt public qui guide les actions de la BIC. La BIC soutient la recherche de pointe pour relever les défis qui se posent. Les spécialistes de l'investissement se retroussent les manches pour aider à saisir les occasions en fournissant des services-conseils et une aide à l'accélération lorsque cela est nécessaire pour que les projets atteignent un stade propice à l'investissement. La BIC se concentre sur cinq secteurs prioritaires dont les objectifs d'investissement à long terme sont établis par le gouvernement du Canada. Dans l'ensemble de ces secteurs, elle vise également à investir au moins 1 milliard de dollars dans des projets qui bénéficieront aux communautés autochtones. Le premier examen législatif quinquennal de la *Loi sur la BIC* a confirmé la capacité de la BIC de soutenir les priorités fédérales en élargissant son rôle dans tous ses secteurs prioritaires et a conclu que la BIC est bien positionnée pour l'avenir.



Une volonté d'avoir un impact

Les investissements d'impact se font dans le but d'avoir une incidence sociale ou environnementale positive tout en générant un rendement financier.

Pour la BIC, les investissements d'impact sont favorisés par les éléments suivants :

- » Veiller à ce que les investissements produisent des avantages tangibles pour la population canadienne
- » Tirer parti de sa capacité à offrir des modalités concessionnelles lors de l'examen de projets, en escomptant un retour de capital
- » Travailler sur un horizon à plus long terme, où elle dispose de plus de souplesse dans les structures de remboursement que les capitaux privés et institutionnels, par exemple grâce à des échéanciers de prélèvement souples, à des périodes de remboursement plus longues ou à des remboursements adaptés
- » Disposer d'un cadre clair pour l'évaluation des investissements en fonction de leur rendement financier et social, y compris des normes d'évaluation de l'impact définies
- » Présenter les rendements financiers et sociaux des investissements de manière transparente

Bien que l'investissement dans des projets d'infrastructures soit au cœur des activités de la BIC, il n'en demeure pas moins que les résultats sont importants pour la population canadienne. Cela comprend la capacité de se rendre au travail ou de rendre visite à sa famille, d'avoir accès à des services d'Internet haut débit fiables, de pouvoir compter sur une énergie propre et abordable et sur des services d'infrastructures de base, de combler les lacunes de longue date en matière d'infrastructures pour les communautés autochtones et de livrer des biens et des services sur le marché afin d'accroître la productivité et la compétitivité du Canada.

La BIC a élaboré une approche globale d'investissement d'impact afin d'atteindre les résultats souhaités. Cette approche éclaire tous les aspects de son travail, de la stratégie à la rémunération. Lors de la définition, de l'investissement, de la mesure et de la communication des résultats, il est possible de s'assurer que les actions se traduisent par un impact et de créer une organisation qui est alignée, ciblée et responsable.

Résultats



Réduction annuelle
moyenne de Mt de GES

8,3 Mt



Communautés
autochtones bénéficiaires

46



Accès à Internet haut débit
(foyers mal desservis connectés)

434 900



Achalandage quotidien des
transports en commun
(nombre de voyages)

174 000



Emplois
créés

165 230



Effet de la phase de
construction sur le PIB

22,7 G\$

Remarque : Les résultats reflètent l'impact estimatif prévu lié au portefeuille d'investissement de la BIC. Les chiffres sont cumulatifs pour tous les projets ayant atteint la clôture financière au 31 mars 2024.

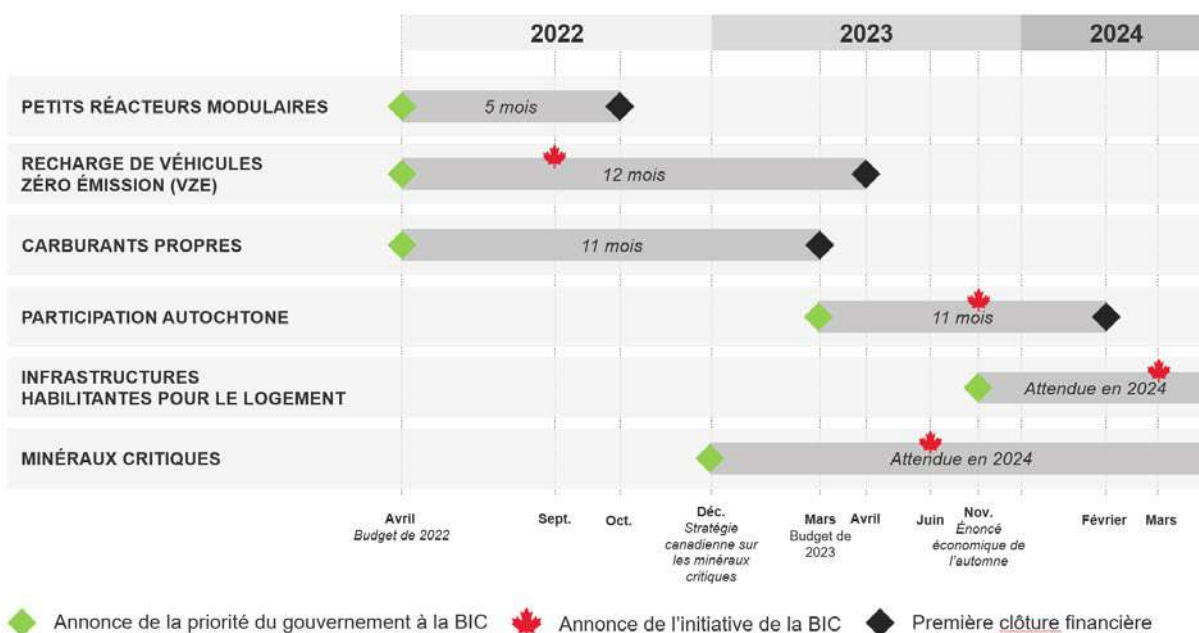
Progresser avec détermination et dynamisme

La COVID, les conflits mondiaux, les défis de la chaîne d'approvisionnement, la hausse des taux d'intérêt, la pénurie de logements – ces dernières années ont montré que l'humanité vit dans un environnement complexe où, pour réussir, le Canada doit être capable de s'adapter à des priorités et à des circonstances changeantes.

En ce qui concerne les infrastructures, la BIC est prête à relever le défi. Grâce à la combinaison optimale d'expertises publiques et la BIC, elle est capable de répondre rapidement aux nouvelles priorités gouvernementales et offre des solutions concrètes qui réduisent l'intervalle entre l'idée et l'investissement d'années à quelques mois.

Comment y parvenir? Forte de connaissances et d'expérience, l'équipe relève les défis en élaborant des solutions de financement novatrices mises à l'essai dans le cadre de vastes consultations sur le marché, d'un dialogue ciblé avec les associations professionnelles et les chefs de file du secteur, d'un engagement avec les administrations publiques et d'une collaboration avec les promoteurs de projets potentiels.

Au cours des trois dernières années, le gouvernement a demandé à la BIC d'évaluer la possibilité d'investir dans un certain nombre de secteurs nouveaux ou émergents qui présentent des besoins en infrastructures, conformément à leurs priorités. Dans chaque cas, la BIC s'est rapidement adaptée au défi – de la détermination des principales lacunes et difficultés auxquelles ces projets sont confrontés, à la conception d'un produit d'investissement potentiel et à l'engagement avec des propriétaires de projets potentiels, jusqu'à la réalisation d'investissements.



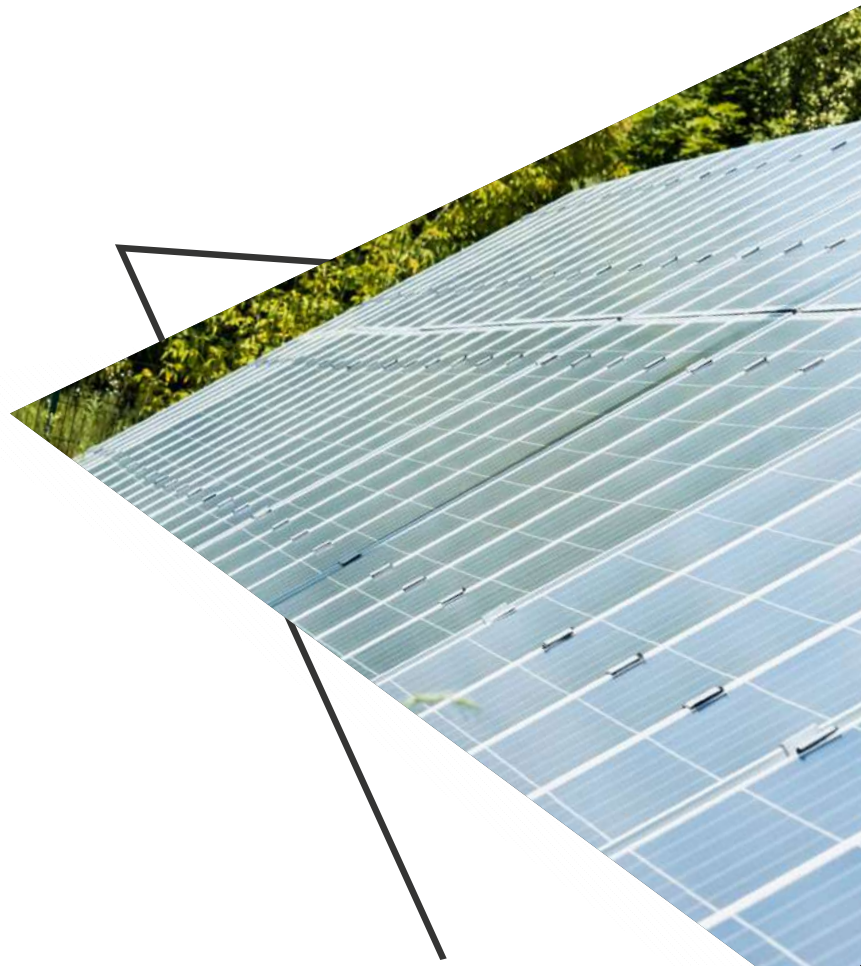
La durabilité fait partie de l'ADN de la BIC

Les infrastructures permettent de bâtir les collectivités durables désirées et de stimuler la croissance économique dans un monde en rapide décarbonation.

La *Loi sur la Banque de l'infrastructure du Canada* établit clairement le rôle de la BIC en matière d'investissement dans les infrastructures durables.

La BIC a des objectifs financiers sectoriels à long terme combinés pour investir 25 milliards de dollars dans l'énergie propre, le transport public et les infrastructures vertes, ainsi qu'un objectif à long terme pour réduire les émissions annuelles moyennes de GES de 13 mégatonnes (Mt) grâce aux investissements de la BIC dans des projets. L'approche d'investissement de la BIC est explicitement structurée pour mesurer le rendement du capital pour ces investissements en termes de réduction des GES.

La durabilité ne se résume pas à des mesures. Il est important d'influencer le changement –, par exemple en assurant la participation et la propriété autochtones dans les projets, en encourageant l'adoption de matériaux de construction plus écologiques et en communiquant l'information financière relative aux changements climatiques associée au portefeuille.

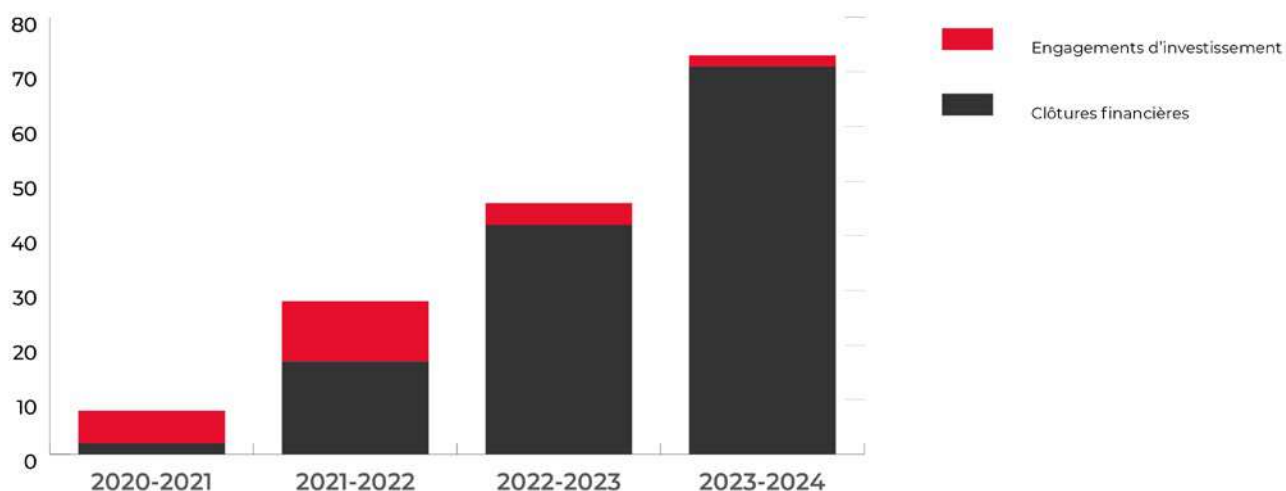


Le cadre de développement durable élaboré sert de feuille de route pour le parcours vers la durabilité.

En tant qu'investisseur durable	Avec l'impact comme priorité	En tant que société durable
Revue diligente des facteurs ESG	Cadre de durabilité	Intégrité et conduite responsable des affaires
<p>Veiller à ce que les enjeux ESG soient pris en compte dans le travail, y compris :</p> <ul style="list-style-type: none"> » Impact autochtone (notamment le respect des droits ancestraux et des droits issus de traités et l'obligation de consulter) » Évaluations d'impact et examens environnementaux » Santé et sécurité à la BIC » Respect des lois (p. ex., dispositions liées à l'intégrité) » Approvisionnement responsable des promoteurs » Promotion des objectifs ESG par le rôle d'investisseur 	<ul style="list-style-type: none"> » Intégrer des caractéristiques de durabilité dans le cadre d'investissement » Lier les objectifs d'impact à l'appétence pour le risque » Assurer la cohérence et l'harmonisation avec le mandat » Considérer la contribution des investissements de la BIC aux objectifs de développement durable des Nations unies 	<ul style="list-style-type: none"> » Promouvoir et mettre en pratique les valeurs de la BIC » Mettre à jour les politiques en matière de valeurs, d'éthique et de facteurs ESG (p. ex., code de conduite, milieu de travail respectueux, divulgation d'actes répréhensibles)
Politiques et procédures en matière de GRE	Stratégie du portefeuille	Approvisionnement
<ul style="list-style-type: none"> » Intégrer les risques climatiques et autres risques liés à la durabilité dans l'évaluation des investissements individuels, et intégrer le risque climatique au niveau de l'entreprise par le biais du cadre de risque de crédit ESG 	<ul style="list-style-type: none"> » Concevoir la stratégie de portefeuille mobile sur cinq ans de manière à répartir les fonds entre les secteurs prioritaires, afin d'atteindre les objectifs d'entreprise, y compris les résultats en matière de durabilité 	<ul style="list-style-type: none"> » Intégrer des considérations de durabilité dans l'approvisionnement de la BIC
Influence en tant qu'investisseur	Établissement de politiques pour guider les investissements durables	Suivi et réduction de notre empreinte carbone
<ul style="list-style-type: none"> » Tirer parti de l'influence en tant qu'investisseur pour encourager les promoteurs de projets à adopter des pratiques durables, telles que l'utilisation de matériaux de construction à faible teneur en carbone 	<ul style="list-style-type: none"> » Définir des objectifs d'intérêt public dans le cadre du plan d'entreprise et des objectifs » Élaborer des mesures de quantification pour mesurer notre impact public » Utiliser l'analyse ACS+ pour comprendre la répartition des retombées de l'investissement au sein de la population canadienne » Entreprendre une évaluation d'impact, et en faire le suivi et la vérification 	<ul style="list-style-type: none"> » Calculer et effectuer un suivi des émissions de GES de l'étendue 1, 2 et 3, y compris les émissions financées
Rapports d'entreprise : Intégrer dans les rapports d'entreprise l'information relative aux changements climatiques et le rendement en matière de durabilité (y compris le GIFCC)		
CIB-BIC Rapport annuel 2023-2024	13	

Faits saillants de 2023-2024

➤ Nombre d'investissements de la BIC dans des projets d'infrastructures (en cumul)

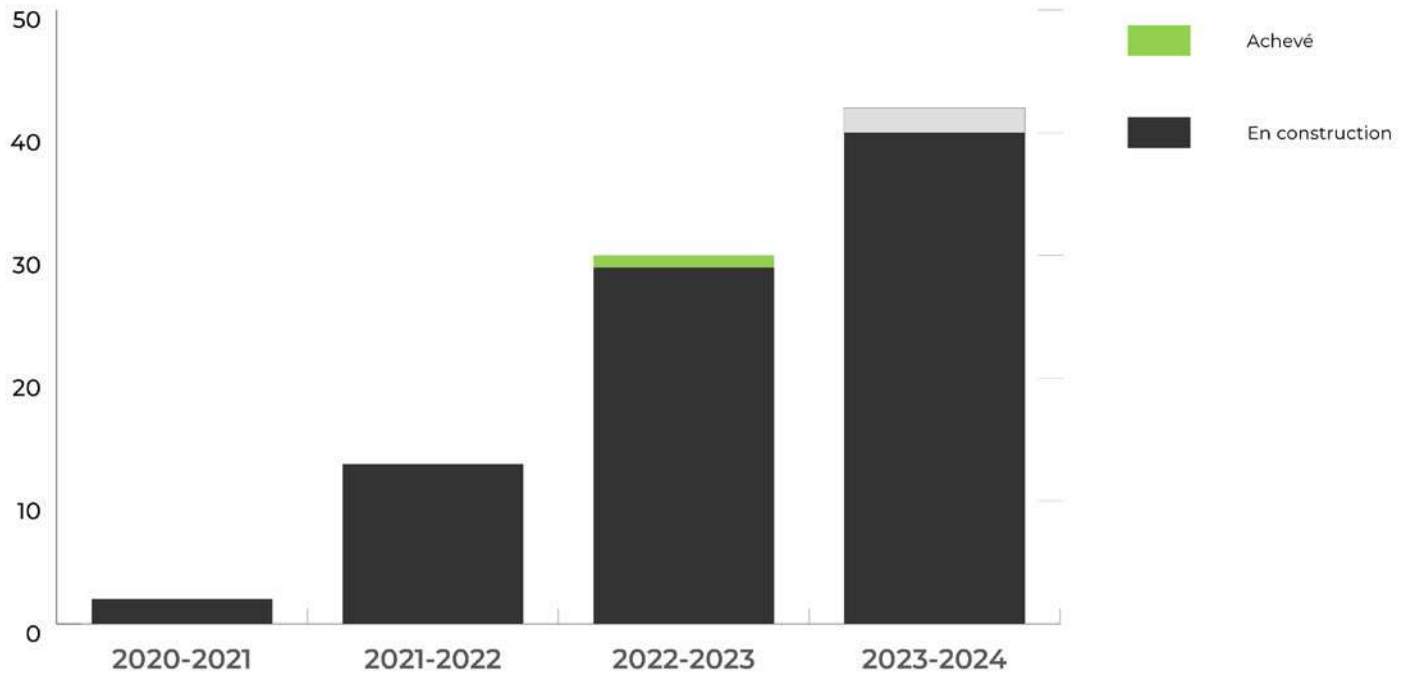


➤ Valeur des investissements de la BIC dans des projets d'infrastructures (cumul des engagements et clôtures)

	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024
Capital de la BIC	3,1 G\$	7,2 G\$	9,7 G\$	13,0 G\$
Capital privé et institutionnel	5,4 G\$	7,6 G\$	8,6 G\$	13,1 G\$
Capital public	2,6 G\$	6,1 G\$	8,7 G\$	9,8 G\$
Valeur totale des projets	11,1 G\$	20,9 G\$	27,0 G\$	36,0 G\$



Projets d'infrastructures en construction et achevés (en cumul)



 Engagements d'investissement dans des projets d'infrastructures par secteur (cumul)

Énergie propre



Infrastructures vertes



Transport en commun



Commerce et transport



Internet haut débit



Des premières en 2023-2024



Premier investissement dans le cadre de l'initiative pour la participation autochtone et premier investissement dans le Canada atlantique (projet de stockage d'énergie en Nouvelle-Écosse)



Premier investissement dans l'ingénierie et la conception initiales (Azure Sustainable Fuels)



Premier projet de recharge des véhicules zéro émission (réseau de recharge des VE de FLO)



Premier investissement dans les infrastructures aéroportuaires (Aéroport régional de Thompson)



Premier investissement dans un port (Port de Prince Rupert)



Premier investissement dans l'agrégateur d'infrastructures au profit des communautés autochtones (Banque des Premières Nations du Canada)



Rapport de gestion

L'objet du rapport de gestion est de fournir une explication, du point de vue de la direction, du rendement de la BIC au cours de l'exercice clos le 31 mars 2024, de sa situation financière à la fin de l'exercice et de ses perspectives d'avenir. Ce rapport de gestion vise à compléter et à étoffer les renseignements fournis dans les états financiers et les notes complémentaires. Il est approuvé par le conseil d'administration.

Sauf indication contraire, les chiffres sont exprimés en dollars canadiens. Les chiffres étant arrondis, ils peuvent ne pas concorder. « 2023-2024 » désigne l'exercice 2023-2024 de la BIC allant du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2024.

Note terminologique : engagements d'investissement et clôtures financières

Dans le cadre de son processus d'investissement, la BIC suit deux étapes importantes, soit les engagements d'investissement et les clôtures financières. Il est question de ces deux éléments dans le présent rapport.

« **Engagement d'investissement** » désigne le moment où la BIC et ses partenaires d'investissement ont convenu de modalités qui établissent l'engagement en capital de chaque partie ainsi que d'autres conditions financières propres (p. ex., la durée, les taux d'intérêt et la structure de financement de l'investissement).

« **Clôture financière** » désigne le moment où la BIC et ses partenaires d'investissement ont effectué toute la revue diligente et ont conclu des ententes exécutoires. Le financement de la BIC commence à être versé au projet, et les résultats attendus sur le plan financier et d'intérêt public sont inclus dans le tableau de bord de l'entreprise. À titre indicatif, la clôture financière, avec ses ententes exécutoires, est le moment opportun pour que l'impact et les résultats d'un projet soient inclus dans le tableau de bord de l'entreprise. Lorsque la clôture du financement a lieu, un montant à recevoir au titre du financement public est comptabilisé dans les états financiers de la BIC au titre de l'obligation totale de la BIC, laquelle est ensuite réduite à mesure que le financement à ses contreparties est obtenu.

Contexte opérationnel

Conjoncture économique et mondiale

Les développements économiques et mondiaux ont présenté un éventail de défis et de possibilités pour le secteur des infrastructures au Canada en 2023-2024.

Les conditions macroéconomiques, notamment l'inflation, les taux d'intérêt élevés et les perturbations de la chaîne d'approvisionnement mondiale, ont contribué à la hausse des coûts des projets. Les pénuries de main-d'œuvre ont persisté, ce qui a posé des défis pour l'exécution des projets.

L'intensification de la concurrence pour les investissements a également eu un impact sur le marché canadien, comme en témoigne l'attrait des crédits d'impôt sur les intrants et des crédits d'impôt sur la production d'énergie propre aux termes de la loi américaine de 2022 sur la réduction de l'inflation (*Inflation Reduction Act*).

Les phénomènes météorologiques extrêmes partout dans le monde, comme les inondations et les feux de forêt, ont souligné l'importance de construire des infrastructures résilientes et de passer à une économie à faibles émissions de carbone pour atténuer les répercussions des changements climatiques. Bien que cela donne un nouvel élan aux investissements, cela a aussi une incidence sur le besoin global d'investissement et sur le coût et la conception de chaque projet.

Les technologies à faibles émissions de carbone, comme le stockage d'énergie, la production d'énergie renouvelable et les véhicules électriques, continuent d'émerger conformément aux engagements de carboneutralité et de réduction des GES à l'échelle mondiale et à l'évolution de la demande de consommation. Cela stimule la demande pour les minéraux critiques, les infrastructures de recharge pour véhicules électriques, les carburants d'aviation durables et la fabrication d'actifs d'infrastructures vertes.

La conjoncture économique et mondiale a suscité une certaine hésitation chez les investisseurs, ce qui a eu des répercussions sur les occasions d'investissement. Toutefois, ces mêmes conditions offrent une occasion à la BIC, compte tenu de son rôle dans la réduction des écarts grâce à des solutions de financement créatives.

À ce jour, le rythme d'investissement et de réalisation des projets de la BIC n'a pas été touché de façon importante, pas plus qu'il n'y a eu d'incidence importante sur les projets en construction de la BIC.

Pour les projets qui ont atteint la clôture financière, les augmentations de coûts devraient être en grande partie absorbées par les éventualités prévues dans les budgets des projets et les engagements des contreparties à financer les dépassements de coûts ou à atténuer ces dépassements au moyen de contrats à prix fixe.

La BIC continue de surveiller l'évolution de la situation afin de déterminer les répercussions éventuelles sur les activités.

Le paysage canadien des infrastructures

Les besoins en infrastructures du Canada demeurent importants, en raison de la croissance de la population, de l'augmentation de la demande d'électricité découlant à la fois des activités de transition et de croissance, et de la nécessité de décarboner les actifs, de combler le déficit en infrastructures autochtones et de construire des infrastructures résilientes. En 2023-2024, la nécessité de construire davantage de logements au Canada a été identifiée comme une priorité supplémentaire, de même que les infrastructures nécessaires pour soutenir l'augmentation de l'offre.

Les projets d'infrastructures sont par nature des entreprises vastes et complexes. Cela peut entraîner des difficultés liées à l'obtention des permis et des approbations pour les projets, à l'incertitude réglementaire et à la coordination entre les programmes et les sources de financement, ce qui, collectivement, peut avoir des répercussions sur les échéanciers de développement des projets. L'investissement dans les infrastructures au Canada est resté important malgré les difficultés. Les investissements privés et publics dans les infrastructures au Canada ont totalisé 118,4 milliards de dollars au cours de l'année civile 2023, soit 33,1 milliards de dollars dans le secteur privé et 85,3 milliards de dollars dans le secteur public.¹ Partout au Canada, les provinces ont continué de mettre en œuvre des plans d'infrastructures comme le Plan Québécois des Infrastructures 2021-2031 et la Stratégie d'investissement pluriannuel dans le réseau routier du Manitoba. L'Ontario a lancé sa propre banque de l'infrastructure, le Fonds ontarien pour la construction, reconnaissant le rôle que ces institutions peuvent jouer comme outil de financement clé pour réaliser des projets.

Budget de 2023

Dans le budget de 2023, la BIC est désignée comme « le principal outil de financement du gouvernement pour appuyer les projets de production, de transport et de stockage d'électricité propre ». Il a également annoncé des augmentations des objectifs d'investissement de la BIC pour les secteurs de l'énergie propre et des infrastructures vertes, qui passeront à 10 milliards de dollars chacun. La BIC est ainsi en mesure de jouer un rôle de premier plan dans l'électrification de l'économie canadienne, assurant la disponibilité d'énergie propre et abordable partout au pays. De plus, le budget de 2023 a permis à la BIC de jouer un rôle dans la réconciliation économique autochtone en accordant des prêts aux communautés autochtones pour les aider à acquérir des participations dans des projets dans lesquels la BIC investit également, un outil essentiel pour permettre aux projets d'aller de l'avant.

¹ Centre de statistiques sur l'infrastructure, Statistique Canada


L'examen législatif de la Loi sur la BIC

Le gouvernement du Canada procède tous les cinq ans à un examen législatif des dispositions et de l'application de la *Loi sur la Banque de l'infrastructure du Canada*. Le premier examen a été déposé au Parlement en juin 2023. L'examen a permis de conclure que la législation régissant la BIC est appropriée et que les objectifs fondamentaux de la BIC demeurent solides et pertinents. Il a également conclu que la BIC est bien positionnée pour l'avenir, en faisant référence à l'harmonisation de la BIC avec les priorités fédérales, y compris la transition vers une économie à faibles émissions de carbone et la réconciliation économique autochtone.

L'examen a fait des suggestions pour positionner la BIC en vue de son succès futur dans des domaines tels que la clarification du rôle et du modèle de la BIC, l'engagement avec les partenaires publics pour faire progresser l'utilisation des financements alternatifs, et le soutien à la gouvernance et à la mesure des résultats de la BIC. La BIC donne déjà suite à ces suggestions, avec des éléments figurant dans le présent rapport et pris en compte dans l'élaboration par la BIC du plan d'entreprise 2024-2025.

Les conclusions de l'examen ont été mises en évidence dans l'Énoncé des priorités et des responsabilités (EPR) de septembre 2023 du ministre du Logement, de l'Infrastructure et des Collectivités. L'EPR a également mis en évidence des occasions pour la BIC liées aux infrastructures favorisant le logement et la résilience climatique.

Priorités stratégiques de la BIC

 La BIC avait trois priorités stratégiques pour 2023-2024, qui ont servi à orienter les investissements et les activités de l'organisation.

1. **Accélérer les investissements pour moderniser les infrastructures :** mobiliser ses capitaux et ceux d'investisseurs privés et institutionnels pour réaliser des projets dans tous ses secteurs, dans toutes les régions du pays, en partenariat avec les peuples autochtones et dans leur intérêt.
2. **Obtenir des résultats qui profitent à la population canadienne :** trouver des projets qui produisent des résultats mesurables pour la population canadienne dans cinq domaines qui correspondent aux priorités stratégiques du gouvernement : accroître la croissance économique, augmenter l'utilisation des transports en commun, élargir l'accès à un service Internet haut débit de 50/10 Mb/s, réduire les émissions de gaz à effet de serre et investir dans les infrastructures autochtones.
3. **Exécuter les activités en tant qu'organisation axée sur les résultats et responsable :** renforcer la capacité au sein de l'organisation afin de continuer à remplir le mandat année après année.

Valeurs organisationnelles de la BIC

Les priorités stratégiques de la BIC sont mises de l'avant par une équipe compétente de spécialistes des investissements et des services de soutien d'entreprise, provenant d'un large éventail d'antécédents et d'expériences. L'équipe partage une passion profonde pour les projets et les résultats qui contribuent au succès du Canada.

En janvier 2023, les valeurs organisationnelles de la BIC ont été dévoilées – un ensemble concis d'attributs qui reflètent et articulent la passion commune de l'équipe de la BIC pour l'impact et aident à guider et à expliquer les efforts de l'équipe. Ces valeurs complètent les priorités stratégiques liées aux objectifs de résultats d'impact de la BIC.

 Améliorer les choses, pour le Canada	 Innovier	 Incarner le meilleur des secteurs public et privé	 Célébrer nos différences
Notre engagement envers la population canadienne est le fer de lance de tout ce que nous faisons, et nous mesurons notre rendement en fonction de notre impact et de nos résultats positifs pour le Canada.	Notre équipe est souple et novatrice. Nous pensons de façon créative et nous accélérons la cadence pour faire avancer les choses.	Nous comblons l'écart entre les deux mondes, en intégrant la responsabilisation et la discipline commerciale aux problèmes publics afin d'améliorer la vie de la population canadienne.	Nous reconnaissons que nos compétences, nos parcours et nos connaissances distincts nous renforcent. Tout le monde apporte quelque chose au groupe, ce qui nous permet d'apprendre les uns des autres.

Modèle d'investissement de la BIC

La BIC investit dans des projets qui généreront des recettes et cherche à attirer des investissements des secteurs privé et institutionnel, ce qui signifie qu'il y a plus d'argent disponible pour financer les infrastructures et maximiser l'impact des investissements.

Ces sources de revenus sont importantes pour libérer des fonds publics pour d'autres priorités, pour accélérer la construction d'autres infrastructures et pour réaliser des progrès importants en vue de combler le déficit d'infrastructures au Canada.

Le modèle de financement et d'investissement de la BIC se distingue des autres sources de financement du gouvernement, comme une subvention non recouvrable, en ce sens que les flux de trésorerie provenant des projets financés remboursent l'investissement initial de la BIC. Cela allégera le fardeau des contribuables canadiens.

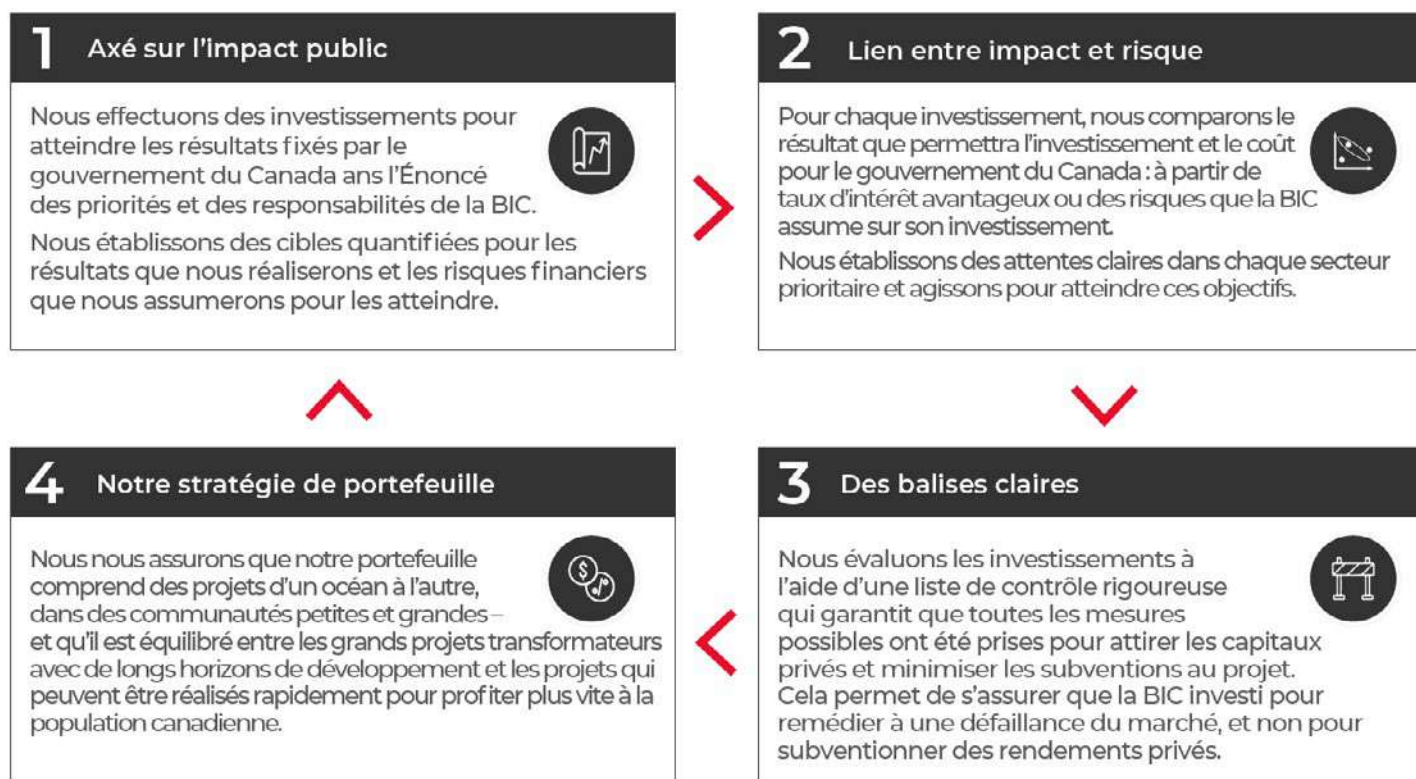
Gouvernance des investissements

La BIC exerce ses activités d'investissement conformément à sa politique d'investissement, qui établit les paramètres et les lignes directrices à suivre pour l'examen des investissements par la BIC.

La politique intègre le cadre d'investissement qui établit les critères et les seuils pour les décisions d'investissement. En vertu du cadre d'investissement, la BIC cherche à obtenir un rendement maximal pour l'argent des contribuables du Canada en termes d'impact public tout en minimisant le financement concessionnel qu'elle fournit.

La BIC cherche activement à éliminer les obstacles qui freinent les projets d'infrastructures en combinant discipline commerciale, structures financières novatrices et fonction consultative experte pour éliminer les obstacles économiques, commerciaux, structurels et de transfert de risques qui freinent les projets. En comblant ces lacunes, la BIC peut rendre les projets plus abordables pour les promoteurs et les investisseurs et moins exposés aux risques.

Les quatre étapes du cadre d'investissement (présentées ci-après) guident la BIC dans la prise de décisions d'investissement, au moyen de l'évaluation de paramètres comme l'impact et les résultats d'intérêt public, le risque d'investissement et le rendement.



Tous les investissements sont soumis à un processus d'approbation rigoureux afin d'assurer leur conformité au cadre. Ce processus comprend l'examen et l'approbation par le/la chef-fe des investissements de la BIC, le comité des investissements de la direction (CID), le comité des investissements du conseil d'administration de la BIC et le conseil d'administration de la BIC.

De plus amples informations sur le cadre d'investissement et la politique d'investissement sont disponibles dans le résumé du plan d'entreprise 2023-2024 de la BIC. La politique d'investissement est également disponible sur le [site Web](#).

LA BIC EN ACTION : ÉTUDE DE CAS 1

Bâtir des trajets sans émission : le réseau de recharge des VE de FLO

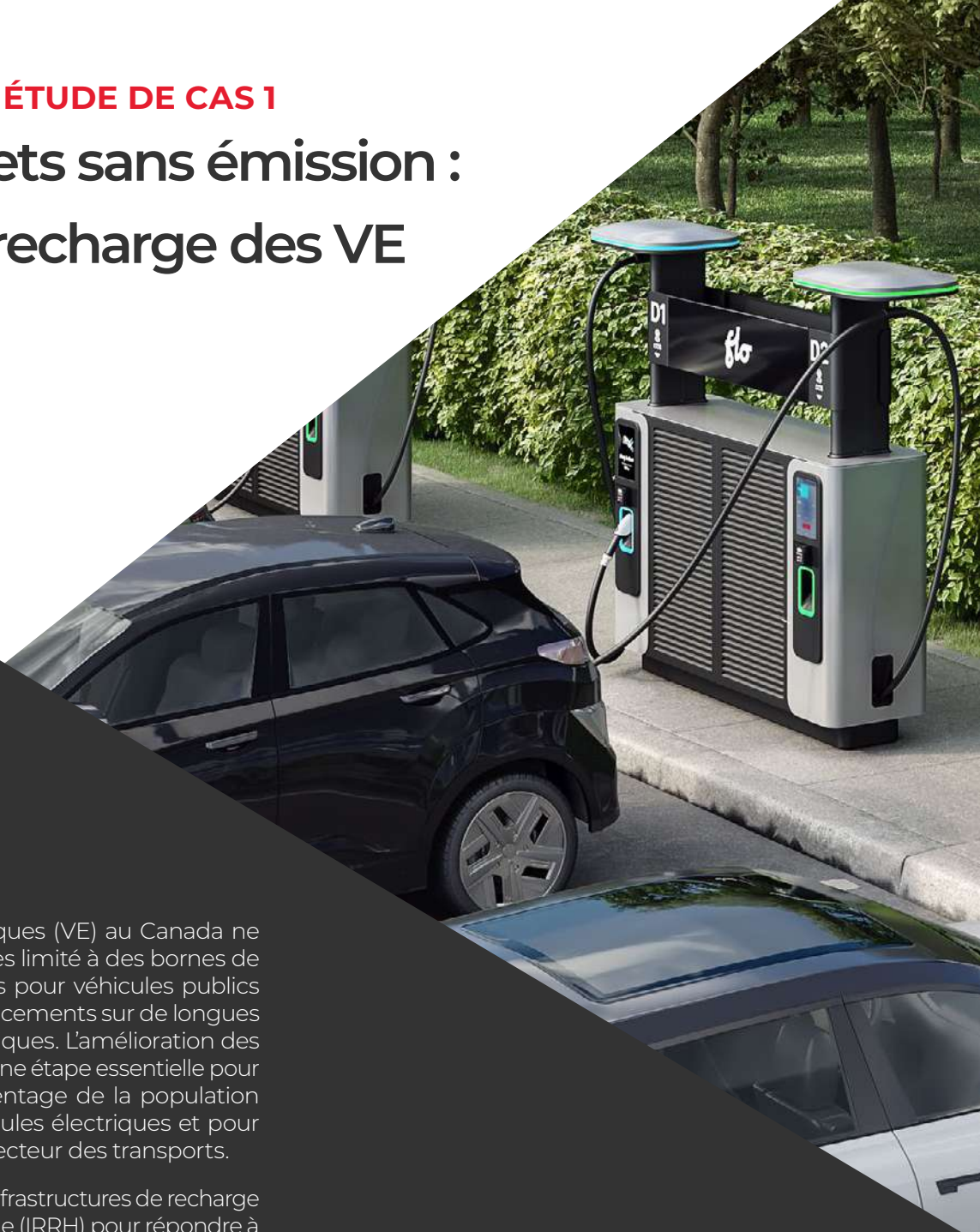
L'adoption de véhicules électriques (VE) au Canada ne se passe pas sans heurts. L'accès limité à des bornes de recharge rapides et abordables pour véhicules publics peut rendre incertains les déplacements sur de longues distances pour véhicules électriques. L'amélioration des infrastructures de recharge est une étape essentielle pour amener un plus grand pourcentage de la population canadienne à utiliser des véhicules électriques et pour appuyer la décarbonation du secteur des transports.

La BIC a développé l'initiative d'infrastructures de recharge et de ravitaillement en hydrogène (IRRH) pour répondre à l'incertitude concernant le taux et le rythme d'adoption des VE et l'utilisation des chargeurs, qui sont des obstacles à l'investissement privé dans les infrastructures de recharge. La BIC a dépassé son objectif initial d'investir 500 millions de dollars dans les infrastructures de recharge des VE. Au 31 mars 2024, les investissements dans les IRRH ont pavé la voie à l'installation de plus de 4 000 nouvelles bornes de recharge publiques.

Un exemple de cet effort est le partenariat de la BIC avec le FLO, qui soutiendra plus de 1900 ports de recharge rapide publics dans un maximum de 400 sites au Canada. Chef de file nord-américain dans l'exploitation de réseaux de recharge pour VE et fournisseur de solutions de recharge intelligente basé au Québec, FLO avait une vision pour accélérer l'adoption des véhicules électriques. L'emprunt de 220 millions de dollars de la BIC atténuera les risques liés à l'adoption et à l'utilisation des bornes de recharge.

Louis Tremblay, président et chef de la direction de FLO, a déclaré : « Avec environ 2 000 bornes de recharge rapide publiques universelles actuellement au Canada, ce partenariat extraordinaire est près de doubler le nombre de bornes de recharge rapide publiques dans tout le pays. Nous sommes heureux d'avoir un partenaire prêteur comme la BIC et nous nous réjouissons à l'idée de travailler ensemble en vue d'accélérer le développement de la recharge rapide et fiable des VE, une étape essentielle à l'adoption des VE au Canada. »

En collaborant avec le secteur privé, la BIC contribue à accroître la disponibilité de l'infrastructure de recharge partout au Canada, à réduire les émissions de GES du secteur des transports et à aider plus de Canadiens à progresser avec plus de confiance.



Résultats du portefeuille de 2023-2024

Résultats d'entreprise

À la fin de 2023-2024, la BIC avait pris des engagements d'investissement d'une valeur de 13 milliards de dollars à l'égard de 73 projets d'une valeur en capital totale combinée de 36 milliards de dollars. 71 de ces projets ont atteint la clôture financière, 40 sont en construction ou en déploiement et deux ont été entièrement réalisés. La BIC a été active dans tous les secteurs prioritaires, conformément à son mandat, et a bien progressé dans la réalisation de ses objectifs à long terme, tant en termes de fonds d'investissement déployés que de résultats d'intérêt public obtenus.

Elle a réalisé plus de dix investissements dans chacune des régions de l'Ouest, de l'Ontario, du Québec et de l'Atlantique, et deux dans le Nord du Canada.

Pour l'ensemble des projets arrivant à la clôture financière, il est estimé que 165 230 emplois seront créés dans le secteur de la construction et que l'impact sur le PIB sera de 22,7 milliards de dollars pendant la période de construction. Le financement de la BIC devrait soutenir l'achat de 6 062 autobus zéro émission et de 4 000 ports de recharge rapide pour véhicules zéro émission.

Les tableaux ci-dessous présentent en détail le rendement de la BIC pour l'exercice 2023-2024.

➤ Résultats de rendement pour 2023-2024 (court terme)

Priorités stratégiques	Résultats	Indicateur de résultat	Objectifs pour 2023-2024	2023-24 Résultats
Investir pour moderniser les infrastructures	Accroître l'investissement total de la BIC et celui d'investisseurs privés et institutionnels dans les infrastructures au Canada	Échelle des projets et diversité du portefeuille	Nouveaux engagements d'investissement de la BIC d'une valeur de 3 à 5 G\$	3,49 G\$
			De 20 à 30 nouveaux engagements d'investissement de la BIC	27
			Nouvelles clôtures financières de la BIC d'une valeur de 3 G\$ à 5 G\$	3,72 G\$
			85 % des engagements d'investissement (nombre) se terminent dans les 12 mois suivant la date d'engagement d'investissement	86 %
			1x capitaux privés : Multiplicateur à court terme : le ratio du capital privé et institutionnel par rapport au financement de la BIC dans l'ensemble du portefeuille pour les engagements nouveaux ou substantiellement révisés	1,0x
			4x capitaux privés : Multiplicateur à long terme : le ratio du capital privé et institutionnel par rapport à la valeur concessionnelle des investissements de la BIC pour des engagements nouveaux ou substantiellement révisés	7,0x
Exercer les activités en tant qu'organisation responsable axée sur les résultats	Renforcer la gouvernance, les capacités et les processus	Élaborer une proposition de valeur afin d'attirer, de retenir, d'engager et de développer le personnel	Taux de roulement du personnel inférieur à 17,5 %	9,7 %
			Élaborer des politiques et des initiatives de soutien au personnel, dont le succès est mesuré par un sondage sur l'engagement du personnel comparativement aux résultats médians des organisations homologues	68 %
		Exécuter les améliorations organisationnelles clés	Achèvement du portefeuille d'initiatives d'amélioration opérationnelle de la direction	80 %

Objectifs de rendement à long terme 2027-2028 – Progrès

Priorités stratégiques	Résultats	Indicateur de résultat	Objectifs pour 2027-2028	État actuel
Accélérer les investissements pour moderniser les infrastructures	Accroître l'investissement total de la BIC et celui d'investisseurs privés et institutionnels dans les infrastructures au Canada	Échelle des projets et diversité du portefeuille	7 investissements ont atteint la clôture financière depuis la création dans chaque région géographique (c.-à-d. Ouest, Ontario, Québec, Atlantique, Nord)	Nord : 2 Atlantique : 11 Ontario : 28 Québec : 10 Ouest : 28 <small>(Remarque : les projets peuvent être pris en compte dans plusieurs régions)</small>
			1 G\$ d'investissements depuis la création de la BIC ont atteint la clôture financière en partenariat avec les peuples autochtones et au profit de ces derniers	0,50 G\$
		Facteurs de réussite du capital	1x capitaux privés : Multiplicateur à court terme : le ratio du capital privé et institutionnel par rapport au financement de la BIC pour l'ensemble du portefeuille	1,0x
			4x capitaux privés : Multiplicateur à long terme : le ratio du capital privé et institutionnel par rapport à la valeur concessionnelle de l'investissement de la BIC sur l'ensemble du portefeuille	5.4x
			L'incidence fiscale demeure inférieure à 30 % en pourcentage du capital engagé****	16 %
			Courbe de décaissement : pour les investissements clos en 2024-2025, 80 % de la courbe de décaissement à la clôture du financement à la fin de 2027-2028	Calcul en 2027-2028

Générer des résultats qui profitent à la population canadienne*	Obtenir des résultats d'intérêt public grâce à des investissements dans des projets liés à l'action pour le climat, la connectivité de la population canadienne, la croissance économique et les infrastructures autochtones	Mettre en œuvre le plan de croissance et aller au-delà pour obtenir les avantages à long terme de nouvelles infrastructures	Réduction des gaz à effet de serre : Réduction annuelle cumulative de 13 Mt d'éq. CO2	8,3 Mt
			Total de 210 000 trajets quotidiens en transport en commun, train de passagers ou autres modes	174 000 trajets quotidiens
			Total de 900 000 foyers mal desservis sont passés au haut débit 50/10 Mb/s	435 000
			Total de 60 communautés autochtones bénéficiant de projets d'infrastructures**	46
			Contribution à la croissance économique, mesurée par : <ul style="list-style-type: none"> » 14 M en tonnes-équivalents totales du volume commercial*** » 90 M\$ en valeur ajoutée agricole totale** <p>La BIC fera également le suivi de la création d'emplois et le PIB lié à la construction résultant de ses investissements et en rendra compte, conformément aux autres programmes fédéraux</p>	639 M\$ de valeur commerciale*** 60 M\$ de valeur ajoutée agricole annuelle 165 230 emplois créés 22,7 G\$ d'impact de la phase de construction sur le PIB

*Les chiffres sont des prévisions estimatives fondés sur les projets qui ont atteint la clôture financière. Lorsqu'elle évalue les résultats, la BIC considère un projet dans son ensemble, sans égard au pourcentage du financement qu'elle a fourni.

** À compter de 2024-2025, cet objectif sera ajusté afin de suivre le nombre de projets d'infrastructures autochtones entrepris.

*** À compter de 2024-2025, cet objectif sera ajusté pour suivre l'impact économique continu dans le secteur du commerce et du transport, mesuré par la contribution au PIB.

*** L'incidence fiscale est une mesure utilisée par la BIC pour estimer l'utilisation d'outils concessionnels pour faire progresser les projets, y compris une estimation prudente des facteurs de risque potentiels.

Carte/liste des projets (Au 31 mars 2024)



Projets
71

Investissement de la BIC
13,0 G\$

Coût en capital total
36,0 G\$

Transport en commun	AZE dans la région de Durham AZE dans la région de York AZE dans la ville de Brampton AZE dans la ville de Calgary AZE dans la ville d'Edmonton AZE dans la ville d'Ottawa AZE de Highland Electric	AZE scolaires d'Autobus Séguin AZE scolaires au Québec AZE scolaires en Colombie-Britannique Réseau express métropolitain (REM) Station REM à l'aéroport international Montréal-Trudeau
Infrastructures vertes	Ajout à la réserve Netmizaaggamig Nishnaabeg Banque des Premières Nations du Canada Bornes de recharge de VE FLO Installation de traitement des eaux usées de la réserve urbaine de Grasswoods Recyclage Carbone Varennes Rénovations énergétiques avec BMO Rénovations énergétiques avec la SOFIAC Rénovations énergétiques avec Noventa Energy Rénovations énergétiques d'Ameresco Rénovations énergétiques d'Algoma Steel Rénovations énergétiques d'Avenue Living Rénovations énergétiques de CAPREIT Rénovations énergétiques de Dream Rénovations énergétiques d'Enbridge	Sustain-Blackstone Rénovations énergétiques d'IonicBlue et Johnson Controls Rénovations énergétiques de KingSett Capital Rénovations énergétiques de l'hôtel Fairmont Royal York Rénovations énergétiques de l'Université de Toronto Rénovations énergétiques de Modern Niagara Rénovations énergétiques de Toronto Western Hospital Réseau de recharge des VE de Parkland Usine de traitement des eaux usées de Port Stalashen
Énergie propre	Énergie solaire Deerfoot et Barlow Énergie éolienne Bekevar Énergie de quartier d'Enwave Énergie de quartier de l'île Lulu Expansion hydroélectrique d'Atlin	Markham District Energy Oneida Energy Storage Petit réacteur modulaire de Darlington Projet d'énergie solaire Tilley Stockage d'énergie en Nouvelle-Écosse
Internet haut débit	Internet haut débit au Manitoba Internet haut débit avec Arrow Technology Group	Internet haut débit dans les régions rurales de l'Ontario
Commerce et transport	Aéroport régional de Thompson Débarcadère de Kahkewistahaw Irrigation en Alberta MET – Aéroport métropolitain de Montréal	Projet de route d'Enoch Arena Projet ferroviaire Tshuietin
Infrastructures autochtones	Aéroport régional de Thompson Ajout à la réserve Netmizaaggamig Nishnaabeg Banque des Premières Nations du Canada Énergie solaire Deerfoot et Barlow Énergie éolienne Bekevar Expansion hydroélectrique d'Atlin Infrastructure du débarcadère de Kahkewistahaw Installation de traitement des eaux usées de la réserve urbaine de Grasswoods	Internet haut débit avec Arrow Technology Group Oneida Energy Storage Projet d'énergie solaire Tilley Projet de route d'Enoch Arena Projet ferroviaire Tshuietin Stockage d'énergie en Nouvelle-Écosse Usine de traitement des eaux usées de Port Stalashen

Clôtures financières

En 2023-2024, la BIC a atteint la clôture financière de 29 projets d'infrastructures représentant des investissements de 3,72 milliards de dollars, ce qui porte à 71 le nombre total de projets qui ont atteint la clôture financière. La BIC a dépassé son objectif d'atteindre deux clôtures financières dans chaque secteur par année.

Clôtures financières par secteur	Total années antérieures	2023-2024	Total
Énergie propre	6	9	15
Infrastructures vertes	15	9	24
Transport en commun	11	3	14
Commerce et transport	3	4	7
Internet haut débit	7	4	11
Total	42	29	71

➤ Mises à jour sur les secteurs prioritaires

La BIC a été active dans tous ses secteurs prioritaires, évaluant un vaste éventail d'occasions d'investissement potentielles, conseillant les promoteurs sur les aspects financiers des projets et veillant à ce que sa participation accélère la construction d'infrastructures qui procurent des avantages manifestes à la population canadienne.

La présente section fournit des mises à jour sur les activités de la BIC dans chaque secteur prioritaire, y compris les transactions clés.

Énergie propre



La BIC joue un rôle de premier plan dans le financement de la construction de capacités de production, de stockage et de transport pour répondre à la demande croissante tout en réduisant les émissions de GES dans le secteur de l'électricité. Au cours de la dernière année, les investissements de la BIC dans l'énergie propre ont augmenté conformément à l'objectif d'investissement à long terme accru.

Les nouveaux investissements annoncés publiquement comprennent les projets suivants :

Projet d'énergie solaire Deerfoot et Barlow : Situé au sud-est de Calgary, en Alberta, ce projet représente la plus grande installation d'énergie solaire dans un centre urbain de l'Ouest du Canada. Les installations d'énergie solaire de 64-mégawatt comprennent deux sites – le site Deerfoot de 37-mégawatt et le site Barlow de 27-mégawatt. Grâce à un financement de 79 M\$ de la BIC et en partenariat avec ATCO Ltd, le projet soutiendra la transition énergétique et les possibilités économiques pour les Premières Nations Chiniki et Goodstoney, qui en bénéficient en tant que propriétaires majoritaires.



Projet d'énergie solaire Tilley : La BIC s'est engagée à investir 33 millions de dollars dans le projet d'énergie solaire Tilley, situé à 200 kilomètres au sud-est de Calgary, à Newell, en Alberta, sur le territoire visé par le Traité no 7. Le coût total du projet est de 52 millions de dollars et comprendra des intérêts économiques de la Première Nation d'Alexander et de First Nation Power Development, une organisation autochtone dont la mission est de favoriser le contrôle et la participation des communautés des Premières Nations dans l'industrie émergente des énergies renouvelables.





Stockage d'énergie en Nouvelle-Écosse : La BIC a consenti un prêt de 138 millions de dollars aux plus grandes installations de stockage d'énergie du Canada atlantique situées à White Rock, à Bridgewater et à Waverly, en Nouvelle-Écosse. Le projet appuiera les efforts de la Nouvelle-Écosse pour passer à plus de sources d'électricité renouvelables et réduire les émissions de GES de 98 000 tonnes par année selon les prévisions estimatives. Le projet est le fruit d'un partenariat entre Nova Scotia Power et Wskijinu'k Mtmotaquow Agency Ltd (WMA), qui représente les 13 Premières Nations de la province. Aux termes de ces arrangements, Nova Scotia Power recevra un prêt d'un montant maximal de 120,2 millions de dollars, tandis que WMA recevra un prêt participatif d'un montant maximal de 18 millions de dollars. Le projet de stockage d'énergie est la première participation en capitaux propres de WMA avec Nova Scotia Power et représente également le premier prêt participatif de la BIC dans le cadre de son initiative pour la participation autochtone.

Ces investissements s'ajoutent à un portefeuille déjà considérable de projets d'énergie propre qui totalise maintenant 4,1 milliards de dollars en investissements de la BIC dans 15 projets ayant atteint la clôture financière partout au pays, ce qui représente une valeur totale de 8,4 milliards de dollars en nouvelles infrastructures.

Infrastructures vertes



Les infrastructures vertes comprennent l'initiative de rénovations énergétiques de bâtiments (IREB), les investissements dans l'hydrogène, les carburants propres et la capture du carbone, l'eau et les eaux usées, ainsi que l'initiative de recharge et de ravitaillement en hydrogène (IRRH) des véhicules zéro émission. En 2023, le gouvernement a porté à 10 milliards de dollars l'objectif à long terme de la BIC en matière d'investissement dans les infrastructures vertes. Le budget de 2024 a annoncé que la BIC investirait au moins 500 millions de dollars dans la production de biocarburants, qui fait partie du sous-secteur de l'hydrogène, des carburants propres et de la capture du carbone.

Les faits saillants de la croissance des investissements de la BIC et de ses activités dans ce domaine au cours de la dernière année comprennent ce qui suit :

Progrès rapides dans le cadre de l'initiative de recharge et de ravitaillement en hydrogène de la BIC :

L'IRRH offre un moyen innovant d'encourager les investissements du secteur privé dans la recharge des VE en s'attaquant au risque inhérent à l'incertitude concernant le taux et le rythme d'adoption des VE. La BIC a lancé l'IRRH en octobre 2022 et a pris son premier engagement d'investissement de 235 millions de dollars dans le réseau de recharge de VE de FLO en mars 2023.

En 2023-2024, la BIC a poursuivi sur sa lancée en réalisant deux autres investissements dans le cadre de l'IRRH. La BIC investit 210 millions de dollars dans le réseau de recharge de véhicules électriques de Parkland, ouvrant la voie à l'installation d'un maximum de 2 000 nouveaux ports de recharge rapide partout au Canada. La BIC investit également 337 millions de dollars dans le réseau de recharge de HTEC.

La BIC a maintenant dépassé l'objectif du budget de 2022, qui était d'investir 500 millions de dollars dans l'infrastructure de recharge des véhicules zéro émission –, elle investira plus de 750 millions de dollars dans ce domaine, ce qui permettra de construire plus de 4 000 nouveaux ports de recharge rapide partout au pays.





Croissance continue du portefeuille de rénovations énergétiques de bâtiments résidentiels et industriels :

En 2021, le secteur du bâtiment a produit 87,2 Mt d'émissions de GES, ce qui en fait la troisième source de GES en importance au Canada. Dans le cadre de l'initiative de rénovations énergétiques de bâtiments, la BIC déploie des capitaux qui aident les propriétaires de bâtiments et les entreprises de services énergétiques à entreprendre des rénovations écoénergétiques en profondeur afin de réduire leurs émissions de GES. Plus les économies de GES sont importantes, plus le financement est attrayant.

En 2023-2024, la BIC s'est engagée à investir 370 millions de dollars dans quatre nouveaux projets de rénovations énergétiques avec Canadian Apartment Properties REIT (CAPREIT), Efficiency Capital, Enbridge-Blackstone Energy et KingSett Capital. La BIC a également lancé une autre façon d'obtenir du financement pour les projets de rénovations énergétiques en élaborant une approche unique selon laquelle les rénovations énergétiques admissibles à l'accréditation en vertu des normes du Conseil du bâtiment durable du Canada peuvent avoir accès au financement de la BIC par l'entremise de banques commerciales ou de coopératives de crédit qui ont établi un partenariat avec la BIC. La Banque de Montréal, qui a conclu un partenariat de 100 millions de dollars, est la première banque à s'associer à la BIC selon ce modèle hautement innovant.

Appuyer les communautés autochtones en partenariat avec la Banque des Premières Nations du Canada (FNBC) :

La BIC et la FNBC ont annoncé une entente inédite portant sur des prêts participatifs d'un montant de 100 millions de dollars, en vertu de laquelle la BIC partagera les risques liés à de nouveaux projets d'infrastructures habilitantes dans les communautés des Premières Nations, des Métis et des Inuits. Les infrastructures habilitantes telles que les travaux de chantier, les travaux routiers et les raccordements aux services publics contribueront à améliorer les conditions de vie, les possibilités économiques et l'offre de logements. Ce partenariat avec la FNBC en tant que banque de l'annexe I réunit des capitaux privés pour chaque projet et tire parti de l'expérience client de bout en bout de la FNBC auprès des communautés autochtones. Ensemble, la BIC et la FNBC fourniront des solutions de financement abordables et souples structurées de manière à débloquer des projets d'infrastructures essentiels dans les communautés autochtones.



La BIC dispose maintenant d'un important portefeuille de projets d'infrastructures vertes totalisant 2,4 milliards de dollars d'investissements dans 24 projets qui ont atteint la clôture financière partout au pays, ce qui représente une valeur totale de plus de 6 milliards de dollars en nouvelles infrastructures.

L'équipe était ravie de lancer **l'initiative d'ingénierie et conception initiales (ICI)** et d'avoir réalisé le premier investissement dans ce domaine l'année dernière, afin de cibler les risques spécifiques auxquels sont confrontés les promoteurs de projets de transition énergétique. L'initiative permet aux entreprises du secteur privé qui ciblent des projets de transition énergétique au Canada, comme la capture et le stockage du carbone, l'hydrogène et les carburants propres, d'avoir accès au financement de la BIC afin de faire progresser les projets vers un stade investissable. Le premier investissement d'ICI de la BIC a été un instrument d'emprunt convertible de 8,4 millions de dollars pour Azure Sustainable Fuels, située à Calgary, afin d'appuyer une étude d'ICI évaluant une source de carburant d'aviation durable afin de réduire les émissions de l'aviation jusqu'à 80 %. Cette initiative contribuera à faire progresser les projets en vue de prendre des décisions d'investissement.

Lorsque la BIC s'associe à des entreprises du secteur privé, l'équipe conçoit un produit financier sur mesure qui répond aux besoins des projets tout en minimisant l'investissement des contribuables. Un exemple de cette approche est l'investissement de la BIC dans les rénovations énergétiques d'Algoma Steel, où la rentabilité soutenue au cours de la dernière année a réduit à zéro le solde disponible au décaissement sur la facilité de la BIC. Bien qu'Algoma ne fasse plus de décaissements sur cette facilité, le projet demeure en construction et réduira les émissions de GES de 3 millions de tonnes par année. La BIC a pris un engagement initial de 220 millions de dollars à l'égard du projet en 2021, ce qui a fourni un financement engagé pour permettre à Algoma d'aller de l'avant avec le projet. Toutefois, pour protéger les contribuables, la BIC a structuré l'investissement de façon à ce qu'il soit automatiquement réduit au moyen de rachats d'actions, de dividendes ou d'autres paiements restreints. Cela est conforme au principe selon lequel le soutien financier de la BIC doit être limité au montant minimal nécessaire pour que le projet puisse aller de l'avant. Plus important encore, c'est une approche qui permet de réaliser des projets et de générer des avantages pour la population canadienne –, tout cela à moindre coût pour les contribuables.

LA BIC EN ACTION : ÉTUDE DE CAS 2

Bâtir l'innovation en matière de logement : l'édifice Centennial, un projet client des rénovations énergétiques de BMO

Le Canada est confronté à un défi d'offre de logement sans précédent tel qu'il n'en a pas connu depuis les années qui ont suivi la Seconde Guerre mondiale. Il faudra des solutions modernes pour régler ce défi historique, et un promoteur, Sidewalk Real Estate, en Nouvelle-Écosse, est un des premiers à saisir de nouvelles occasions de financer la conversion de bâtiments commerciaux en bâtiments résidentiels. Construit dans les années 1970, l'édifice Centennial, à Halifax, a été l'un des premiers bâtiments de bureaux de grande hauteur de la ville, de 14 étages et au centre-ville. Lorsqu'il a été acquis par Sidewalk, cette tour de bureaux était vacante à près de 40 % et avait désespérément besoin d'une nouvelle vision.

Client commercial de la Banque de Montréal (BMO), Sidewalk a appris que la conversion du bâtiment en logements locatifs était admissible à l'initiative de rénovations énergétiques de bâtiments de la BIC dans le cadre du programme d'agrégateurs de rénovations énergétiques de BMO. Conçu pour aider les propriétaires de bâtiments de petite et moyenne taille à réduire leur consommation d'énergie grâce à des rénovations énergétiques, l'investissement de la BIC dans BMO sert à financer les coûts en immobilisations initiales liées à la modernisation écologique des bâtiments, qui seront remboursées grâce au partage des économies d'énergie sur une période de plusieurs années.

« Nous avons un besoin criant de logements et ce projet va apporter plus de 100 logements au centre-ville de Halifax dans un délai plus court que tous les autres projets en cours actuellement », a déclaré John Keating, vice-président régional, Financement immobilier, BMO. « Cela nous permet de réduire le carbone incorporé dans la superstructure, ce qui est bénéfique pour l'environnement de notre collectivité. En outre, le fait d'avoir été l'un des premiers à convertir des bâtiments de bureaux en bâtiments résidentiels au pays nous permet d'acquérir l'expertise nécessaire pour soutenir d'autres conversions et de savoir comment procéder à une conversion réussie à l'avenir. »

L'édifice Centennial espère accueillir ses premières nouvelles locataires en 2025.



Transport en commun



La BIC a pour objectif à long terme d'investir 5 milliards de dollars dans des projets de transport en commun partout au Canada, y compris de grands projets de transport en commun et de transport en commun sans émission.

Un jalon important dans les efforts d'investissement de la BIC a été atteint en juillet 2023, avec l'ouverture de la première phase du projet Réseau express métropolitain à Montréal – un réseau de métro léger à haute fréquence de 67 km et 26 gares. Ce projet a été catalysé par le tout premier investissement de la BIC, un prêt de 1,28 milliard de dollars consenti à CDPQ Infra en 2018.

Voici d'autres faits saillants de l'exercice dernier :

Augmentation continue des autobus zéro émission : Depuis le lancement du financement des AZE en 2020, la BIC a aidé les municipalités, les conseils scolaires et les exploitants privés dans les collectivités partout au Canada à électrifier leur parc, contribuant ainsi à créer un transport en commun moderne qui est rapide, efficace et propre. Un financement d'AZE de 1,67 milliard de dollars à la fin de 2023-2024 permettra d'acheter 6 062 AZE qui devraient permettre de réduire les émissions d'un total estimatif d plus de 188 000 tonnes d'éq. CO₂ annuellement selon les prévisions. Cela comprend des engagements de prêt envers certains des plus importants exploitants au Canada, comme les villes d'Ottawa et de Calgary, et des organismes de transport scolaire en Colombie-Britannique et au Québec.

En 2023-2024, la BIC a consenti des prêts aux exploitants d'autobus scolaires Highland et Langs afin de leur permettre d'acheter jusqu'à 700 autobus scolaires zéro émission. Alors que de nouveaux investissements dans les AZE se poursuivent, de plus en plus d'AZE financées par la BIC commencent à circuler. À la fin de l'exercice, 656 autobus financés par la BIC étaient entièrement opérationnels dans quatre provinces.



Premier investissement de la BIC dans les services de traversier : Les services de traversier constituent un élément important de notre écosystème de transport dans les collectivités situées dans les zones côtières, où ils permettent le transport de milliers de personnes en navettage et résidentes vers leurs lieux de destination. La BIC a élargi son portefeuille de transport en commun en 2023-2024 en investissant 75 millions de dollars dans une initiative de BC Ferries visant à électrifier et à moderniser une partie de sa flotte. Une fois le projet achevé, ce nouveau service permettra de réduire les émissions de GES de 9 000 t d'éq. CO2 par année.

Le portefeuille du secteur prioritaire du transport en commun représente maintenant 3,3 milliards de dollars d'investissements de la BIC dans 14 projets ayant atteint la clôture financière, pour une valeur totale de 12,1 milliards de dollars en nouvelles infrastructures.



Commerce et transport



Les projets d'infrastructures de commerce et transport contribuent à l'établissement de corridors plus solides et efficaces vers les marchés locaux et internationaux, ainsi qu'à l'expansion et à la compétitivité des entreprises canadiennes.

Grâce à des investissements dans les ports, les aéroports, les projets ferroviaires, les corridors commerciaux, les infrastructures agricoles et d'autres actifs liés au commerce et au transport, la BIC soutient la productivité de l'économie canadienne et s'attaque aux émissions de gaz à effet de serre en même temps.

La BIC a pour objectif à long terme d'investir 5 milliards de dollars dans ce secteur.

L'année dernière a été une année de premières pour la BIC dans le domaine du commerce et du transport :

Investir dans les ports : La BIC investit 150 millions de dollars dans la première phase des travaux au port de Prince Rupert pour développer l'installation logistique CANXPORT et les infrastructures connexes afin d'accroître la capacité de traitement des volumes d'exportation au port.

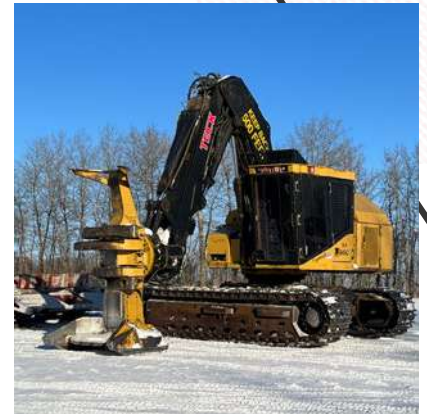
Premiers investissements dans les aéroports : La BIC a fait son premier investissement dans un aéroport cette année, élargissant les façons dont les investissements de la BIC peuvent connecter la population canadienne et soutenir le commerce et la productivité. Un prêt de 52 millions de dollars consenti en septembre 2023 permettra le réaménagement de l'aéroport régional de Thompson, au Manitoba. Les travaux permettront de remplacer et d'améliorer l'aérogare afin de fournir une solution à long terme qui résistera aux répercussions des changements climatiques, en fournissant un service essentiel à 37 collectivités du Nord, dont 15 communautés autochtones éloignées accessibles uniquement par voie aérienne et route de glace.



En février 2024, **la BIC a fait un deuxième investissement dans un aéroport**, soit un prêt de 90 millions de dollars destiné à la construction d'une nouvelle aérogare commerciale et à passagers pour vols intérieurs à l'aéroport MET – Aéroport métropolitain de Montréal. La nouvelle aérogare offrira un moyen pratique aux passagers qui voyageant entre les grandes villes du Canada d'arriver à Montréal. La nouvelle aérogare, dont l'ouverture est prévue en 2025, offrira des services aéroportuaires modernisés à environ quatre millions de personnes voyageant chaque année.



La BIC a également continué d'investir dans les **infrastructures habilitantes** nécessaires dans les communautés autochtones pour faciliter le transport, en engageant 15 millions de dollars pour la mise à niveau des infrastructures dans la réserve de la Nation crie Enoch, en Alberta. Le projet, réalisé dans le cadre de l'IICA, améliorera sept kilomètres de route, déplacera les services publics, améliorera le drainage et construira un nouveau sentier multifonctionnel, et il est dirigé et réalisé par une équipe entièrement autochtone.



Le portefeuille du secteur prioritaire du commerce et du transport représente maintenant des investissements de 0,8 milliard de dollars dans 7 projets d'infrastructures ayant atteint la clôture financière, pour une valeur totale de 1,9 milliard de dollars en nouvelles infrastructures.

LA BIC EN ACTION : ÉTUDE DE CAS 3

Bâtir l'avenir du système agroalimentaire canadien : irrigation en Alberta

L'approvisionnement alimentaire abondant et sûr sur lequel compte la population canadienne dépend de choses parfois considérées comme allant de soi : de l'eau propre et un sol fertile. Souvent, ce sont les personnes travaillant le sol qui sont les premières à signaler les menaces qui pèsent sur cette abondance. Dans le sud de l'Alberta, il a été constaté qu'il était nécessaire d'étendre la superficie des terres irriguées.

L'irrigation est essentielle pour l'agriculture en Alberta. Plus de 1,7 million d'acres de la province sont irriguées, et l'industrie génère environ 2,4 milliards de dollars en revenus de main-d'œuvre annuels et soutient environ 56 000 emplois. Mais en raison des effets climatiques, le milieu agricole de l'Alberta doit adapter ses processus d'irrigation pour protéger à la fois les récoltes et les réserves d'eau douce de la province.

L'investissement de la BIC dans l'agriculture signifie que, depuis 2021, les entreprises agricoles de l'Alberta ont accès à près de 466 millions de dollars pour accroître leur production grâce à des infrastructures d'irrigation plus modernes et à un stockage accru de l'eau. Parallèlement, les investissements dans l'irrigation devraient créer plus de 7 000 emplois, ce qui créera un impact supplémentaire pour l'Alberta.

« Il s'agit véritablement d'un investissement transformateur pour le secteur de l'irrigation et l'industrie agricole de l'Alberta », a déclaré David Westwood, directeur du St. Mary River Irrigation District, près de Lethbridge, en Alberta.

Alors que le soleil printanier s'apprête à entrer dans le sud de l'Alberta, plusieurs des projets d'irrigation financés dans le cadre de cet investissement sont en construction ou presque achevés, ce qui permettra au secteur agricole de l'Alberta de disposer de milliers d'acres de terres irriguées pour soutenir le système agroalimentaire canadien.



Internet haut débit



La BIC investit dans des projets d'Internet haut débit qui relient les foyers mal desservis à un service Internet d'au moins 50/10 Mb/s à l'appui du programme « La haute vitesse pour tous » du gouvernement du Canada. Internet haut débit est essentiel pour permettre à la population canadienne de profiter des possibilités économiques, de l'éducation et des soins de santé, ainsi que de rester connecté à la famille et des amis.

La BIC a continué d'investir dans des projets d'Internet haut débit de grande envergure en 2023-2024 en investissant 405 millions de dollars dans quatre projets en collaboration avec le Fonds pour la large bande universelle (FLBU) d'ISDE. Les promoteurs de projets utilisent le financement de la BIC dans leur analyse financière lorsqu'ils évaluent les exigences en matière de subventions pour soumissionner dans le cadre du FLBU et d'autres programmes concurrentiels de subventions. Cela reflète une réduction de la subvention requise par suite du financement de la BIC et réduit le coût global pour la population canadienne.

La BIC a pour objectif à long terme d'investir 3 milliards de dollars dans des projets de services d'Internet haut débit. À ce jour, la BIC a atteint la clôture financière d'investissements à hauteur de 2,1 milliards de dollars dans 11 projets, permettant ainsi à plus de 430 000 foyers canadiens d'avoir accès à Internet haut débit.



Travailler avec tous les secteurs

La BIC met en œuvre une approche souple et novatrice en matière de financement des infrastructures qui peut être déployée dans des secteurs où des investissements peuvent être effectués dans plusieurs secteurs prioritaires de la BIC afin d'obtenir des résultats efficaces.

Le logement et les minéraux critiques sont deux domaines d'intérêt pour la BIC, où elle a lancé et fait progresser les efforts en 2023-2024.

Lancement de l'initiative d'infrastructures pour le logement

Le Canada a besoin d'une offre de logements plus importante. Dans de nombreuses collectivités, les problèmes d'infrastructures peuvent ralentir ou empêcher la construction de nouveaux logements. Pour aider à relever ce défi, la BIC a lancé l'initiative d'infrastructures pour le logement (IIL) en mars 2024, six mois après que les infrastructures soutenant le logement aient été désignées comme une priorité dans l'EPR de 2023.

L'IIL est un outil de financement pour les municipalités et les communautés autochtones qui s'engagent à construire de nouvelles infrastructures pour soutenir l'offre de nouveaux logements. Les parties prenantes de l'industrie et des municipalités ont insisté sur le fait qu'il faut investir davantage dans les infrastructures municipales pour construire plus de logements.

Dans le cadre de cette initiative, la BIC, aux côtés d'investisseurs des secteurs privé et institutionnel, fournira des financements aux municipalités pour des investissements dans les infrastructures habilitantes, telles que l'eau, les transports, les transports en commun ou l'énergie propre. Ceci vise à remédier aux contraintes liées à la capacité des infrastructures qui limitent la construction de nouveaux logements, en permettant aux municipalités de construire des infrastructures avant la croissance démographique.

Des projets antérieurs comme ceux de l'énergie de quartier de l'île Lulu, de Markham District Energy et de l'usine de traitement des eaux usées de Port Stalashen appuieront tous les efforts en matière de logement. Un important développement résidentiel autour des stations REM à Montréal est également en cours.

Soutenir le développement des minéraux critiques

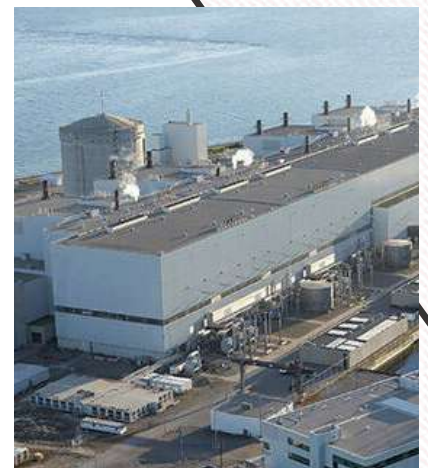
L'un des développements les plus marquants du portefeuille de la BIC au cours du dernier exercice a été le lancement du plan d'investissement de la BIC dans les infrastructures habilitantes pour les minéraux critiques, grâce auquel la BIC collaborera avec des gouvernements, des partenaires autochtones et des investisseurs du secteur privé pour financer les infrastructures qui débloquent l'accès aux gisements de minéraux nécessaires à l'économie verte et numérique. Les infrastructures habilitantes comprennent des routes d'accès, la production et le transport d'énergie propre ainsi que des installations de gestion des eaux usées qui soutiennent l'exploitation des gisements de minéraux critiques du Canada. La BIC cherchera également à investir dans les infrastructures nécessaires pour faire progresser les projets dans la chaîne d'approvisionnement des minéraux critiques.

Réaliser des projets

L'équipe de gestion d'actifs de la BIC intègre et travaille avec tous les partenaires de projet sur les transactions clôturées pour suivre la construction et la réalisation du projet afin de concrétiser les résultats d'impact et le rendement de l'investissement. Bon nombre de ces projets sont actuellement en construction ou en développement :

Petit réacteur modulaire de Darlington :

Les travaux de construction du projet du petit réacteur modulaire de Darlington sont en cours, et les équipes travaillent activement à l'avancement d'un élément clé du plan de l'Ontario pour une électricité propre. Les couches de terre sont nivelées et prêtes pour la prochaine étape de construction, les routes temporaires et les zones de dépôt sont achevées et les dispositifs d'évacuation des eaux pluviales, les services publics sur place et les infrastructures des TI sont tous en place.



Oneida Energy Storage :

Les travaux progressent sur le projet, y compris le coulage des fondations du bloc-piles et le nivellement du site. Les routes, les dépôts, le stationnement, l'installation de la tuyauterie d'extinction des incendies et l'installation du système de drainage souterrain sont achevés.



Débarcadère de Kahkewistahaw :

Le projet d'infrastructures du débarcadère de Kahkewistahaw, en Saskatchewan, a connu d'importants progrès en termes de construction en 2023-2024. La construction de la première phase a été achevée et les actifs commerciaux sont maintenant loués. La construction de la deuxième phase devrait commencer au printemps 2024, tandis que la conception de la troisième phase est en cours. La Première Nation de Kahkewistahaw (KFN) dirige le développement de nouvelles terres dans la réserve urbaine de Kahkewistahaw Landing à travers les trois phases du projet afin de construire un lieu de rassemblement polyvalent pour la communauté, le sport et les affaires. Cela comprend des logements pour l'organisation politique provinciale des Premières Nations de la Saskatchewan, la Fédération des nations autochtones souveraines. L'investissement de la BIC a permis à KFN de réaliser efficacement les projets d'aménagement de la réserve urbaine et d'accroître son autosuffisance économique.



Noventa – Toronto Western Hospital et les rénovations énergétiques de Noventa :

La construction d'un projet de rénovation énergétique au Toronto Western Hospital est presque achevée et deviendra bientôt le plus grand système de transfert d'énergie des eaux usées brute au monde. Une fois achevé, le projet entraînera une réduction prévue des émissions de plus de 8 000 t d'éq. CO2 par année en réduisant considérablement l'utilisation du gaz naturel et de l'eau de l'hôpital. La BIC permet l'expansion de la technologie grâce à un deuxième investissement dans les rénovations énergétiques de Noventa, un programme d'agrégation visant à décarboner les bâtiments grâce à des rénovations énergétiques durables dans le cadre d'un modèle d'énergie en tant que service.



SOFIAC :

En 2021, la BIC a investi dans la Société de financement et d'accompagnement en performance énergétique du Québec s.e.c. (SOFIAC) pour des projets d'amélioration de l'efficacité énergétique à grande échelle au Québec. La construction a continué à se dérouler normalement pour deux projets réalisés par l'intermédiaire de la SOFIAC – un projet de 3 millions de dollars au Collège Jean de la Mennais au Québec et un projet de 12 millions de dollars dans un centre de données au Québec, sans retard ni dépassements de coûts importants. Les efforts de vente sur les projets de rénovations énergétiques éventuels par l'entremise de la SOFIAC demeurent solides, comme en témoignent un portefeuille de projets potentiels de près de 300 millions de dollars et plusieurs projets à l'étape de l'étude de faisabilité.



Autobus scolaires zéro émission au Québec :

Près de 700 autobus zéro émission sont maintenant pleinement opérationnels dans des collectivités partout au Québec, dans le cadre de l'investissement de 400 millions de dollars de la BIC visant l'achat de 3 500 autobus scolaires zéro émission et des infrastructures de recharge connexes dans la province. En collaboration avec le financement fourni par le ministère des Transports du Québec, ces autobus contribuent à la transition de la province vers un transport plus durable et offrent un transport en commun de grande qualité aux élèves.



Portefeuille de projets potentiels

Pour ce qui est de l'avenir, au 31 mars 2024, la BIC dispose d'un solide portefeuille d'environ 60 investissements potentiels dans tous les secteurs prioritaires. Ces projets, d'une valeur totale estimée à plus de 14 milliards de dollars, sont au stade de la structuration d'investissement, la troisième étape du processus d'élaboration. Il est à noter que ces projets font l'objet d'une revue diligente et de négociations continues et que tous les projets n'atteindront pas la clôture financière.

Construire pour un avenir équitable : projet d'énergie solaire Deerfoot et Barlow

Le sud de l'Alberta bénéficie d'un ciel parmi les plus ensoleillés du Canada, et ce soleil favorise la résilience économique des Premières Nations Chiniki et Goodstoney. Le parc solaire de Deerfoot et Barlow illumine désormais les foyers et les entreprises de Calgary.

La BIC a entamé des discussions avec les partenaires de projet chez Atco et a rapidement déterminé que le projet d'énergie solaire Deerfoot et Barlow conviendrait bien à l'initiative d'infrastructures pour les communautés autochtones (IICA). Le prêt de 78,8 millions de dollars est devenu le premier investissement dans l'énergie propre en Alberta.

Le chef Clifford Poucette, de la Première Nation Goodstoney, a souligné l'importance de l'investissement de l'IICA dans le projet, qui sera majoritairement détenu par des Autochtones. « Ces projets constituent un précédent pour la participation de communautés autochtones à des projets d'énergie renouvelable au Canada », déclare-t-il.

« Grâce à la collaboration avec la Banque de l'infrastructure du Canada et nos partenaires d'ATCO, nous avons l'occasion de soutenir la transition énergétique et de générer une croissance économique pour les communautés des Premières Nations. »

La Première Nation Chiniki s'est fait l'écho de cette position : « Nous favorisons le développement économique des communautés des Premières Nations pour les générations à venir », a déclaré le chef Aaron Young. « La participation des communautés autochtones à des projets d'infrastructures tels que Deerfoot et Barlow souligne la contribution essentielle de nos voix à l'édification d'un avenir équitable et durable. »

D'une longueur de 170 terrains de football et d'une capacité de production de 64 mégawatts d'énergie solaire, les 175 000 panneaux solaires bifaciaux combinés des sites Deerfoot et Barlow ont été mis en service à la fin de 2023.



Investissements autochtones

La BIC joue un rôle actif dans l'inclusion des Autochtones et la réconciliation économique. Qu'il s'agisse des instruments d'investissement novateurs ou de la formation sur la sensibilisation aux réalités culturelles, l'équipe de la BIC veille à ce que chaque projet de son portefeuille soit réalisé d'une manière qui respecte les droits issus de traités et les droits ancestraux, communément appelés droits autochtones, et qui tienne compte des possibilités d'une plus grande inclusion des Autochtones dans les projets dans lesquels elle effectue des investissements.

La BIC a pour objectif d'investir au moins 1 milliard de dollars dans les infrastructures autochtones dans ses cinq secteurs prioritaires. À la fin de 2023-2024, la BIC avait atteint la clôture financière d'investissements à hauteur de 501 millions de dollars en vue de la réalisation de cet objectif.

Les résultats obtenus pour les communautés des Premières Nations, des Métis et des Inuits sont variés et visent à répondre aux besoins en infrastructures communautaires et à aider les communautés autochtones à avoir accès à des capitaux souples et abordables pour investir dans des projets réalisés sur leurs territoires.

Lancement de l'initiative pour la participation autochtone

Les communautés autochtones n'ont souvent pas accès aux capitaux nécessaires pour acquérir des participations et participer activement au développement des infrastructures. Les prêteurs du marché refusent souvent de consentir des prêts aux communautés autochtones en échange de ces participations en capitaux propres.

Un jalon important dans les efforts de la BIC pour soutenir les infrastructures autochtones a été franchi lorsque le gouvernement fédéral a demandé à la BIC, dans son budget de 2023, d'accorder des prêts aux communautés autochtones pour les aider à acquérir des participations dans des projets d'infrastructures relevant du mandat de la BIC. La BIC a réagi et lancé l'initiative pour la participation autochtone (IPA) en novembre 2023.

L'IPA est utilisée pour combler un écart de marché en donnant aux communautés des Premières Nations, des Métis et des Inuits l'accès à l'achat de participations dans des projets dans lesquels la BIC investit. Ainsi, la BIC peut accélérer la réalisation de projets d'infrastructures transformateurs partout au Canada qui sont dans l'intérêt public, tout en franchissant une autre étape vers l'objectif de réconciliation et d'inclusion économique des communautés et des peuples autochtones.

En février 2024, la BIC a accordé son premier prêt en vertu du programme à la Wskijinu'k Mtmo'taquinuow Agency (« WMA ») lui permettant de s'associer à Nova Scotia Power pour des installations de stockage en batteries partout en Nouvelle-Écosse. WMA représente les intérêts économiques de 13 communautés mi'kmaq de la Nouvelle-Écosse. L'initiative de la BIC vise à prêter les capitaux nécessaires à une ou plusieurs communautés autochtones ayant la possibilité de s'associer à des projets d'infrastructures partout au Canada.

Bâtir la réconciliation : Le projet de stockage d'énergie en Nouvelle-Écosse de Nova Scotia Power et WMA

Depuis sa création, la BIC collabore avec les communautés autochtones de partout au pays qui cherchent des occasions d'investir dans des projets au profit de leurs membres. Afin d'appuyer la prise de participation des communautés autochtones dans des projets dans lesquels la BIC investit également, elle a élaboré l'initiative pour la participation autochtone (IPA), un programme d'investissement visant à assurer que les nouveaux projets d'infrastructures au Canada peuvent apporter des avantages économiques à long terme aux communautés autochtones.

Un partenariat avec Nova Scotia Power et WMA, qui représente les 13 Premières Nations de la province, a rapidement été établi. En novembre 2023, la BIC a atteint la clôture financière du premier investissement dans le cadre de l'IPA : le plus important projet de stockage d'énergie de la Nouvelle-Écosse, y compris un prêt participatif à WMA lui permettant d'investir dans le projet.

« La création d'un avenir plus vert est une priorité pour la Nation Mi'kmaq et WMA est fière de contribuer à

la transformation positive de l'industrie de l'énergie. Cet investissement dans le stockage en batteries est une étape importante vers une véritable réconciliation économique et le développement d'un avenir plus durable pour toute la population mi'kmaq. »

Une fois achevés, les sites de stockage d'énergie de White Rock, Bridgewater et Waverley, en Nouvelle-Écosse, aideront la province à progresser vers plus d'électricité renouvelable, à réduire les émissions de GES de 98 000 tonnes par an et à faire un pas de plus vers une réconciliation et une inclusion économique plus importante des communautés et des peuples autochtones.



Comment la BIC investit dans les infrastructures autochtones

Une équipe de spécialistes de l'investissement qui se consacre au portefeuille d'infrastructures autochtones travaille dans toutes les catégories d'actifs de la BIC afin d'effectuer des investissements dans toutes les régions appuyant les priorités des communautés autochtones. Le portefeuille actuel d'investissements comprend des infrastructures dans les réserves et des possibilités de développement économique.

La BIC investit activement dans des projets avec les communautés autochtones et appuie leur développement de trois façons :

- » En reconnaissant l'importance et l'impact que les projets d'infrastructures de grande envergure peuvent avoir sur les communautés autochtones, de diverses façons allant de la participation directe à un projet aux résultats en matière d'emploi et d'investissement qui sont associés à un tel investissement; elle effectue également une revue diligente de tout impact négatif potentiel d'un projet sur les droits ancestraux et/ou issus de traités, l'approche visant à préserver l'honneur de la Couronne en ce qui concerne les communautés autochtones étant délibérée.
- » En élaborant des initiatives adaptées aux défis uniques auxquels font face les communautés autochtones : l'initiative d'infrastructures pour les communautés autochtones (« IICA ») est une solution de financement collaborative qui offre des prêts à faible coût et à long terme aux projets d'infrastructures autochtones et l'IPA offre des prêts participatifs directement aux communautés autochtones, comme il est décrit ci-dessus.
- » En soutenant les infrastructures autochtones par l'apport d'une expertise consultative aux projets afin d'accélérer le développement et la planification dans le but d'amener les projets à un stade où ils sont prêts pour l'investissement.



En octobre 2023, la BIC a accueilli le chef Laforme des Mississaugas de Credit pour inaugurer ses bureaux en nommant la salle Ajijack.

Cette salle de réunion est un endroit où l'on peut se renseigner sur les communautés autochtones grâce à une petite bibliothèque de littérature et d'art autochtones et à une exposition des investissements de la BIC dans les communautés autochtones.

La réconciliation autochtone est un processus continu pour la BIC.

Elle a offert et continue d'offrir des occasions de formation culturelle à son personnel en faisant venir des panélistes et en élaborant d'autres occasions d'apprentissage en collaboration avec ses membres du personnel et partenaires autochtones.

Projets et investissements

La BIC a atteint la clôture financière de 14 investissements, depuis sa création, qui ont été réalisés avec la participation des communautés autochtones et au bénéfice de celles-ci. Ces projets vont des réserves urbaines aux installations de traitement des eaux usées dans les réserves, en passant par les projets d'énergie renouvelable et un projet ferroviaire détenu par les Autochtones. En 2023-2024, la BIC a engagé près de 280 millions de dollars pour cinq projets :

- » **Agrégateur de la Banque des Premières Nations du Canada (FNBC) :** La BIC a engagé 100 millions de dollars avec la FNBC pour soutenir les infrastructures habilitantes des projets communautaires des Premières Nations, des Métis et des Inuits. L'agrégateur s'appuiera sur les relations avec les clients de la FNBC et sur les financements flexibles de la BIC pour investir dans des projets qui soutiennent la croissance des communautés en matière de logement, de commerce et de bâtiments appartenant à la communauté.
- » **Parc solaire Tilley :** La BIC a engagé 33 millions de dollars pour un parc solaire de 23,6 mégawatts à Newell, en Alberta. Il s'agit d'un partenariat entre la Première Nation d'Alexander, First Nation Power et Concord Pacific.
- » **Aéroport régional de Thompson :** La BIC a engagé 52 millions de dollars pour le réaménagement de l'aéroport de Thompson. Cet investissement permettra de remplacer l'aérogare par une solution à long terme et d'améliorer la résilience face aux changements climatiques. Il servira 15 collectivités éloignées et plus de 30 communautés autochtones en améliorant l'accès et les services dans le Nord du Manitoba.
- » **Projet de route d'Enoch Arena :** La BIC a engagé 15 millions de dollars pour améliorer la sécurité et l'accès des membres de la collectivité en investissant dans une route, de l'éclairage et un sentier piétonnier dans la réserve. Il s'agit d'un partenariat entre la Nation crie Enoch et River Cree Development Corp. qui appuiera le développement économique futur de la communauté des Premières Nations.
- » **Parc solaire Deerfoot et Barlow :** La BIC a engagé 78,8 millions de dollars pour ce projet solaire de 64 mégawatts dans le sud-est de Calgary. Ce projet est rendu possible grâce au partenariat entre les Premières Nations Chiniki et Goodstoney et ATCO.

Comme il est indiqué ci-dessus, en 2023-2024, la BIC a également atteint la clôture financière du premier projet dans le cadre de l'IPA, **l'investissement dans le projet de stockage d'énergie en Nouvelle-Écosse**. Ce projet est réalisé en collaboration avec WMA, qui recevra un prêt participatif pouvant atteindre 18 millions de dollars.

Bien que la majorité des projets autochtones de la BIC aient été réalisés en partenariat avec les communautés des Premières Nations et dans leur intérêt, la BIC s'est également engagée à fournir des investissements en partenariat pour les communautés inuites et métisses. La BIC continue de s'intéresser aux investissements autochtones, en particulier dans les secteurs de l'énergie propre, des infrastructures vertes, des minéraux critiques ainsi que du commerce et du transport dans toutes les régions du Canada.

Renforcement des capacités

La BIC s'est engagée à renforcer la capacité de participation autochtone aux projets de grande envergure. À cette fin, la BIC, AFOA Canada et la Banque TD ont collaboré à l'élaboration d'un programme de certification de financement de projets qui renforcera la capacité des peuples et des communautés autochtones de structurer et de gérer de grands projets d'infrastructures. Le programme est axé sur le financement de projets et comprendra des modules sur la gestion des risques et le financement de projets, l'approvisionnement et l'entretien des actifs.

Les communautés autochtones sont confrontées à des défis en raison de ressources humaines et financières limitées et à une forte demande pour la prestation de programmes et de services. Le programme de certification est conçu pour permettre aux communautés autochtones de mieux comprendre le financement de projets d'infrastructures d'envergure, ce qui donne aux participants plus de confiance pour travailler avec des consultants externes. Le programme aidera à renforcer la capacité des communautés autochtones à soutenir la croissance économique future.

Mesure de l'impact autochtone

La BIC a écouté les partenaires autochtones au sujet de l'importance des investissements dans les infrastructures pour leurs communautés. Elle est en train de renforcer son cadre de mesures de l'impact en ce qui concerne les investissements en partenariat avec les communautés autochtones et dans leur intérêt.

En 2022, la BIC a réuni un groupe consultatif autochtone pour appuyer ce travail, y compris des spécialistes de différentes régions des Premières Nations, des Métis et des Inuits au Canada. Les conseils de ces spécialistes ont aidé la BIC à intégrer les histoires d'impact racontées par les communautés autochtones où elle effectue un investissement et à harmoniser son cadre d'impact dans les projets autochtones avec les priorités des communautés où elle effectue des investissements.

Ce travail continue d'être affiné et il est clair que l'approche doit être flexible en s'engageant très tôt avec les partenaires afin de permettre une mesure appropriée de l'impact propre à chaque projet :

- » Reconnaître le besoin de souplesse avec des partenaires et des communautés dont les capacités varient
- » Être sensible au niveau de revue diligente approprié, surtout si le résultat est un besoin essentiel
- » Renforcer les capacités et l'expertise internes de la BIC en matière de développement des relations avec les Autochtones et de soutien aux partenaires autochtones
- » Respecter la souveraineté autochtone en matière de données

Les investissements dans le cadre de l'IICA et de l'IPA continueront d'inclure l'impact propre au secteur de la BIC ainsi que les perspectives et les valeurs présentées par les promoteurs des communautés autochtones.

LA BIC EN ACTION : ÉTUDE DE CAS 6

Bâtir une communauté : l'installation de traitement des eaux usées de Grasswoods de la Première Nation d'English River

La Première Nation d'English River (ERFN) avait un plan : utiliser une nouvelle parcelle de terre de réserve au sud de Saskatoon pour construire un centre d'affaires à proximité de la ville. Les membres de la communauté bénéficieraient ainsi d'un accès centralisé aux services et les entreprises appartenant aux Premières Nations auraient une chance de prospérer. Pour que le projet prenne vie, il fallait des infrastructures essentielles – une capacité de gestion des eaux usées – afin de répondre aux besoins croissants de la communauté.

Après un cycle de développement initialement échoué et une recherche infructueuse d'un prêteur, l'ERFN s'est tournée vers la BIC. En collaboration avec les partenaires de l'ERFN, une entente a été conclue selon laquelle la BIC investirait 27,3 millions de dollars – 80 % du coût prévu du projet – pour permettre la construction de l'installation de traitement des eaux usées. Elle servira au développement de Grasswoods en augmentant sa capacité de soutien à la municipalité avoisinante de Corman Park. Le projet est maintenant bien avancé dans son cycle de construction.

« Ce partenariat unique avec la Première Nation d'English River, Des Nedhe Group, la municipalité rurale de Corman Park et la Saskatchewan Water Corporation, rendu possible par le financement de la BIC, marque une étape importante vers la réconciliation économique », a déclaré Jenny Campbell, vice-cheffe de l'ERFN. « Nous sommes heureux de pouvoir faire progresser le développement économique pendant les années à venir. »



La BIC en tant que centre d'expertise

Les grands projets d'infrastructures sont complexes à planifier et à réaliser, ce qui nécessite une ingénierie et une conception poussées, une harmonisation entre de nombreuses parties prenantes, des consultations importantes et des échéanciers adéquats pour l'évaluation d'impact et les approbations réglementaires.

En tant que « centre d'expertise », la BIC joue un rôle de premier plan dans l'avancement des grands projets. Cette fonction est conçue pour faire progresser les projets au stade du développement préliminaire et de la construction et constitue un élément essentiel du développement du portefeuille de projets dans lesquels la BIC peut investir. Le plus souvent, ce travail a lieu au début du développement des projets et est mené par les spécialistes de l'investissement, pour les promoteurs de projets qui peuvent manquer de capacité ou d'expertise interne.

La BIC met à profit son expertise pour accélérer la réalisation de projets dans quatre domaines : la connaissance et la recherche, les efforts de services-conseils, l'accélération de projets et la mobilisation.

Connaissance et recherche

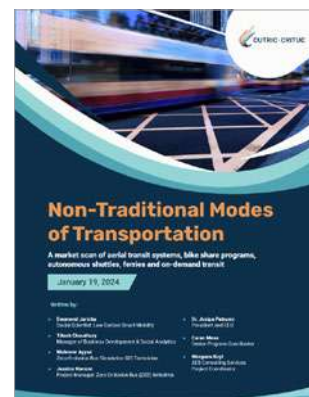
La connaissance et la recherche jouent un rôle clé dans les secteurs émergents lorsqu'il y a des lacunes sur le plan de la compréhension, des enjeux et des défis sectoriels et des vastes possibilités d'exploration. En 2023-2024, la BIC a appuyé la recherche et la publication de deux projets importants entrepris par des spécialistes dans leurs domaines respectifs :

Nouveaux projets d'infrastructures envisageables pour favoriser une croissance durable au Canada atlantique :

- » Ce [rapport](#), produit par le Conseil économique de l'Atlantique, met en lumière les facteurs qui entraînent un besoin important d'investissements dans les infrastructures du Canada atlantique, y compris l'abandon de la dépendance traditionnelle de la région aux carburants fossiles pour la production d'énergie, la croissance de la population, son emplacement stratégique sur les principales routes commerciales et le besoin de solutions puissantes d'adaptation aux changements climatiques. Le rapport fait état de possibilités précises dans les domaines de l'hydrogène et des carburants propres, des minéraux critiques ainsi que du commerce et du transport afin de propulser la croissance économique du Canada atlantique et la transition vers la carboneutralité.



- » Ce [rapport](#), du Consortium de recherche et d'innovation en transport urbain au Canada (CRITUC), est une analyse de marché des études de cas nationales et mondiales et des tendances de l'industrie dans cinq modes de transport non traditionnels, notamment le transport aérien, les solutions de micromobilité comme les vélos et les vélos électriques, les navettes autonomes, les traversiers et le transport à la demande. Le rapport souligne comment l'intégration de ces solutions dans diverses circonstances particulières, grâce à des approches novatrices en matière d'infrastructures et de financement, peut aider nos villes à se remettre sur pied.



En 2023-2024, la BIC a travaillé activement à l'élaboration de recherches dans plusieurs domaines, notamment les possibilités de transformation dans le commerce et le transport, les infrastructures habitantes pour le logement, les infrastructures résilientes au climat et les infrastructures dans les régions nordiques. Ces efforts devraient se traduire par des publications, un dialogue et une mobilisation en 2024-2025 et par la suite, selon le stade et la portée des travaux.

Efforts de services-conseils

Lorsque la BIC collabore avec un partenaire potentiel pour un projet, elle lui fournit des conseils professionnels de fond sur la façon dont il peut réaliser ses priorités en matière d'infrastructures tout en mobilisant des capitaux privés. La BIC apporte ses compétences et son expertise dans les projets d'infrastructures et le financement dans des domaines comme la structuration des investissements, les modèles d'utilisateur-payeur, la répartition des risques et la gestion et la réalisation continues des actifs.

La BIC s'appuie sur ses connaissances et son expertise et fournit une certaine forme de services-conseils à l'égard de tous les projets, au moyen d'approches qui peuvent varier selon le projet, le ou les partenaires et le contexte. Dans certains cas, les efforts de consultation sont appuyés par des engagements formels comme un protocole d'entente (PE). Voici des exemples de missions où la BIC a été active au cours de la dernière année :

- » **Irrigation dans le D.M. d'Acadia et les zones spéciales :** La BIC a signé un protocole d'entente avec le gouvernement de l'Alberta, le district municipal (D.M.) d'Acadia et le conseil des zones spéciales afin d'évaluer la faisabilité d'infrastructures d'irrigation à grande échelle sur site vierge. La portée de cette collaboration au développement de projets comprend l'ingénierie, l'évaluation environnementale, l'analyse financière et l'analyse d'impact, ainsi que d'autres activités essentielles pour déterminer la viabilité du projet et parvenir à une décision d'investissement potentielle. S'il est réalisé, ce projet pourrait contribuer à atténuer les effets du changement climatique sur l'agriculture en stimulant la production de cultures primaires et en renforçant la sécurité de l'eau grâce à la création de capacités de stockage.
- » **Projet d'expansion du terminal portuaire à Contrecoeur :** La BIC collabore avec l'Administration portuaire de Montréal (APM) pour faire avancer le développement du projet de construction d'un nouveau terminal portuaire à conteneurs à Contrecoeur. La BIC a signé un protocole d'entente confirmant que la BIC et l'APM travailleront à la structuration financière du terminal proposé, y compris les activités de revue diligente comme la planification et les activités préalables à l'approvisionnement pour la conception, la construction, le financement, l'exploitation et l'entretien du terminal.

- » **Train à grande fréquence :** Suite à la participation de la BIC au bureau de projet conjoint établi avec VIA Rail pour effectuer une revue diligente supplémentaire et planifier l'approvisionnement relatif à un réseau ferroviaire à haute fréquence proposé dans le corridor Québec-Toronto (le « projet TGF »), l'approvisionnement officiel du projet TGF a été lancé en 2023 par le gouvernement du Canada, sous la direction de Transports Canada, la première étape étant la sélection d'un partenaire promoteur privé pour codévelopper et optimiser le projet aux côtés du Canada. La BIC a agi et continue d'agir comme conseiller du Canada lors de la sélection du partenaire promoteur privé et prévoit de travailler avec le Canada et le partenaire promoteur privé au cours de la phase de co-développement.

Accélération de projets

La BIC a établi un objectif d'investissement de 500 millions de dollars pour fournir un financement pour l'accélération de projets lorsque cet investissement aurait un impact mesurable sur l'échéancier de développement du projet ou sur une revue diligente plus exhaustive, comme il est souvent établi dans le cadre de la prestation de services-conseils.

Ces investissements comprennent notamment des études techniques préliminaires ou de faisabilité, d'autres activités visant à établir l'analyse de rentabilité du projet ou des travaux de construction préliminaires. Tout comme la fonction de services-conseils, l'accélération de projets est un facteur de différenciation par rapport aux investisseurs privés en raison de la volonté de la BIC d'investir dans des projets aux premiers stades de leur cycle de développement. Le financement pour l'accélération de projets permet de combler l'écart de financement pour ces activités au stade préliminaire et la BIC engage des dépenses pour l'accélération d'un projet lorsqu'il existe une probabilité raisonnable qu'elle investisse éventuellement dans un projet, ce qui aide à débloquer les décisions d'investissement pour la BIC.

Les engagements d'accélération de projets de la BIC au cours de la dernière année comprennent :

- » **Azure Sustainable Fuels Corporation :** En janvier 2024, la BIC a collaboré avec Azure Sustainable Fuels Corp. à sa première étude d'ICI pour la production de carburants d'aviation durables (SAF) au Canada. L'engagement de financement de 8,4 millions de dollars de la BIC a permis à Azure d'entreprendre son étude sur les SAF, dans le but de produire des SAF au Canada d'ici 2027 à l'aide de matières premières canadiennes.
- » **Chemin de fer d'intérêt local du centre-est de l'Alberta :** La BIC a signé un protocole d'entente avec le gouvernement de l'Alberta, le conseil des zones spéciales et Oyen Development Corp. en vue d'entreprendre une étude de faisabilité technique et financière

préliminaire conjointe sur un projet de chemin de fer d'intérêt local reliant le centre-est de l'Alberta à un terminal intermodal à Calgary ou à Edmonton. Le projet proposé de chemin de fer d'intérêt local vise à accroître la compétitivité commerciale de l'Alberta tout en favorisant le développement économique et les investissements le long du corridor ferroviaire.

- » **Irrigation dans le D.M. d'Acadia et les zones spéciales** La BIC fournit également un financement d'accélération ainsi que des services-conseils aux termes du PE, comme il est décrit ci-dessus.

Engagement et communications

La BIC est déterminée à susciter un engagement public significatif et à mobiliser activement les parties prenantes partout au Canada afin de créer des liens stratégiques pour accélérer la construction d'infrastructures. L'équipe rencontre des parties prenantes du gouvernement et de l'industrie pour établir et renforcer des partenariats, trouver des occasions de collaborer et partager des informations sur les priorités clés de la BIC.

Les spécialistes et responsables des investissements participent à des événements partout au Canada qui touchent les secteurs prioritaires et qui mettent en lumière les diverses voix de la BIC. Les faits saillants du dernier exercice comprennent ce qui suit :

- » **Conférence annuelle de Propulsion Québec :** La BIC a communiqué des détails sur son initiative d'infrastructures de recharge et de ravitaillement en hydrogène aux responsables des secteurs privé et public.
- » **Conférence annuelle de la Coalition de Premières Nations pour les grands projets :** La BIC a annoncé le programme de financement participatif pour les communautés autochtones inclus dans le budget de 2023..
- » **Conférence annuelle de la Fédération canadienne des municipalités :** Le PDG de la BIC, accompagné par des membres de l'équipe des investissements, a organisé une séance « Demandez-moi n'importe quoi » pour discuter avec des responsables municipaux de la façon dont ils peuvent faire progresser leurs priorités en matière de durabilité en accédant au financement de la BIC.
- » **Conférence sur les grands projets du Conseil économique de l'Atlantique :** Le chef, Élaboration de projets, de la BIC pour le Québec et l'Est du Canada a tenu trois séances dans l'Est du Canada afin de faire progresser les possibilités de partenariat.

- » **AGA et congrès de la Chambre de commerce du Canada :** Le chef, Élaboration de projets, de la BIC pour l'Ouest du Canada a organisé une rencontre informelle sur la façon dont les responsables de la chambre peuvent collaborer avec la BIC pour financer des projets d'infrastructures dans des collectivités partout au Canada.

Dans le cadre d'événements publics, la BIC a partagé son mandat en tant qu'investisseur d'impact et a fourni des mises à jour importantes sur ses résultats et ses progrès. Au total, plus de 1 100 personnes ont participé aux événements suivants :

- » **Le point sur le marché du printemps (avril 2023) :** En collaboration avec le Conseil canadien pour les partenariats public-privé, Ehren Cory et la présidente du conseil d'administration, Tamara Vrooman, ont fait le point sur les progrès réalisés par la BIC et sur son mandat élargi dans le budget de 2023.
- » **Assemblée publique annuelle (juin 2023) :** Une occasion annuelle pour les membres du public intéressés d'entendre les résultats annuels et de poser des questions aux responsables de la BIC.
- » **Le point sur le marché de l'automne (novembre 2023) :** La BIC a présenté ses résultats du T2 dans le cadre d'une discussion diffusée en direct avec Andrew Willis, du Globe and Mail, en collaboration avec la Chambre de commerce de l'Ontario.

En 2023-2024, l'équipe a également poursuivi ses efforts de mobilisation en incluant des tournées régionales. Les tournées sont l'occasion de rencontrer des fonctionnaires, des communautés et des responsables, des propriétaires d'entreprise et des groupes de développement économique qui cherchent à s'associer à des projets d'infrastructures. Ils permettent aux responsables et aux équipes de projet de suivre l'évolution des projets en cours de construction et de rencontrer les promoteurs pour comprendre leurs priorités et le contexte régional supplémentaire :

- » Au printemps 2023, les responsables de la BIC ont visité deux investissements actuellement en construction près de Saskatoon : Kahkewistahaw Landing et la réserve urbaine de Grasswoods. Au cours de la tournée, l'équipe de la BIC a rencontré des responsables de la Banque des Premières Nations du Canada, de la Chambre de commerce de la Saskatchewan et des fonctionnaires du gouvernement provincial afin de mieux comprendre les futurs projets d'infrastructures dans lesquels la BIC pourrait être un partenaire financier.
- » À l'hiver 2024, la BIC s'est rendue à Halifax pour annoncer un nouvel investissement dans le projet de stockage d'énergie en Nouvelle-Écosse. En Nouvelle-Écosse, des réunions ont eu lieu avec la Chambre de commerce d'Halifax, des responsables autochtones de la région et des parties prenantes du gouvernement provincial. Parallèlement à cette visite, la BIC a présenté les résultats d'une étude sur les occasions d'investissement réalisée en collaboration avec le Conseil économique de l'Atlantique.

En plus de donner des conférences, de participer à des événements et de faire des tournées régionales, la BIC collabore régulièrement avec des parties prenantes du gouvernement à l'appui de son mandat et utilise des outils de communication comme son site Web, les médias sociaux et les activités de sensibilisation auprès des médias pour diffuser des nouvelles sur ses initiatives et ses réalisations à un vaste public.

Elle collabore également activement avec des **banques d'infrastructure homologues partout dans le monde** afin de mettre en commun les pratiques exemplaires en matière d'investissement d'impact, de prêts concessionnels et de façons de réduire au minimum les risques liés aux projets novateurs en matière d'infrastructures.

Durabilité

Les infrastructures durables sont d'une importance capitale pour procurer des avantages à la population canadienne aujourd'hui et bâtir un avenir plus propre. Bien que la BIC investisse à long terme, son équipe agit rapidement pour catalyser des projets d'infrastructures d'envergure dans des secteurs émergents critiques comme les carburants propres, les petits réacteurs modulaires et les infrastructures pour véhicules électriques. Les prévisions des investissements à ce jour se traduiront collectivement par une réduction annuelle moyenne estimative de 8,3 Mt d'éq. CO₂; l'équivalent de plus de **2,5 millions de voitures à essence** retirées de la circulation chaque année, ou de la **consommation annuelle d'électricité de plus de 5,5 millions** de foyers.² Les réductions annuelles de GES estimées à ce jour grâce aux investissements de la BIC représentent plus de 2,6 % des réductions nécessaires pour atteindre l'objectif intérimaire du Canada en matière d'émissions pour 2030, et la BIC est en bonne voie pour dépasser l'objectif de décarbonation à long terme de 13 Mt d'éq. CO₂ d'ici 2027-2028.

En décembre 2022, la BIC a publié un document sur la durabilité et l'impact afin de partager ses progrès et ses activités futures visant à faire progresser les résultats durables. L'un des points saillants de ce document était le plan de la BIC de contribuer aux objectifs du Canada en matière de carboneutralité. Il comprenait également le premier rapport du Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques (GIFCC) ainsi que le cadre de durabilité de la BIC, qui continue de guider les efforts en matière de durabilité dans tous les aspects des affaires.

La BIC a maintenant intégré l'information sur la durabilité dans son rapport annuel, y compris des mises à jour détaillées sur la durabilité et les divulgations.

² *Calculateur des équivalences des émissions de gaz à effet de serre de RNCAN*

Cadre de durabilité de la BIC

Pilier 1 du cadre :



En tant qu'investisseur durable

Pilier 2 du cadre :



Avec l'impact comme priorité

Pilier 3 du cadre :



En tant que société durable

Le cadre de durabilité de la BIC est structuré autour de trois façons distinctes par lesquelles la BIC intègre la durabilité dans ses investissements et ses activités.

- » En tant qu'investisseur durable, la BIC intègre les pratiques exemplaires en matière de climat et d'autres facteurs ESG dans le processus d'investissement.
- » L'impact comme résultat net illustre l'approche de la BIC en tant qu'investisseur d'impact dans la mesure des rendements durables.
- » En tant que société durable, la BIC intègre la durabilité dans ses activités quotidiennes.

En 2023-2024, la BIC a continué de réaliser des progrès importants dans son parcours vers la durabilité sur l'ensemble des trois piliers.

Parcours de la BIC vers la durabilité

2017

- » Le budget de 2017 propose la création de la Banque de l'infrastructure du Canada et des priorités, notamment le transport en commun, le commerce et le transport et les infrastructures vertes
- » La *Loi sur la Banque de l'infrastructure du Canada* reçoit la sanction royale. La Loi crée la BIC et identifie, dans le cadre de son objectif, l'investissement dans les infrastructures qui « qui seront dans l'intérêt public, par exemple en soutenant des conditions favorables à la croissance économique ou en contribuant à la viabilité de l'infrastructure au Canada ».
- » L'énoncé des priorités et des responsabilités indique que la BIC doit « être orientée par des pratiques exemplaires en ce qui concerne la gestion et la communication des risques et des possibilités liés au climat », que son portefeuille « contribue de manière substantielle à soutenir les objectifs de réduction des gaz à effet de serre du Canada » et que la BIC doit « contribuer à l'engagement du gouvernement de parvenir à la réconciliation avec les peuples autochtones »

2018

- » Établissement des opérations et recrutement de la première équipe de direction et du premier personnel
- » Engagement pour la première fois à investir dans le Réseau express métropolitain, un projet qui permettra de réduire de 680 000 tonnes les émissions de gaz à effet de serre au cours de ses 25 années d'exploitation

2019

- » Adoption de politiques fondamentales pour garantir des pratiques de gouvernance solides, notamment la politique d'investissement, la politique d'approvisionnement, le code de conduite et la politique en matière de ressources humaines

2020

- » Publication d'un plan de croissance de 10 milliards de dollars pour créer des emplois et de la croissance économique tout en soutenant la transition vers une économie à faibles émissions de carbone. Le plan comprend 2,5 milliards de dollars pour des initiatives d'énergie propre, 2 milliards de dollars pour investir dans des rénovations énergétiques à grande échelle et 1,5 milliard de dollars pour des autobus zéro émission
- » Lancement des initiatives de rénovations énergétiques de bâtiments et d'autobus zéro émission

2021

- » Lancement de l'initiative d'infrastructures pour les communautés autochtones afin de soutenir des projets d'une valeur d'au moins 1 milliard de dollars dans les communautés autochtones et avec leur participation
- » Élaboration du cadre de durabilité de la BIC et mise en place d'un groupe de travail sur la durabilité, régi par la fonction Stratégie de la BIC, afin de coordonner et de diriger l'établissement de rapports sur les initiatives de durabilité
- » Réalisation d'une analyse des lacunes du GIFCC afin de préparer les rapports sur le climat
- » Adoption de politiques internes visant à orienter les investissements et à mettre l'accent sur les résultats. Établissement de normes de mesure de l'impact des GES au niveau des projets afin de mesurer les émissions évitées
- » Définition d'objectifs à long terme en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre, de fréquentation des transports en commun, de connexions à Internet haut débit, de croissance économique et d'investissement dans les populations autochtones

2022

- » Création d'un comité de l'impact et du risque au sein du conseil d'administration
- » Participation au programme d'obligations vertes du ministère des Finances
- » Établissement de normes de mesure de l'impact des GES au niveau des projets afin de mesurer les émissions évitées
- » Le Plan de réduction des émissions pour 2030 comprend une initiative de 500 millions de dollars de la BIC pour la recharge et le ravitaillement des véhicules zéro émission; le budget de 2022 identifie le rôle de la BIC pour investir dans de nouveaux sous-secteurs afin de soutenir une économie à faibles émissions de carbone (CUSC, hydrogène, petits réacteurs modulaires et carburants propres)
- » Publication de la première mise à jour sur la durabilité et l'impact de la BIC, comprenant le premier rapport du Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques (GIFCC) et présentant la voie vers la carboneutralité

2023

- » Lancement de l'initiative pour la participation autochtone pour faciliter la réconciliation économique et permettre aux communautés autochtones d'acquiescer des participations dans des projets d'infrastructures au sein de leur communauté
- » Élaboration de facteurs de risque de crédit ESG
- » Réalisation d'une analyse ACS+ au niveau sectoriel
- » Élargissement de la portée du comité de diversité et inclusion pour en faire un comité de diversité, équité et inclusion
- » Analyse de scénarios liés au climat et identification des risques et des occasions liés aux changements climatiques
- » Calcul des émissions financées pour la première fois pour l'exercice 2022-2023
- » Adhésion au Partenariat pour la comptabilisation du carbone dans les finances (PCAF)

Pilier 1 : En tant qu'investisseur durable

En tant qu'investisseur durable

Revue diligente des facteurs ESG

Veiller à ce que les enjeux ESG soient pris en compte dans le travail, y compris :

- » Impact autochtone (notamment le respect des droits ancestraux et des droits issus de traités et l'obligation de consulter)
- » Évaluations d'impact et examens environnementaux
- » Santé et sécurité à la BIC
- » Respect des lois (p. ex., dispositions liées à l'intégrité)
- » Approvisionnement responsable des promoteurs
- » Promotion des objectifs ESG par le rôle d'investisseur

Politiques et procédures en matière de GRE

- » Intégrer les risques climatiques et autres risques liés à la durabilité dans l'évaluation des investissements individuels, et intégrer le risque climatique au niveau de l'entreprise par le biais du cadre de risque de crédit ESG

Influence en tant qu'investisseur

- » Tirer parti de l'influence en tant qu'investisseur pour encourager les promoteurs de projets à adopter des pratiques durables, telles que l'utilisation de matériaux de construction à faible teneur en carbone

En tant que société d'État ayant pour mandat d'investir dans des infrastructures durables, la BIC est particulièrement bien placée pour jouer un rôle dans la transition vers une économie durable et à faibles émissions de carbone. La BIC peut contribuer, entre autres, en utilisant son rôle d'investisseur pour influencer et promouvoir des résultats durables dans les projets dans lesquels elle investit. Elle fait progresser ce pilier à la fois par son processus décisionnel en matière d'investissement et par des caractéristiques précises de ses initiatives d'investissement.

Ce pilier comprend un certain nombre d'initiatives en cours, comme le soutien au renforcement des capacités au sein des communautés autochtones par l'entremise d'un partenariat avec AFOA Canada, et l'intégration des facteurs ESG dans la revue diligente des investissements.

Les nouveaux développements et mises à jour concernant les travaux effectués dans le cadre de ce pilier en 2023-2024 comprennent ce qui suit :

Matériaux de construction à faible teneur en carbone

La BIC réalise déjà des réductions importantes des émissions annuelles moyennes projetées de GES en investissant dans des projets dont les émissions sont inférieures aux solutions de rechange de base. Par exemple, les investissements dans l'énergie propre entraînent des émissions nettement inférieures à ce qu'elles auraient été si une option liée aux carburants fossiles avait été adoptée.

Toutefois, il est toujours possible d'en faire davantage. La BIC examine activement comment elle pourrait tirer parti de son influence en tant qu'investisseur pour encourager les promoteurs de projets à adopter l'utilisation de matériaux de construction à faibles émissions de carbone dans les projets. Un tel effort est conforme à l'objectif de réduction des émissions de GES de la BIC

au moyen d'investissements et est étroitement aligné sur les travaux de la Stratégie pour un gouvernement vert. La BIC prévoit faire progresser ces efforts en 2024-2025 grâce à la mobilisation et au dialogue avec les partenaires de projet.

Cadre de gestion du risque de crédit ESG

La BIC continue d'élaborer son cadre de gestion du risque de crédit ESG utilisé par son équipe de gestion du risque de crédit pour évaluer les facteurs ESG qui peuvent avoir une incidence importante sur la solvabilité de l'emprunteur dans chaque projet. Ces mesures comprennent l'évaluation de la transition aux changements climatiques et des risques physiques, conformément aux recommandations du GIFCC concernant la gestion des risques. Cette approche est conforme à la définition de l'intégration des facteurs ESG énoncée dans les Principes pour l'investissement responsable³ (PRI), soit « l'inclusion systématique et explicite de facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance qui sont importants dans l'analyse et la décision d'investissement ».

Prochaines étapes

À l'avenir, la BIC prévoit de poursuivre ses efforts pour élaborer des directives d'investissement sur la revue diligente en matière d'ESG, en s'appuyant sur le cadre des risques de crédit ESG finalisé, ainsi que de chercher à promouvoir la résilience climatique dans les projets en utilisant l'influence de la BIC en tant qu'investisseur.

³ Principes élaborés en 2006 sous l'égide des Nations Unies à l'intention des investisseurs fortement engagés à intégrer les critères ESG et à rendre compte de leurs investissements. Site Web : [PRI | Home \(unpri.org\)](https://www.unpri.org)

Pilier 2 : Avec l'impact comme priorité

Avec l'impact comme priorité

Cadre de durabilité

- » Intégrer des caractéristiques de durabilité dans le cadre d'investissement
- » Lier les objectifs d'impact à l'appétence pour le risque
- » Assurer la cohérence et l'harmonisation avec le mandat
- » Considérer la contribution des investissements de la BIC aux objectifs de développement durable des Nations unies

Stratégie du portefeuille

- » Concevoir la stratégie de portefeuille mobile sur cinq ans de manière à répartir les fonds entre les secteurs prioritaires, afin d'atteindre les objectifs d'entreprise, y compris les résultats en matière de durabilité

Établissement de politiques pour guider les investissements durables

- » Définir des objectifs d'intérêt public dans le cadre du plan d'entreprise et des objectifs
- » Élaborer des mesures de quantification pour mesurer notre impact public
- » Utiliser l'analyse ACS+ pour comprendre la répartition des retombées de l'investissement au sein de la population canadienne
- » Entreprendre une évaluation d'impact, et en faire le suivi et la vérification

La BIC a la capacité unique d'adopter des positions d'investissement concessionnelles afin d'avoir un impact social et environnemental positif. Elle utilise une approche globale en matière d'investissement d'impact et d'évaluation des résultats pour s'assurer que les résultats souhaités sont atteints. Elle comprend que les investissements dans les infrastructures doivent être faits à long terme et profiter à la population canadienne d'aujourd'hui et de demain. Les investissements devraient contribuer à un avenir plus propre, être résilients dans un environnement en évolution et répondre aux besoins d'une population diversifiée, y compris des communautés autochtones et d'autres collectivités mal desservies.

Le succès à l'égard de ce pilier est mesuré en fonction des progrès vers l'atteinte des objectifs de résultats à long terme. Stimulée par des investissements dans les secteurs de l'énergie propre, des infrastructures vertes et du transport en commun, la BIC a soutenu, au 31 mars 2024, des projets qui, collectivement, selon les prévisions, se traduiront par une réduction annuelle moyenne estimative de 8,3 Mt d'éq. CO₂.

Des mises à jour notables ont été apportées en 2023-2024 dans le cadre des efforts visant à améliorer l'impact :

Objectifs de résultats d'investissement

En 2023-2024, la BIC a élargi l'évaluation de l'impact lié aux investissements. Cela signifie, par exemple, estimer les émissions annuelles de GES réduites grâce à un grand projet de transport en commun, même lorsque l'impact principal de cet investissement est l'achalandage dans les transports en commun. Cela permet une approche plus holistique pour évaluer les investissements potentiels et maximiser l'impact des investissements.

De plus, la BIC a mis à jour sa mesure de l'impact autochtone afin de mieux saisir ce qui compte pour les communautés en tenant compte de l'impact qualitatif. Il est important de raffiner continuellement les objectifs de résultats d'investissement pour évaluer les investissements potentiels.

Stratégie du portefeuille et durabilité

La BIC a élaboré ses stratégies d'affaires et son portefeuille d'investissements en tenant compte des répercussions liées aux changements climatiques et des occasions potentielles. Trois répercussions établissent le contexte de la stratégie de la BIC :

- » La BIC est un investisseur d'impact visant à catalyser les nouveaux projets d'infrastructures profitant à la population canadienne. Le portefeuille est étroitement lié aux objectifs axés sur le climat. Près de la moitié des activités d'investissement ont pour principal objectif d'accélérer la transition climatique au Canada. Bon nombre des autres activités d'investissement, comme l'expansion des réseaux de transport en commun et la connexion des collectivités aux services d'Internet haut débit, sont alignées sur les besoins d'investissement pour atteindre les objectifs et cibles du gouvernement en matière de carboneutralité.
- » La BIC investit spécifiquement dans de nouveaux projets. Contrairement à un investisseur traditionnel, il n'y a pas de portefeuille d'investissement traditionnel dans lequel elle doit réduire les émissions qu'elle finance. Lorsqu'elle investit dans des industries à forte intensité d'émissions, cela est souvent lié au financement de projets précis visant à réduire l'intensité des émissions de production : par exemple, le soutien à la conversion en fours à arc électriques d'Algoma Steel. Toutefois, elle a également reçu un mandat de l'actionnaire d'investir dans des projets dans des secteurs à forte intensité d'émissions, par exemple dans le secteur des transports, dans des projets qui ne réduiront peut-être pas les GES.
- » Pour ce qui est de la structure des investissements, la BIC vise à fournir un soutien financier minimal à un projet tout en lui permettant d'aller de l'avant. Dans de nombreux secteurs, son objectif est de catalyser un marché des investissements du secteur privé qui, en fin de compte, n'aura plus besoin du soutien financier de la BIC. Contrairement à une société traditionnelle, ce serait un succès si sa présence n'était plus requise dans bon nombre de ses secteurs d'investissement.

En 2023-2024, la BIC a mis à jour sa stratégie d'investissement dans tous les secteurs et a lancé des initiatives précises pour répondre aux priorités du gouvernement. Ces mises à jour comprennent ce qui suit :

- » Lancement de l'initiative pour la participation autochtone (IPA), de l'initiative d'infrastructures pour le logement et de l'initiative pour les minéraux critiques
- » Mise à jour des objectifs à long terme pour l'énergie propre et les infrastructures vertes, les portant à 10 milliards de dollars chacun

Analyse des scénarios d'impact climatique

En 2023-2024, la BIC a entrepris une analyse des scénarios climatiques afin de mieux comprendre l'impact de divers scénarios sur son portefeuille existant et son portefeuille d'investissements futurs.

L'analyse de scénarios est un outil qui tire parti d'une description de plusieurs possibilités d'avenir plausibles pour aider à reconnaître et à naviguer dans un environnement d'incertitude et de changement. Il s'agit d'une façon de créer des informations qui permettent à une organisation de prendre des décisions et d'en discuter de manière à maximiser les occasions et à minimiser les risques.

Trois scénarios différents ont été choisis conformément aux orientations du Réseau pour l'écologisation du système financier (Network for Greening the Financial System – NGFS). Le NGFS est largement utilisé par les institutions financières canadiennes, y compris pour être cité dans le projet de lignes directrices du Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF) sur l'exercice normalisé des scénarios climatiques. Les scénarios du NGFS évalués étaient une **transition différée**, des **politiques actuelles** et la **carboneutralité en 2050**.

La **transition différée (TD)** suppose que les émissions annuelles ne diminueront pas avant 2030, ce qui entraînera la mise en œuvre de politiques rigoureuses après 2030 pour limiter le réchauffement à moins de 2 °C.

Les **politiques actuelles (PA)** supposent que seules les politiques actuellement mises en œuvre sont préservées et que les objectifs en matière de carboneutralité ne sont pas atteints, ce qui entraîne des risques physiques élevés dans le statu quo en raison de l'augmentation des conditions météorologiques extrêmes.

La **carboneutralité en 2050 (CN)** suppose que des politiques et des innovations rigoureuses sont mises en œuvre immédiatement pour atteindre l'objectif de carboneutralité mondiale d'ici 2050 et limiter le réchauffement planétaire à 1,5 °C.

	Carboneutralité en 2050 <i>Politiques immédiates et rigoureuses et innovation pour atteindre la carboneutralité</i>	Transition différée <i>Lentement, aucune nouvelle politique ou innovation n'est introduite avant 2030 pour soutenir l'atteinte de la carboneutralité</i>	Politiques actuelles <i>Activité politique en cours inchangée, alors qu'aucun nouveau progrès n'est réalisé pour limiter les changements climatiques</i>
 Ambition de la politique en matière de température (d'ici 2100)	1,5 °C	2 °C	3 °C+
 Réactions à la nouvelle politique en matière de changements climatiques	Introduction immédiate et progressive de nouvelles politiques	Différée, une vague de nouvelles politiques sera introduite après 2030	Pas de nouvelles politiques climatiques
 Changement de technologie	Changement rapide	Évolution lente avant 2030, évolution rapide par la suite	Changement lent
 Adoption de l'élimination du CO2	Utilisation moyenne-élevée	Utilisation faible-moyenne	Utilisation faible

Résultats de l'analyse des scénarios

Dans tous les scénarios, les actifs de la BIC sont exposés aux risques physiques du changement climatique. Cette exposition au risque physique accroît l'importance d'évaluer la résilience climatique des actifs dans lesquels la BIC investit et de comprendre l'impact du risque physique selon différents scénarios.

Les scénarios TD et CN devraient offrir davantage de possibilités d'investissements verts, en raison des attentes en matière de réduction des émissions et de l'augmentation de la demande et des prix de l'énergie. Selon le scénario PA, les risques physiques devraient être plus élevés en raison des températures plus élevées, de l'élévation du niveau des océans et de l'augmentation de la fréquence des phénomènes météorologiques extrêmes, ce qui pourrait également offrir des occasions d'investissement dans des infrastructures résilientes.

À court terme : La BIC a une occasion importante d'investir dans des infrastructures qui aideront le Canada à gérer la transition climatique et à atteindre ses objectifs de réduction des GES. Le besoin d'investissement demeure au-delà de la capacité du secteur public ou du secteur privé de s'en occuper seul, ce qui laisse entendre que la BIC, dans le rôle de partenaire et pour combler les lacunes qui nuisent à l'avancement des projets, sera nécessaire. L'ampleur de l'investissement requis est plus élevée dans les scénarios de CN et de TD, l'investissement ayant eu lieu plus tôt dans le scénario de CN.

À moyen terme : La période de détention financière, la BIC est exposée à des risques semblables à ceux auxquels sont exposés les autres investisseurs du secteur des infrastructures en raison du rythme de la transition énergétique. Dans plusieurs projets, la BIC assume un risque financier dans la mesure où le coût des émissions de carbone diminue par rapport aux projections actuelles, mais elle peut voir des rendements accrus si le coût des émissions de carbone augmente. La BIC est également exposée aux risques liés à la mise en valeur marchande ou à l'accroissement de la demande dans le cadre de ses projets. Par exemple, dans le cas des systèmes d'énergie de quartier, la BIC a prêté à l'encontre des infrastructures construites pour répondre à la demande future de services, et non seulement à la demande actuelle des clients. Ainsi, il sera plus rentable pour les nouveaux bâtiments de se connecter aux systèmes d'énergie de quartier, ce qui accélérera la transition. Une transition accélérée dans le secteur du bâtiment profiterait à ces investissements, augmentant les possibilités liées aux infrastructures vertes, à l'efficacité énergétique et à la rénovation énergétique des bâtiments, tout en atténuant les risques liés à la demande.

À long terme : Au-delà de la période de détention financière du portefeuille des investissements, il est attendu que les investissements de la BIC continuent de façonner les collectivités. Contrairement à d'autres investisseurs, son évaluation de l'impact de ses projets s'étend au-delà de l'horizon temporel dans lequel elle investit. Le modèle de la BIC est le plus efficace lorsque son investissement est remboursé et que le projet continue à produire des bénéfices.

La BIC a entrepris sa première évaluation systématique de l'analyse comparative entre les sexes plus (ACS+) en 2023-2024. L'évaluation portait sur le portefeuille des investissements, l'objectif étant de mieux comprendre comment l'impact et les avantages des investissements sont répartis entre divers groupes de la population canadienne. L'analyse ACS+ a montré ce qui suit :

- » Les infrastructures dans les secteurs prioritaires de la BIC génèrent des avantages attendus pour un grand pourcentage de la population canadienne, avec une répartition globale relativement équilibrée entre le revenu, le sexe et l'âge.
- » Certaines catégories d'infrastructures montrent des variations d'impact, le transport en commun étant plus susceptible de profiter aux jeunes et aux personnes à faible revenu, et le secteur de l'Internet haut débit de la BIC se concentrant sur les régions rurales et à faible revenu.
- » L'initiative d'infrastructures pour les communautés autochtones (IICA) de la BIC offre des programmes ciblés pour travailler avec des partenaires autochtones afin de combler les lacunes en matière d'infrastructures dans tous les secteurs prioritaires de la BIC.
- » Les avantages de la phase de construction sont plus concentrés et sont susceptibles de profiter de façon disproportionnée aux travailleurs masculins. Le secteur est composé à 88 % d'hommes et présente des statistiques sur le revenu moyen par rapport à la population active générale.








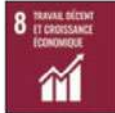

L'ensemble complet des résultats de l'ACS+ par secteur est présenté à l'annexe.

Prochaines étapes

Au cours de la prochaine année, la BIC prévoit mettre à jour la norme de mesure des GES afin de mieux quantifier les réductions de GES découlant des projets, ainsi que le processus de suivi et de vérification des résultats des GES.

➤ Harmonisation avec les objectifs de développement durable des Nations Unies

Dans le cadre de son Agenda 2030 pour le développement durable, l'ONU a établi un ensemble d'objectifs de développement durable (ODD) pour servir de base commune aux gouvernements, au secteur privé et à d'autres acteurs. Bien que les investissements de la BIC contribuent à bien des égards à l'atteinte des 17 objectifs, neuf objectifs ont été identifiés auxquels elle apporte une contribution importante par l'entremise de ses domaines de résultats.

Résultats	Objectif(s) et cible(s) de l'ODD des Nations unies associé(s)	Exemples d'activités de la BIC
Action climatique	 o: 6.4  o: 7.1, 7.2  o: 9.1, 9.4  o: 11.2, 11.a  o: 13.1,	<p>Les secteurs prioritaires comprennent : l'énergie propre, les infrastructures vertes et le transport en commun</p> <p>Des initiatives ont été lancées pour rénover les bâtiments, financer des autobus zéro émission et promouvoir la recharge des véhicules zéro émission</p> <p>Des objectifs de résultats ont été fixés pour les émissions de gaz à effet de serre (13 Mt) afin d'obtenir des résultats</p>
Infrastructures autochtones	 o: 6.4  o: 7.1, 7.2  o: 8.2,  o: 13.1,	<p>L'initiative d'infrastructures pour les communautés autochtones (IICA) a été mise en place pour aider à combler le déficit d'infrastructures pour les communautés autochtones</p> <p>L'initiative pour la participation autochtone (IPA) vise à favoriser la réconciliation économique en permettant aux communautés autochtones d'obtenir des participations en capitaux propres dans des projets d'infrastructure situés sur leurs territoires traditionnels</p> <p>Les projets produisent des résultats dans des domaines tels que la réduction des émissions de gaz à effet de serre, les solutions énergétiques propres, les connexions à Internet haut débit et les transports, ainsi que l'assainissement de l'eau</p>

Résultats	Objectif(s) et cible(s) de l'ODD des Nations unies associé(s)	Exemples d'activités de la BIC
Collectivités connectées	 o: 8.2,  o: 9.1, 9.4	<p>Les secteurs prioritaires comprennent l'Internet haut débit et le transport en commun</p> <p>Des objectifs ont été fixés pour les foyers connectés (900 000) et les trajets quotidiens en transport en commun (210 000)</p> <p>Le partenariat avec le ministère de l'Innovation, des Sciences et du Développement économique vise à maximiser la portée des projets d'Internet haut débit dans les zones mal desservies</p>

Croissance économique	 o: 5.55.c  o: 8.2  o: 9.1, 9.4  o: 17.17	<p>La BIC s'efforce d'avoir un effectif diversifié sur le plan du genre</p> <p>L'analyse de l'ACS+ a été réalisée et intégrée au processus d'investissement.</p> <p>Les projets sont réalisés en partenariat avec les gouvernements fédéral, provinciaux, territoriaux, municipaux et autochtones, ainsi qu'avec les communautés autochtones.</p> <p>L'investissement de la BIC favorise la croissance de l'emploi et la création de postes</p>
-----------------------	---	---

LA BIC EN ACTION : ÉTUDE DE CAS 7

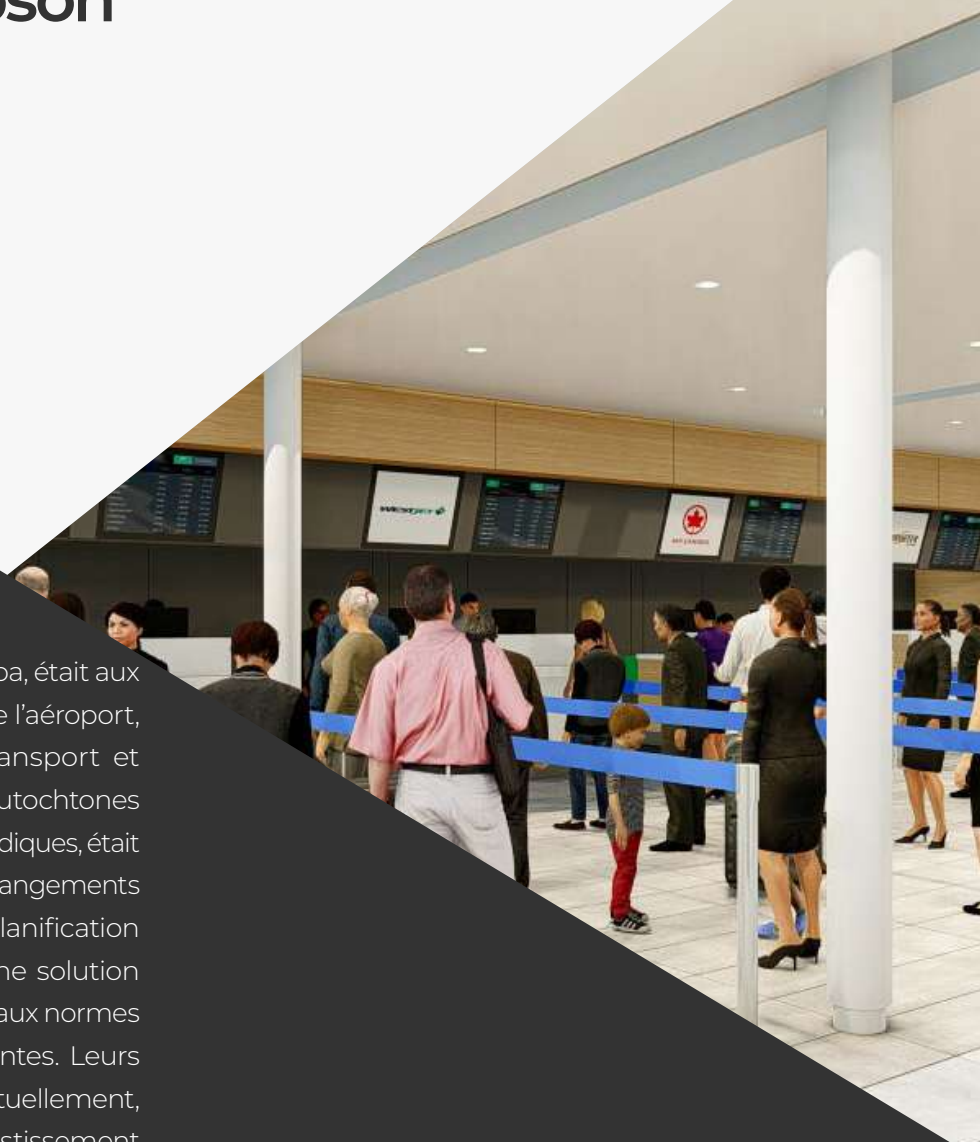
Bâtir la durabilité : l'aéroport régional de Thompson

L'aéroport régional de Thompson, au Manitoba, était aux prises avec un grave problème. L'aérogare de l'aéroport, qui sert de plaque tournante pour le transport et l'approvisionnement de 15 communautés autochtones éloignées et de 12 autres collectivités rurales nordiques, était en train de sombrer en raison des effets des changements climatiques sur le pergélisol. L'équipe de planification et d'exploitation de l'aéroport a cherché une solution financière pour rendre l'installation conforme aux normes opérationnelles et aux conditions changeantes. Leurs recherches les ont amenés à la BIC et, éventuellement, à l'atteinte de la clôture financière d'un investissement de 52 millions de dollars de la BIC dans le projet de réaménagement à grande échelle.

L'investissement est financé par l'entremise de l'IICA de la BIC, qui prête aux projets qui procurent un avantage direct aux communautés autochtones. « *La collaboration avec la BIC et la province du Manitoba a permis d'obtenir les fonds nécessaires au réaménagement de l'infrastructure aéroportuaire, qui aura un impact considérable sur la qualité de vie de toute la population de la région* », a déclaré Walter Wastesicoot, grand chef du Conseil tribal du Keewatin. « *Cette infrastructure permettra à la région d'accéder aux soins de santé, aux biens et services, à la justice, à l'éducation, aux sports et aux loisirs.* »

La construction de la nouvelle aérogare est bien avancée et elle est conçue pour offrir des caractéristiques adaptées à la communauté unique où elle se trouve, notamment un salon pour les aînés des Premières Nations et des installations pour les opérations d'évacuation médicale.

La communauté locale en prend bonne note. « *La nouvelle aérogare de l'aéroport régional de Thompson offrira un avenir encore plus prometteur en facilitant le flux de marchandises, de passagers et de touristes, et en améliorant l'accessibilité et la réputation de l'ensemble du Nord* », a déclaré Tom O'Brien, chambre de commerce de Thompson.



Pilier 3 : En tant que société durable

En tant que société durable

Intégrité et conduite responsable des affaires

- » Promouvoir et mettre en pratique les valeurs de la BIC
- » Mettre à jour les politiques en matière de valeurs, d'éthique et de facteurs ESG (p. ex., code de conduite, milieu de travail respectueux, divulgation d'actes répréhensibles)

Approvisionnement

- » Intégrer des considérations de durabilité dans l'approvisionnement de la BIC

Suivi et réduction de notre empreinte carbone

- » Calculer et effectuer un suivi des émissions de GES de l'étendue 1, 2 et 3, y compris les émissions financées

Diversité, équité et inclusion

- » Comité de diversité, équité et inclusion établi, guide par un cadre et une feuille de route en matière de diversité, équité et inclusion
- » Engagements et plan d'action en matière de langues officielles

En tant qu'organisation responsable et durable, la BIC intègre la durabilité dans ses activités quotidiennes. Les progrès réalisés dans ce domaine en 2023-2024 comprenaient le calcul continu de l'empreinte de GES opérationnelle de la BIC, le calcul initial des émissions financées par la BIC et le perfectionnement du rôle de son comité de diversité, équité et inclusion.

Pour le suivi et la communication des émissions, trois « étendues » sont couramment utilisées :

- » **Étendue 1 :** Émissions directes de GES provenant de sources détenues ou contrôlées, par exemple les émissions provenant de fours, de véhicules, etc.
- » **Étendue 2 :** Émissions indirectes de GES provenant de la production d'électricité, de vapeur, de chauffage ou de refroidissement achetés ou acquis
- » **Étendue 3 :** Toutes les autres émissions indirectes de GES dans la chaîne de valeur, comme celles associées aux matériaux achetés; pour la BIC, cela comprend ses émissions financées (émissions associées aux prêts et aux investissements)

Émissions de GES opérationnelles de la BIC

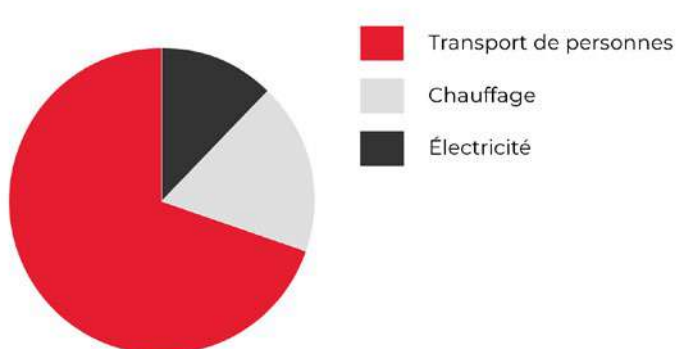
La BIC contribue à la réduction des GES principalement par la réduction annuelle moyenne des émissions qui sera générée par ses investissements. En revanche, les émissions de la BIC associées à ses activités sont exceptionnellement faibles. Bien que cela puisse être le cas, il demeure important de suivre et de gérer ces émissions.

La BIC calcule les émissions de GES opérationnelles conformément au protocole des gaz à effet de serre (le « **protocole des GES** »). En 2023-2024, l'empreinte des émissions opérationnelles de la BIC était de 169,3 t d'éq. CO₂, soit l'équivalent des émissions de 52 véhicules de tourisme par année.⁴ Il s'agit d'une augmentation par rapport aux exercices précédents, qui découle de la croissance du portefeuille de la BIC, ce qui a donné lieu à la location d'un plus grand nombre de locaux à bureaux et à l'augmentation des voyages d'affaires. La BIC s'assure que les locaux à bureaux loués sont situés dans des bâtiments certifiés LEED et BOMA.

	2021-2022	2022-2023	2023-2024	Variation en glissement annuel
Émissions globales (t d'éq. CO ₂)	69,6	117,2	169,3	44 %
Par membre du personnel	0,75	0,96	1,16	21 %

L'analyse qui suit présente une ventilation des émissions de la BIC par type d'activité et par portée et par rapport aux environnements de bureau et de voyage.

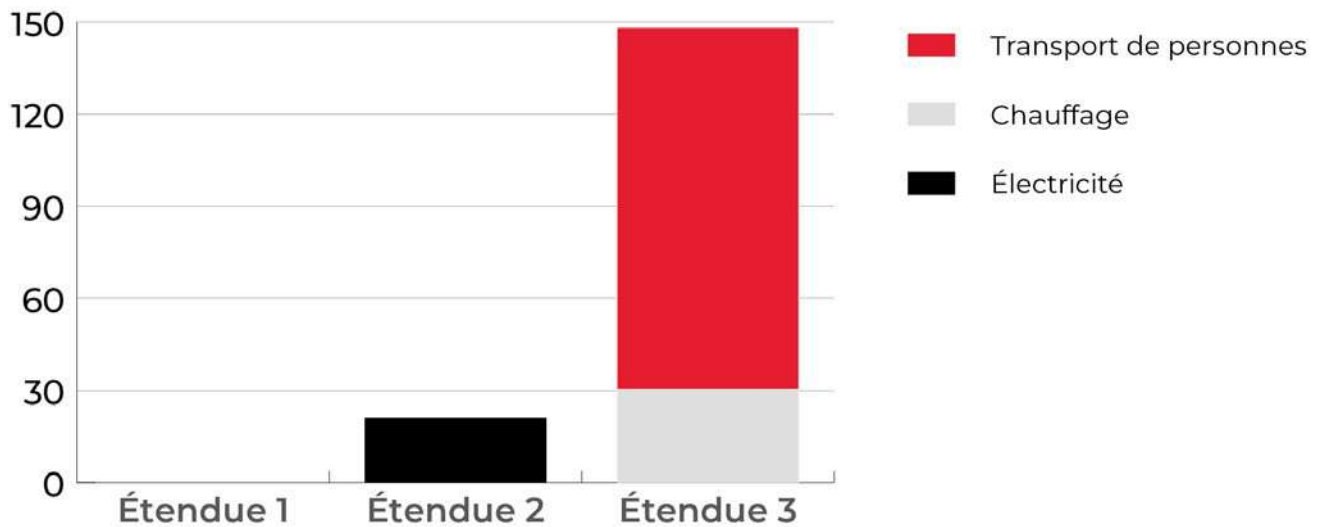
Émissions brutes de GES par type d'activité (exercice clos le 31 mars 2024)



⁴Calculateur des équivalences des émissions de gaz à effet de serre de RNCAN



Émissions brutes de GES par étendue (tonnes métriques, exercice clos le 31 mars 2024)



Activités de bureau :

Les émissions liées aux bureaux de la BIC sont constituées d'électricité et de chauffage achetées comme fournies à la BIC par l'exploitant du bâtiment. En 2023-2024, 51,55 t éq. CO₂ provenait des activités de bureau, soit 0,01 tonne par pied carré.⁵ Les émissions étaient principalement attribuables à l'agrandissement des bureaux de Toronto en début de 2023-2024. La BIC a acheté des certificats d'énergie renouvelable pour traiter les émissions résiduelles associées à la consommation d'énergie de bureau en 2022-2023 et continuera de le faire en 2023-2024.

Transport aérien :

Les émissions liées aux voyages ont été calculées sur la base d'hypothèses associées à des totaux de GES standard par km de vol, sur la base de la consommation de carburant par passager/km. En 2023-2024, 117,7 t d'éq. CO₂ provenait du transport aérien. Les voyages d'affaires constituent une partie essentielle de l'activité d'investissement de la BIC, pour établir des relations avec les collectivités avec lesquelles elle travaille, pour négocier des opérations complexes et pour s'assurer que la BIC joue le rôle d'investisseur actif.

La politique de la BIC exige une justification des voyages pour les réunions virtuelles et demande que, dans la mesure du possible, la priorité soit donnée aux arrangements économiques et efficaces qui réduisent les émissions de gaz à effet de serre (par exemple, le train plutôt que l'avion).

Les nouvelles technologies joueront un rôle important dans la décarbonation du transport aérien.

⁵ La superficie a été calculée au prorata d'un montant moyen au cours de l'exercice pour tenir compte de l'agrandissement des locaux à bureaux de Toronto au T2 de l'exercice 2023-2024.

L'investissement d'ICI de la BIC dans les carburants d'aviation durables d'Azure Sustainable Fuels s'inscrit dans le cadre de l'investissement dans des solutions visant à réduire les émissions du transport aérien à l'échelle de l'économie.

Émissions financées de la BIC

En 2023-2024, la BIC a entrepris pour la première fois un calcul des émissions financées. Les émissions financées sont les émissions annuelles associées aux prêts et aux investissements d'une organisation. Pour la BIC, cela signifie les émissions qui proviennent de la construction ou de l'exploitation des projets dans lesquels elle investit, proportionnellement à la part de l'investissement de la BIC. Le calcul était fondé sur les émissions des projets au cours de l'exercice 2022-2023, reflétant l'année la plus récente pour laquelle des données étaient disponibles pour effectuer le calcul.

Méthodologie

Les méthodes de calcul des émissions financées continuent d'évoluer à mesure que les secteurs financiers et autres travaillent à définir et à établir des lignes directrices. La BIC s'attend à faire évoluer son approche au fil du temps en s'appuyant sur ces faits nouveaux et les pratiques exemplaires de ses pairs.

Au cours de cette première année, la méthodologie en matière des émissions financées de la BIC a été élaborée en fonction des lignes directrices pour la catégorie d'actifs de financement de projet aux termes de la norme mondiale pour la comptabilité et la déclaration des GES du Partnership for Carbon Accounting Financials (PCAF). Les émissions financées du financement de projets sont attribuées à la BIC en fonction de l'investissement en cours de la BIC par rapport au montant en cours du total de la dette et des capitaux propres du projet, appelé « facteur d'attribution ».

$$\text{Facteur d'attribution}_p = \frac{\text{Investissement en cours}_p}{\text{Total des fonds propres} + \text{emprunts}_p}$$

Émissions financées de 2022-2023

Aux fins du calcul initial des émissions financées, la BIC s'est concentrée sur un sous-ensemble de ses projets les plus importants, représentant 93 % du solde total des investissements en cours de la BIC pour l'exercice. Le calcul a indiqué que les projets ont produit une intensité moyenne des émissions de 15,74 t d'éq. CO₂/M\$ investis par la BIC. Toutes ces émissions financées proviennent de projets en phase de construction. Les cotes de qualité des données sont 2,46 pour l'étendue 1 et l'étendue 2 et 2,00 pour l'étendue 3 respectivement. Les cotes de qualité des données sont pondérées en fonction du montant impayé (prêt impayé décaissé par les emprunteurs) pour chaque projet, 1 représentant la cote la plus élevée et 5 la cote la plus faible.

Qualité des données	Description des facteurs d'émissions	
1	Données vérifiées sur les émissions réelles de GES	
2	Données non vérifiées sur les émissions réelles de GES	
2	Données sur l'activité physique primaire pour la consommation du projet, y compris l'énergie et les matières premières, entre autres	
3	Activité physique primaire pour la production du projet, telle que les tonnes d'acier produites	
4	Approche basée sur les revenus selon laquelle le facteur d'émission est une tonne d'éq. CO ₂ par dollar de revenu ou de coût de construction pour n'importe quel secteur	
5	Approche basée sur les actifs selon laquelle le facteur d'émission est une tonne d'éq. CO ₂ par dollar d'actif pour tout secteur	BAS

Solde impayé (M\$ CAD)	Émissions des étendues 1 et 2 (t'éq. CO ₂)	Émissions de l'étendue 3 (t d'éq. CO ₂)	Émissions totales (t d'éq. CO ₂)	Intensité des émissions (t d'éq. CO ₂ /M\$)
1 513,44	17 417	6 400	23 816,6	15,74

Diversité, équité et inclusion

L'engagement de la BIC envers la diversité, l'équité et l'inclusion s'étend au soutien de divers besoins pour son personnel, ses parties prenantes et les personnes en visite. Parmi les progrès réalisés cette année en matière d'initiatives de diversité, d'équité et d'inclusion, il convient de citer la refonte du cadre de diversité, équité et inclusion, la mise à jour de l'énoncé sur la culture et l'introduction d'un comité de diversité, équité et inclusion consultatif. La feuille de route sur la diversité, l'équité et l'inclusion guide les actions de la BIC, et son solide rendement dépasse les points de référence dans des sondages consécutifs sur l'engagement du personnel. Le comité de diversité, équité et inclusion de la direction dirige l'ensemble des progrès en conformité avec la feuille de route sur la diversité, l'équité et l'inclusion, suivant le comité de diversité, équité et inclusion consultatif.

Pour faire suite aux efforts déployés dans ce domaine, la BIC a élaboré et publié un rapport sur les progrès en matière d'accessibilité exhaustif qui met en évidence les travaux visant à faire en sorte que le milieu de travail de la BIC soit non seulement inclusif, mais qu'il réponde aux divers besoins du personnel.

Le rapport portait sur plusieurs domaines clés, y compris l'environnement bâti, la formation et l'éducation, l'approvisionnement, les communications accessibles, les réunions et les documents, ainsi que les mesures d'accommodement pour le personnel, les parties prenantes et les personnes en visite de la BIC.

Prochaines étapes

La BIC continuera d'inventorier le processus et la méthode de calcul des émissions financées, en se fondant sur l'expérience initiale ainsi que sur les pratiques exemplaires, tout en examinant comment la BIC peut tirer parti de sa compréhension des émissions financées en ce qui concerne les objectifs plus larges en matière de carboneutralité.

Rapport du Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques (GIFCC)

Le budget de 2021 exigeait que les sociétés d'État ayant plus d'un milliard de dollars d'actifs adoptent les normes du Groupe de travail sur l'information relative aux changements climatiques (GIFCC) ou des normes plus rigoureuses et acceptables applicables au secteur public au moment de la divulgation, ainsi qu'un élément de leur rapport d'entreprise. Le cadre élaboré par le Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques a été largement adopté par les organisations et les gouvernements du monde entier. Il repose sur quatre piliers : la gouvernance, la stratégie, le risque et les mesures et objectifs. La BIC a adopté le cadre du GIFCC dans l'établissement de ses rapports d'entreprise.

En 2023, les travaux du GIFCC ont été réputés terminés, et les activités liées au cadre et à la surveillance du GIFCC ont été transférées au Conseil des normes internationales d'information sur la durabilité (ISSB), dans les limites des Normes internationales d'information financière (IFRS). L'ISSB a indiqué que les entreprises peuvent continuer d'appliquer les recommandations du GIFCC. La BIC étudie les implications de ce changement sur les rapports annuels à venir.

Le rapport suivant est fondé sur le cadre du GIFCC et renvoie aux sections pertinentes du rapport annuel qui fournissent des détails sur la façon dont la BIC présente l'information pour chaque pilier du cadre.

Rapport en matière du GIFCC	Référence dans le rapport annuel	Commentaire
Communiquer la gouvernance de l'organisation en ce qui a trait aux risques et aux occasions liés aux changements climatiques		
Décrire la supervision exercée par le conseil sur les risques et occasions liés aux changements climatiques	Page 94	Le conseil d'administration et le comité de direction de la BIC supervisent la stratégie relative aux changements climatiques, l'attribution du portefeuille et l'orientation environnementale, sociale et de gouvernance (ESG) de l'organisation par l'entremise des structures de gouvernance établies pour la BIC.
Décrire le rôle de la direction dans l'évaluation et la gestion des risques et des occasions liés aux changements climatiques	Pages 95-100	Le comité du portefeuille et des résultats supervise la durabilité et examine les questions relatives aux résultats d'impact et aux risques et fournit des conseils au conseil à cet égard. En plus des fonctions de direction décrites dans la section Gouvernance du présent rapport, un groupe de travail sur la durabilité se réunit régulièrement afin de cerner, d'examiner et de fournir des conseils et des commentaires sur les questions liées aux initiatives de durabilité de la BIC. Le groupe de travail est composé de membres de chacun des groupes commerciaux et fonctionnels.
Communiquer l'impact réel et potentiel des risques et occasions liés aux changements climatiques sur les activités, la stratégie et la planification financière de l'organisation lorsque ces informations sont importantes		
Décrire les risques et les occasions liés aux changements climatiques que l'organisation a identifiés à court, à moyen et à long terme	Pages 71-76	La stratégie du portefeuille en cours de la BIC et le premier exercice d'analyse de scénarios liés aux changements climatiques permettent de cerner les considérations générales liées aux changements climatiques pour la stratégie d'affaires et d'analyser l'impact et les tendances prévus pour l'organisation à court, à moyen et à long terme.
Décrire l'impact des risques et des occasions liés aux changements climatiques sur les activités, la stratégie et la planification financière de l'organisation	Pages 71-76	
Décrire la résilience de la stratégie de l'organisation en tenant compte de différents scénarios liés aux changements climatiques, y compris un scénario de 2 °C ou moins	Pages 71-76	L'analyse des scénarios liés aux changements climatiques effectuée par la BIC a permis de cerner les risques et les occasions associés à trois scénarios différents liés aux changements climatiques.
Communiquer comment l'organisation identifie, évalue et gère les risques liés aux changements climatiques		
Décrire les processus mis en place par l'organisation pour identifier et évaluer les risques liés aux changements climatiques	Page 103	La BIC travaille activement à améliorer l'intégration des risques liés au climat dans le processus d'investissement, par exemple en intégrant officiellement la gestion du risque de crédit ESG.

Rapport en matière du GIFCC	Référence dans le rapport annuel	Commentaire
<p>Décrire les processus de gestion des risques liés aux changements climatiques de l'organisation</p>	<p>Pages 71–76</p> <p>Pages 95–100</p>	<p>La première analyse de scénarios liés aux changements climatiques de la BIC identifie et évalue les risques selon divers scénarios climatiques et représente un cadre utile pour continuer à tirer parti de l'avenir, par exemple, en effectuant des simulations de crise dans le secteur prioritaire et le secteur du portefeuille au moyen de nouveaux scénarios à mesure qu'ils se présentent.</p> <p>Afin d'assurer l'harmonisation avec le cadre de gestion des risques d'entreprise (GRE) de la BIC, la méthodologie d'analyse de scénarios liés aux changements climatiques s'est appuyée sur le même modèle de risque et d'impact que dans le cadre.</p>
<p>Décrire comment les processus d'identification, d'évaluation et de gestion des risques liés aux changements climatiques sont intégrés à la gestion globale des risques de l'organisation</p>	<p>Pages 95–100</p>	<p>Les activités de gestion des risques de la BIC tiennent compte des risques liés aux changements climatiques dans le cadre des risques opérationnels, comme il est indiqué dans la taxonomie des risques de la BIC.</p> <p>Les risques liés aux changements climatiques sont également identifiés et inclus parmi les principaux risques d'entreprise, et ils sont traités dans l'analyse des risques d'investissement.</p>
<p>Communiquer les mesures et les objectifs utilisés pour évaluer et gérer les risques et occasions pertinents liés aux changements climatiques lorsque cette information est importante</p>		
<p>Communiquer les mesures utilisées par l'organisation pour évaluer les risques et les occasions liés aux changements climatiques conformément à sa stratégie et à son processus de gestion des risques</p>	<p>Pages 28–32</p>	<p>Les objectifs organisationnels de la BIC comprennent une réduction moyenne annuelle des GES qui sera atteinte grâce à des investissements, et elle documente les résultats à ce jour.</p>
<p>Communiquer les émissions de gaz à effet de serre (GES) des étendues 1 et 2 et, s'il y a lieu, de l'étendue 3 ainsi que les risques connexes</p>	<p>Pages 80–85</p>	<p>La BIC divulgue ses émissions opérationnelles et financées et les considérations connexes.</p>
<p>Décrire les objectifs utilisés par l'organisation pour gérer les risques et les occasions liés aux changements climatiques et le rendement</p>	<p>Pages 28–32</p>	<p>Les objectifs organisationnels de la BIC comprennent une réduction moyenne annuelle des GES qui sera atteinte grâce à des investissements, et elle documente les résultats à ce jour.</p>

Mises à jour relatives à l'entreprise

Le siège social de la BIC est situé à Toronto, et du personnel supplémentaire est situé à Montréal et à Calgary pour soutenir les activités partout au pays.

La BIC a développé de solides capacités à l'échelle de l'organisation. Au fur et à mesure que les investissements progressent vers la construction et l'exploitation, la BIC continuera à se développer et à mettre en place des fonctions d'entreprise afin de répondre aux besoins commerciaux.

Gestion des risques

En 2023-2024, un certain nombre de réalisations en matière de gestion des risques ont été accomplies.

La politique et le cadre de gestion des risques d'entreprise ont été mis à jour. La taxonomie des risques a été révisée afin d'inclure une catégorie de « risque d'investissement ». Le risque d'investissement est un élément important de la prise de décisions quotidiennes et du profil des risques d'entreprise de la BIC. L'ajout de la catégorie de « risque d'investissement » à la taxonomie permet à la fois d'évaluer les risques et de clarifier la prise de décisions en matière d'appétence pour le risque.

Par suite de la modification de la taxonomie des risques, le profil des risques d'entreprise et le registre des risques ont été mis à jour pour tenir compte de la nouvelle catégorie de risque d'investissement.

Un tableau de bord trimestriel sur la gestion des risques a été élaboré pour l'équipe de direction et le conseil d'administration. L'objectif est 1) de fournir une mise à jour sur les principaux risques, tendances et expositions de la BIC; 2) de cerner les nouvelles menaces et occasions; et 3) de mettre en œuvre des plans d'action pour réduire davantage les principaux risques. Le tableau de bord est mis à jour trimestriellement au moyen de discussions actives avec les membres de la direction sur l'exposition aux risques et l'atténuation des risques. Il sert également de fondement à une participation active avec le comité de l'impact et du risque (CIR) et le conseil d'administration sur le profil des risques d'entreprise de la BIC.

Des énoncés sur l'appétence pour le risque (EAR) ont été élaborés grâce à une recherche comparative approfondie et à une collaboration avec l'équipe de direction et le CIR. Afin de soutenir la prise de décision fondée sur le risque et le contrôle de haut niveau exercé par le conseil d'administration, la direction a élaboré six énoncés d'appétence pour le risque à l'échelle de l'entreprise – un pour chacun des risques stratégiques, d'investissement, financiers, opérationnels, de réputation, juridiques et réglementaires. Ces

énoncés de haut niveau « donnent le ton » à la prise de risques à l'échelle de l'entreprise et constituent une plateforme cohérente de discussion entre le conseil et la direction.

Les estimations actuelles des pertes sont fondées sur une combinaison de données disponibles du secteur et de jugements de spécialistes en matière de crédit. Tout en continuant à collecter des données sur le rendement des prêts en fonction de l'impact, la BIC cherche également à utiliser diverses méthodologies et outils pour évaluer, gérer et contrôler le risque de crédit de son portefeuille. Un modèle de valeur à risque (VaR) a été élaboré pour estimer le potentiel de pertes supérieures à celles prévues en raison de l'incertitude ou de la variabilité des hypothèses. Ce modèle permet à la BIC d'estimer la volatilité des pertes, l'incidence potentielle sur la charge fiscale de 15 milliards de dollars et tient compte de la corrélation de l'exposition aux risques.

Gestion d'actifs

Une fois la clôture financière atteinte, la BIC gère les investissements de manière à assurer le respect des modalités contractuelles, à surveiller le rendement des investissements et à comprendre la modification possible du profil des risques d'investissement. L'équipe de gestion d'actifs travaille en collaboration avec les équipes des investissements et du risque de crédit pour surveiller le rendement des investissements. Cela comprend le suivi de l'évolution des investissements et l'évaluation des éléments déclencheurs pour déceler toute détérioration de la cotation. La BIC a élaboré un processus de liste de surveillance selon lequel les investissements réputés avoir subi une détérioration importante du crédit sont surveillés plus fréquemment.

L'équipe de gestion d'actifs travaille également en étroite collaboration avec les gestionnaires de projet des contreparties et les conseillers techniques des prêteurs afin d'examiner les rapports d'étape sur les produits livrables et de s'assurer que les projets atteignent les objectifs de résultats déterminés à la clôture financière. De plus, l'équipe travaille avec le service des finances à la gestion du financement et du remboursement des investissements.

Au fur et à mesure que le portefeuille des investissements de la BIC continue de croître, l'équipe de gestion d'actifs augmente prudemment les ressources pour s'assurer que la BIC peut exécuter efficacement ce mandat. De plus, l'équipe s'efforce de rationaliser les processus en mettant en œuvre de nouveaux systèmes et en automatisant les flux de travail lorsque cela est possible. Le service joue un rôle essentiel dans la gestion des actifs et contribue à faire en sorte que les projets atteignent les objectifs à long terme prévus.

Bâtir l'innovation : le système de transfert d'énergie des eaux usées de Noventa au Toronto Western Hospital

Les bâtiments sont l'une des plus importantes sources d'émissions de GES au Canada. Les structures vieillissantes, les matériaux désuets et les améliorations technologiques font en sorte que plus de 18 % des émissions du Canada proviennent de bâtiments et font des rénovations énergétiques à grande échelle un moyen important de réduire les émissions et de contribuer aux objectifs du Canada en matière de GES.

L'initiative de rénovations énergétiques de bâtiments de la BIC a été créée pour réduire les émissions, encourager les modèles commerciaux innovants, attirer davantage de capitaux du secteur privé et faire de la rénovation énergétique une catégorie d'actifs à part entière.

Cette solution convenait à Noventa et au Toronto Western Hospital. L'hôpital, qui est géré par University Health Partners et a commencé ses opérations en 1905, est connu pour ses traitements et ses soins de santé innovants, mais ses ambitieux projets de rénovations énergétiques l'ont fait connaître pour son approche novatrice en ce qui concerne le chauffage et le refroidissement de l'hôpital. Le système WETMC de Noventa, alimenté par un investissement de 19,3 millions de dollars de la BIC, utilisera l'énergie thermique provenant des eaux usées qui circulent dans les égouts pour chauffer et refroidir l'installation.

« Au cours des dix dernières années, notre équipe Énergie et environnement a réalisé plus de 300 projets énergétiques qui ont déjà permis de réduire les émissions de gaz à effet de serre de 25 pour cent », a déclaré Ron Swail, vice-président, Gestion des installations, University Health Network.

« Nous sommes ravis d'ajouter le système WET à la liste – ce que nous ne pourrions pas faire sans le soutien de partenaires incroyables, comme la BIC, Noventa Energy Partners, VCIB, Enbridge Gas, Environnement et Changement climatique Canada et la ville de Toronto. »

La construction du projet de rénovation énergétique du Toronto Western Hospital est presque achevée et deviendra bientôt le plus important système de transfert d'énergie des eaux usées brutes au monde, avec une réduction prévue de 8 000 tonnes de GES par an au cours des 30 prochaines années.



Ressources humaines

À la suite d'un travail considérable visant à élaborer et à mettre en œuvre un énoncé de culture, des valeurs et une proposition de valeur actualisée pour le personnel, la BIC s'est concentrée sur l'élaboration de programmes et d'initiatives qui permettront de maintenir ces bases fondamentales à l'avant-plan de l'expérience du personnel.

Croissance et développement

Le sondage annuel sur l'engagement indique que la croissance et le développement du personnel constituent un facteur clé de l'engagement organisationnel à la BIC. Forts de ces connaissances, un programme d'apprentissage et de développement axé sur quatre piliers clés a été développé : le leadership et le mentorat, les compétences professionnelles et techniques, les valeurs et la conformité de la BIC et le savoir interne de la BIC. Ces piliers guident l'apprentissage à tous les niveaux de l'organisation et par divers moyens de diffusion – en personne, virtuellement, en autoformation et par des occasions d'apprentissage sur le lieu de travail. Les gestionnaires de personnel ont également participé activement à des programmes de leadership précis qui ont reconnu leur rôle clé dans l'épanouissement de la culture et l'enrichissement de l'expérience du personnel de la BIC.

Environnement de travail hybride dynamique

Le personnel de la BIC a adopté un modèle de travail hybride qui maximise les avantages du travail à distance et en personne. Le principal objectif cette année était d'améliorer l'expérience du personnel en misant sur les forces de la culture organisationnelle et en favorisant un milieu de travail hybride dynamique et agréable.

Pour atteindre cet objectif, la BIC a collecté les commentaires du personnel, analysé attentivement les suggestions faites et les a utilisées pour orienter l'investissement dans les initiatives de formation et les améliorations apportées aux bureaux.

L'amélioration de l'expérience de travail est l'un des principaux objectifs de ces efforts. Deux des trois bureaux ont été agrandis, ce qui s'est traduit par une augmentation de l'espace de réunion et par l'intégration d'éléments de conception de bureaux qui reflètent les valeurs organisationnelles. De plus, une série d'événements en personne visant à faciliter des interactions significatives et à promouvoir le développement professionnel du personnel ont été organisés.

Gestion des risques

La BIC a été conçue pour être une institution assumant des risques. Assumer des risques est essentiel de l'activité de la BIC, dans le contexte de son mandat spécifique et de son modèle d'affaires, qui diffèrent sensiblement de ceux des institutions financières traditionnelles.

Le mandat de la BIC consiste à financer des projets qui généreront des recettes et qui seront dans l'intérêt public, et la nature de ses activités l'oblige à assumer des risques plus élevés que ceux que le secteur privé est prêt ou capable d'accepter. En assumant un risque plus élevé, la BIC est en mesure d'attirer une plus grande proportion d'investissements du secteur privé dans des projets d'infrastructure canadiens, ce qui aide à faire avancer des projets qui, autrement, n'iraient pas de l'avant.

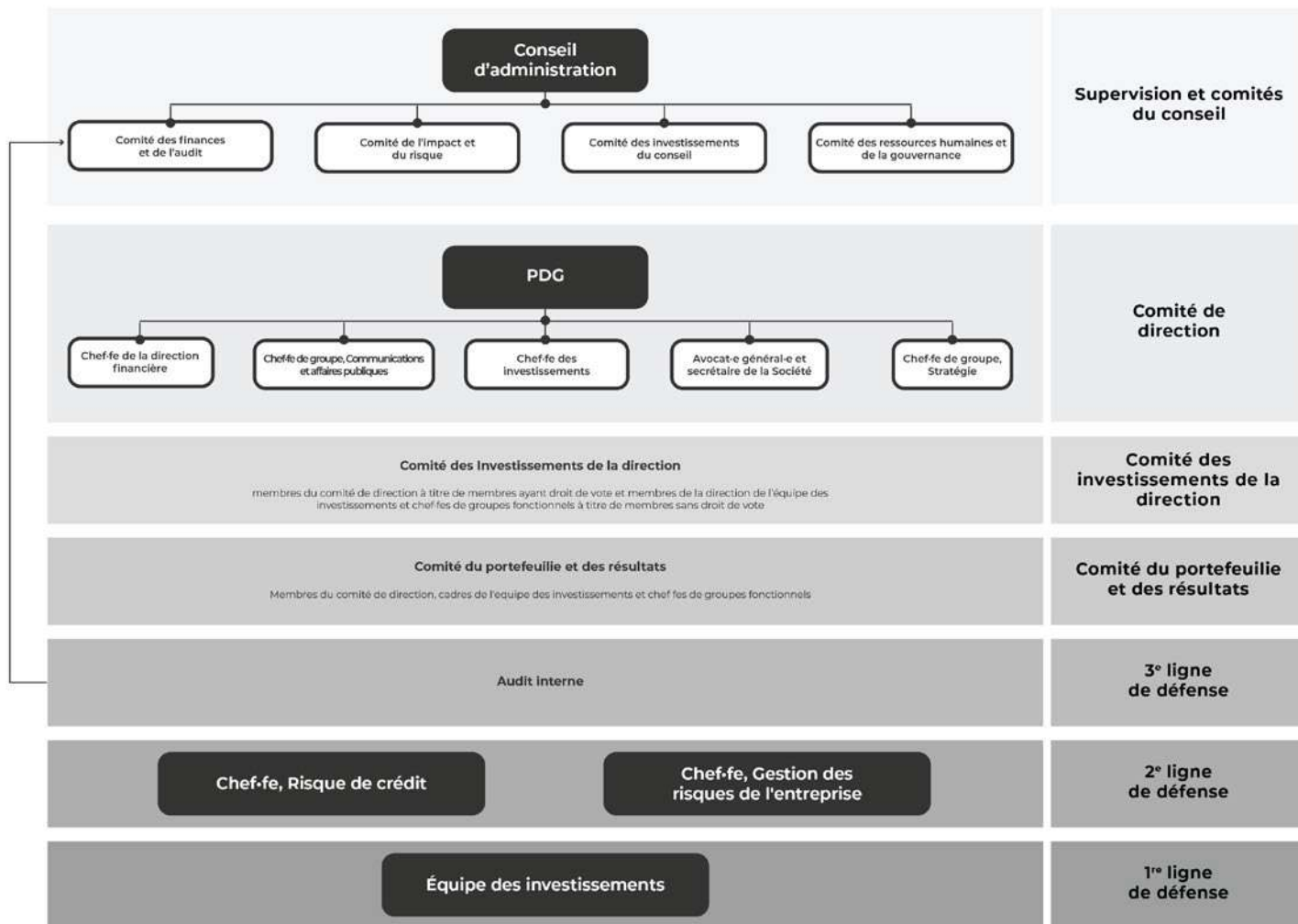
C'est pourquoi le risque n'est pas considéré de la même manière que par les autres investisseurs. La BIC n'établit pas le prix de ses investissements uniquement en fonction du risque –, le prix et la structure de sa participation sont établis de manière à obtenir des résultats et, si possible, à maximiser les résultats d'intérêt public. L'évaluation du risque par rapport au résultat d'intérêt public prévu d'un projet est évaluée au niveau de la direction et soumise à la recommandation du conseil.

La BIC a adopté une approche de gestion des risques en quatre volets, qui met l'accent sur 1) le risque d'entreprise, 2) le risque d'investissement, 3) le risque de crédit et 4) la gestion du risque opérationnel. Cette approche permet de déterminer de façon disciplinée la meilleure ligne de conduite à adopter en période d'incertitude. Pour ce faire, les risques qui peuvent représenter à la fois des menaces et des occasions en relation avec la capacité de la BIC d'atteindre ses objectifs et de réaliser son mandat seront identifiés, évalués, atténués et surveillés.

La BIC a mis en place et promu une solide culture de gestion des risques à l'échelle de l'organisation grâce à la formation du personnel. Au cours de la dernière année, une politique et un cadre de gestion des risques d'entreprise révisés ont été adoptés, tandis que les politiques et procédures liées au crédit ont également été mises à jour.

Modèle de gouvernance des risques

Le modèle de gouvernance des risques de la BIC s'aligne sur son approche de gestion des risques à quatre volets. Elle utilise le modèle de gouvernance des risques des trois lignes de défense, présenté ci-dessous.



Gestion des risques d'entreprise

Principes de gestion des risques d'entreprise

La gestion des risques d'entreprise (GRE) est un processus continu et actif au sein de la BIC qui aide à identifier, à comprendre et à gérer les principaux risques qui peuvent avoir le plus grand impact, positif ou négatif, sur l'atteinte de ses objectifs. L'approche en matière de gestion des risques d'entreprise repose sur quatre principes fondamentaux :

1. **La gestion des risques est une question de prise de décisions**

L'approche de la BIC est axée sur l'analyse et la gestion des risques en tant qu'outil décisionnel. La gestion des risques ne porte pas essentiellement sur le contrôle des risques et la conformité, mais plutôt sur la façon dont la BIC prend des décisions et s'assure qu'elle tient compte de l'impact potentiel de ces décisions, qu'il soit bon ou mauvais. Concrètement, cela garantit que l'analyse des risques sera intégrée à tous les niveaux de planification et de prise de décision. Plus précisément, la BIC cherche à faire ce qui suit :

- » Poursuivre en permanence une approche holistique et intégrée de la gestion des risques
- » Intégrer la gestion des risques d'entreprise aux activités stratégiques, d'investissement, de services-conseils, de connaissances et de recherche, opérationnelles, d'initiatives spéciales, de politique publique et de conformité juridique de la BIC
- » Utiliser la gestion des risques pour aider la BIC à élaborer des approches novatrices en matière d'investissement, de services-conseils, de connaissances et de recherche afin d'améliorer continuellement les services de la BIC à la population canadienne
- » Rechercher activement le « risque comme occasion » pour développer et améliorer les résultats globaux d'impact public, les services-conseils, les connaissances et la recherche, le bien-être du personnel, le rendement opérationnel, les relations avec les parties prenantes et la résilience

2. La gestion des risques est intégrée aux routines de gestion existantes

L'approche de la BIC repose sur l'idée que l'analyse et la gestion des risques font partie des routines de gestion régulières et constituent une responsabilité permanente de tout gestionnaire et décisionnaire de l'organisation. La GRE n'est pas une fonction ou un processus distincts des activités normales de planification organisationnelle, de prise de décisions, d'établissement de rapports et de gestion quotidienne, et elle ne doit pas être perçue comme telle. Plus précisément, la BIC cherche à faire ce qui suit :

- » Trouver des façons d'intégrer l'analyse des risques dans les activités existantes de planification de la gestion, de prise de décisions, de gestion de projet, de gestion du changement et de surveillance et d'intégrer les paramètres d'établissement de rapports sur les risques dans les systèmes et processus d'établissement de rapports de gestion réguliers
- » Établir des responsabilités claires en matière de gestion des risques à l'échelle de l'organisation afin d'identifier et d'atténuer efficacement les risques importants au moyen d'une planification, d'une prise de décisions et d'une répartition des ressources efficaces
- » Mettre en place des mesures d'atténuation et des responsabilités appropriées qui soutiennent la capacité de la BIC d'atteindre ses objectifs stratégiques
- » Examiner continuellement les activités de gestion des risques de la BIC et l'efficacité de ses mesures d'atténuation pour gérer les principaux risques

3. La gestion des risques concerne les personnes et la culture

L'approche de la BIC repose sur l'idée que, en fin de compte, la GRE concerne les décisions et les activités prises par son personnel et l'environnement organisationnel dans lequel elle doit évoluer. Bien que des processus et des systèmes officiels puissent fournir un soutien essentiel à un programme de GRE efficace, ils doivent être adoptés activement par du personnel qui peut identifier, évaluer, atténuer et communiquer efficacement les risques importants à tous les niveaux. Plus précisément, la BIC cherche à faire ce qui suit :

- » Encourager une culture organisationnelle qui favorise un engagement actif dans le cadre d'une discussion ouverte, honnête, opportune et critique sur les risques potentiels
- » Rechercher continuellement des points de vue partagés et une compréhension plus large des risques par l'engagement actif du personnel, la transparence, la créativité et la prise de décisions par consensus
- » Doter la direction et le personnel de la BIC de la formation, des outils et des capacités nécessaires pour assumer leurs rôles et responsabilités en matière de GRE
- » Renforcer constamment une culture de gestion des risques selon laquelle chacun, quels que soient le poste et l'ancienneté, a un rôle à jouer dans la GRE et la réalisation de la stratégie de la BIC

4. La gestion des risques est propre au contexte

La BIC a établi une approche uniforme pour identifier et évaluer les risques et reconnaît que chaque unité d'exploitation peut avoir des caractéristiques uniques. Bien que des outils et des processus de GRE génériques soient nécessaires, ils pourraient ne pas être suffisants pour assurer une analyse et une gestion des risques efficaces dans chaque unité d'exploitation. Tous les risques se situent dans un contexte organisationnel précis, avec des caractéristiques particulières sur les plans juridique, politique, organisationnel, stratégique, financier, opérationnels et de réputation. Plus précisément, cela signifie ce qui suit :

- » Les risques auxquels est exposée la BIC ou toute fonction au sein de celle-ci ne peuvent être véritablement compris, analysés, évalués ou gérés que par ceux qui comprennent le mieux ce contexte.
- » Dans toute la mesure du possible, le programme de GRE de la BIC fera appel à du personnel de l'ensemble et de divers niveaux de l'organisation.
- » L'engagement actif contribuera à faire en sorte que les risques soient cernés, évalués, gérés et communiqués de façon uniforme à tous les échelons de l'organisation ainsi qu'à l'actionnaire, aux partenaires et aux principaux groupes de parties prenantes communautaires de la BIC. Cet engagement et cette adhésion aux principes de GRE de la BIC sont essentiels à l'excellence de la GRE et à la réalisation de sa stratégie.
- » Bien que les politiques et les processus de gestion des risques des unités d'exploitation puissent comporter des aspects uniques, aux fins de la GRE, ils seront conformes à cette politique à l'échelle de l'organisation, afin de faciliter une consolidation ascendante et un examen de tous les risques importants à l'échelle de l'entreprise.

Mise à jour de la politique et du cadre de GRE

La politique et le cadre de GRE de la BIC ont été révisés à l'interne en 2023-2024 afin de fournir la vision, les principes, les objectifs, la taxonomie, la structure de gouvernance, le processus d'évaluation des risques et les rapports nécessaires à une gestion efficace des risques au sein de la BIC. Cette politique et ce cadre s'appliquent à tous les membres du conseil d'administration et du personnel ainsi qu'à toutes les activités de la BIC.

Taxonomie des risques de la GRE

À titre d'exemple de mise à jour de la politique et du cadre de gestion des risques d'entreprise, la taxonomie des risques a été révisée afin d'inclure une catégorie de « risque d'investissement ». Le risque d'investissement est un élément important de la prise de décisions quotidiennes et du profil des risques d'entreprise de la BIC. Le risque d'investissement se distingue maintenant clairement du risque stratégique et du risque financier selon la taxonomie utilisée aux fins de l'évaluation des risques et de la prise de décisions relatives à l'appétence pour le risque. La taxonomie des risques modifiée de la BIC contient ce qui suit :

Les **risques stratégiques** ont trait au mandat, au portefeuille et à l'environnement commercial de la BIC. Ces risques sont gérés par l'entremise de la gouvernance de la GRE, y compris le conseil d'administration, le comité de l'impact et du risque (CIR) du conseil et les comités de gestion.

Les **risques d'investissement** ont trait à la stratégie d'investissement et au portefeuille de la BIC. Ces risques sont gérés au moyen d'une surveillance de la direction guidée par la politique d'investissement et les évaluations de l'impact des changements climatiques. La surveillance et la présentation continues du rendement des investissements se font au moyen de politiques et de processus de gestion des actifs. La surveillance des investissements au niveau du conseil se fait par l'entremise du comité des investissements et du comité de l'impact et du risque.

Les **risques de réputation** peuvent avoir une incidence sur la marque, l'image ou la réputation de la BIC en raison des actions de la société, indirectement en raison des actions d'un membre du personnel ou indirectement en raison des actions d'autres parties périphériques comme les contreparties ou les entités émettrices. Ces risques sont gérés au moyen de bonnes pratiques de gouvernance et de la transparence et sont surveillés par le conseil d'administration, le CIR et les comités de gestion de la BIC.

Les **risques opérationnels** incluent des risques associés aux personnes, aux processus, à la technologie, à la sécurité, à l'environnement (y compris les changements climatiques), à la durabilité, à la santé et à la sécurité, aux maladies infectieuses, à la conformité et à l'exécution du mandat, qui peuvent avoir une incidence sur la capacité de la BIC d'atteindre ses objectifs d'entreprise. Les risques opérationnels sont gérés par l'entremise des unités d'exploitation et des comités de gestion.

Les **risques financiers** peuvent avoir une incidence sur la situation de trésorerie, les résultats financiers, l'établissement de rapports et la capacité de la BIC à poursuivre son exploitation. Ils sont gérés au moyen de diverses politiques et procédures en matière de communication de l'information, de prêt et d'investissement, ainsi que par la gestion continue du portefeuille et du rendement et le contrôle diligent.

Les **risques juridiques/réglementaires** sont les risques d'incidence sur les finances, l'exploitation et/ou la réputation qui peut découler d'un manque de connaissance ou d'une mauvaise compréhension de la façon dont les lois et les règlements s'appliquent à la BIC ou à l'actionnaire, d'une ambiguïté dans ou d'une indifférence téméraire à l'égard de ceux-ci. Cela comprend la non-conformité aux lois et règlements applicables. Ces risques sont gérés au moyen de modalités contractuelles appropriées, d'exigences en matière de conformité, de conseils et d'examens de conseillers juridiques internes et de services juridiques spécialisés contractuels.

Principaux risques d'entreprise

Les quinze principaux risques susceptibles d'avoir une incidence sur les objectifs de la BIC ont été identifiés. Les principaux risques sont concentrés dans les catégories des risques stratégiques, d'investissement, opérationnels et de réputation. En voici des exemples :

- » Les risques liés au climat, y compris l'incidence du risque physique sur le portefeuille d'actifs
- » L'effet du portefeuille des investissements sur le renouvellement des infrastructures dans des secteurs clés
- » La cybersécurité
- » Les menaces à la réputation et les occasions découlant des mesures prises par les partenaires de projets de la BIC et d'autres groupes de parties prenantes clés

Ces risques font l'objet d'un suivi, d'un rapport, de plans d'atténuation élaborés et d'une discussion continue avec la direction et le conseil d'administration. Dans le cadre de ce processus, les risques émergents susceptibles d'avoir une incidence sur la BIC sont également identifiés et inclus dans les discussions avec l'équipe de direction et le conseil.

Appétence pour le risque

Comme indiqué dans la section Mises à jour relatives à l'entreprise, la direction a élaboré six (6) énoncés d'appétence pour le risque à l'échelle de l'entreprise – un pour chacun des risques stratégiques, d'investissement, financiers, opérationnels, de réputation, juridiques et réglementaires afin de soutenir la prise de décision fondée sur le risque et le contrôle de haut niveau exercé par le conseil d'administration.

Risques d'investissement

Approche de gestion des risques d'investissement

Depuis 2021-2022, le cadre d'investissement de la BIC régit ses décisions d'investissement. Il fournit les critères et les seuils d'évaluation pour toutes les décisions d'investissement et met l'accent sur la relation entre les risques d'investissements et les résultats d'intérêt public à atteindre.

Politique d'investissement

La politique d'investissement approuvée par le conseil d'administration de la BIC précise que les projets et les risques connexes sont supervisés par le comité des investissements de la direction et le comité des investissements du conseil d'administration à des points de décision clés, sous la supervision du conseil d'administration entier. La BIC adopte une approche systématique et rigoureuse à l'égard de l'approbation et de l'exécution des projets, en assurant une gestion des risques appropriée.

En tant qu'investisseur, la BIC est exposée aux risques habituellement associés aux activités d'investissement. Ces risques comprennent les risques liés aux partenariats, comme les différends commerciaux ou l'incapacité d'attirer des investissements de partenaires dans des projets, le risque de crédit et les risques macroéconomiques qui peuvent avoir un impact sur les actifs de la BIC.

Objectifs de répartition du capital

La BIC a établi des fourchettes cibles de répartition du capital par secteur prioritaire, et non par région ou exercice. Compte tenu de la nature de son mandat, l'exposition de la BIC à des risques sera toujours plus concentrée que celle de tout autre portefeuille d'investissement dans les infrastructures de taille similaire. Le risque de concentration par secteur ou industrie est inévitable et découle de l'orientation stratégique sur les secteurs prioritaires et du rôle sur le marché de la BIC.

Risque de crédit

Approche de gestion du risque de crédit

Pour évaluer le risque de crédit, la BIC utilise une méthode interne d'évaluation des risques applicable aux transactions de financement de projets. Cette approche permet une approche uniforme des transactions de cotation du risque. En ce qui a trait aux sociétés emprunteuses, la BIC utilise un système de cotation des titres de créance d'entreprise standard. L'analyse des risques mesure les contreparties et les opérations par rapport aux renseignements disponibles dans le secteur pour deux éléments de données spécifiques. La probabilité de défaut (PD) mesure la probabilité de défaut sur la durée d'une transaction selon une échelle à 17 points. La perte en cas de défaut (PCD) estime le pourcentage d'exposition que la BIC s'attend raisonnablement à perdre en cas de défaut. La PCD est déterminée pour chaque transaction en examinant la solidité de la sûreté, le niveau de subordination et les éléments structurels de l'investissement.

Identification, gestion et évaluation des risques liés aux changements climatiques

Les risques liés aux changements climatiques, plus particulièrement les risques physiques et les risques liés à la transition, sont identifiés au cours de la phase de revue diligente du cadre d'investissement intégré de la BIC. Des efforts sont en cours afin d'intégrer de façon plus approfondie les risques liés aux changements climatiques dans le processus d'investissement au moyen de mécanismes formels comme le cadre de gestion du risque de crédit ESG. L'exposition aux risques et aux occasions liés aux changements climatiques est également déterminée, surveillée et évaluée de façon continue dans le cadre de l'examen annuel.

L'identification des risques et des occasions liés aux changements climatiques au moyen de l'analyse des scénarios climatiques a utilisé les critères d'impact et de probabilité du cadre de GRE de la BIC pour élaborer des profils des risques et des occasions fondés sur l'impact relatif et la probabilité de réalisation. La BIC prévoit surveiller continuellement les risques et les occasions liés aux changements climatiques qui pourraient avoir un impact sur sa capacité à respecter ses priorités et à s'acquitter de son mandat.

Risques opérationnels

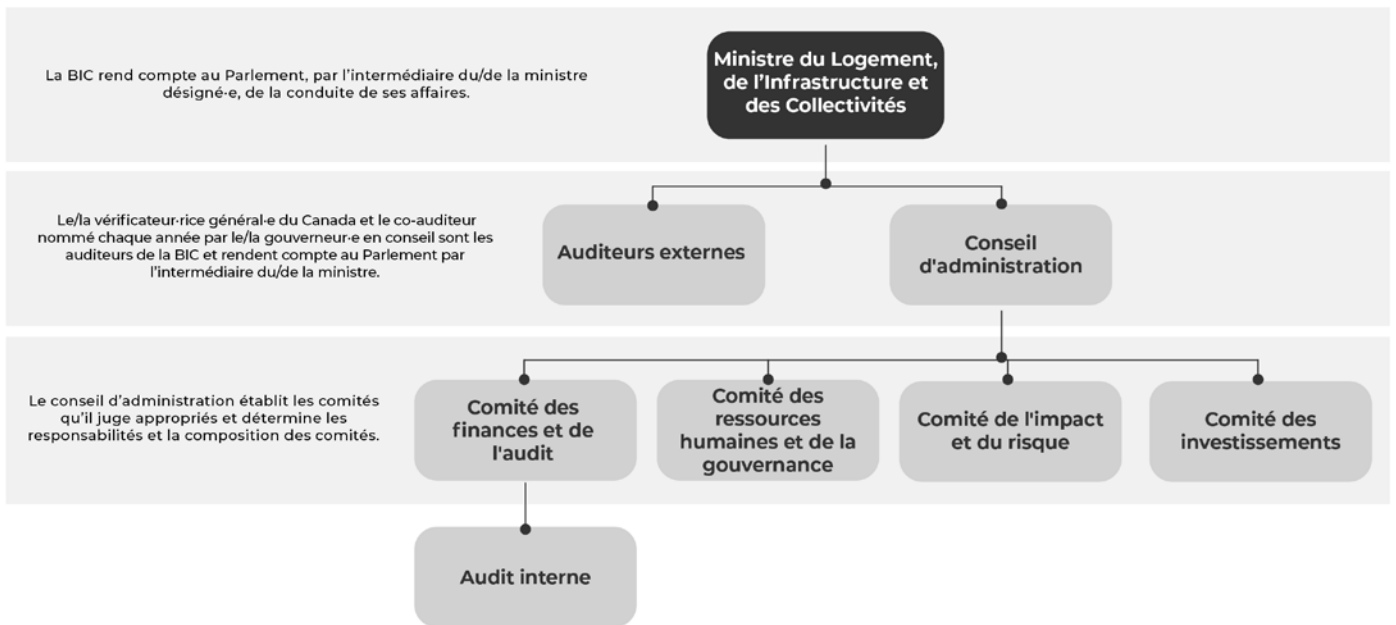
L'objectif principal de la gestion des risques opérationnels à la BIC est de cerner et d'évaluer les menaces qui peuvent avoir une incidence sur les personnes, les processus et les technologies essentiels à l'atteinte des objectifs de la BIC. La gestion des risques opérationnels s'appuie sur des contrôles internes rigoureux à l'intention de la direction, qui permettent d'atténuer ces menaces et d'en faire rapport. Des examens périodiques des processus internes, des procédures, des principales exigences (p. ex., techniques, relatives aux processus ou réglementaires) en matière de documentation, les systèmes de traitement des données et les plans d'urgence sont effectués. Ils permettront également de se pencher sur d'autres pratiques opérationnelles, pour atténuer l'exposition aux risques opérationnels de l'organisation.

Incidents et événements liés au risque opérationnel

La BIC assure le suivi des incidents et des événements liés au risque opérationnel. Un incident lié au risque opérationnel (IRO) est une exposition au risque qui ne mène pas à une perte financière, mais qui peut avoir une incidence sur la réputation, causée par une défaillance des contrôles internes. Un événement de risque opérationnel (ERO) est un résultat non voulu (perte financière) résultant d'une défaillance du contrôle. Il comprend les pertes d'exploitation réelles et prévues, ainsi que les quasi-échecs (c.-à-d. lorsqu'il y a un ERO, mais que les fonds sont entièrement recouverts dans un court délai). Les IRO et les ERO sont présentés à l'équipe de direction et au conseil d'administration chaque trimestre.

Gouvernance

La BIC est une société d'État fédérale constituée en vertu de la *Loi sur la Banque de l'infrastructure du Canada* et assujettie aux lois et aux politiques fédérales qui s'appliquent généralement aux sociétés d'État, y compris la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. La BIC rend compte au Parlement par l'intermédiaire du/de la ministre du Logement, de l'Infrastructure et des Collectivités (le/la ministre). Le tableau ci-dessous donne un aperçu de la structure de gouvernance de la BIC :



Conseil d'administration

Conformément à la *Loi sur la gestion des finances publiques* et aux règlements administratifs de la BIC, le conseil d'administration de la BIC (le conseil) est chargé de superviser la gestion des activités et des autres affaires de l'organisation.

La BIC est dirigée par un conseil indépendant qui est composé du/de la président.e du conseil et d'un minimum de huit – et d'un maximum de onze – autres membres du conseil. La personne qui occupe la présidence du conseil est nommée par le/la gouverneur.e en conseil, sur avis du/de la ministre pour le mandat qu'il/elle estime indiqué. Tous les membres du conseil sont nommés par le/la gouverneur.e en conseil pour un mandat maximal de quatre ans. Tous les membres du conseil sont rééligibles à l'expiration de leur mandat.

Au 31 mars 2024, le conseil d'administration était composé de 9 membres du conseil. Le 26 octobre 2023, le ministre a annoncé le renouvellement du mandat de Kimberley Baird, Jane Bird, Michèle Colpron, Bruno Guilmette et Patricia Youzwa au conseil. Stephen Smith a quitté le conseil avec prise d'effet le 14 janvier 2024, après avoir siégé depuis la formation du premier conseil en novembre 2017 et avoir continué de siéger après l'expiration de son mandat en novembre 2021. Le 26 janvier 2024, le ministre a annoncé le départ de Tamara Vrooman à titre de présidente, avec prise d'effet le 27 janvier 2024. Entre-temps, le ministre a annoncé que Jane Bird assumerait la responsabilité de la direction de la supervision de la société par le conseil jusqu'à ce qu'un.e président.e permanent.e soit nommé.e par le/la gouverneur.e en conseil. Après la fin de l'exercice, soit le 16 avril 2024, Andrée-Lise Méthot a quitté le conseil d'administration.

En novembre 2023, le ministre a lancé un processus de sélection afin d'inviter des personnes qualifiées, diversifiées et talentueuses à poser leur candidature pour pourvoir les postes vacants et de s'assurer que le conseil maintient un équilibre entre les compétences professionnelles, l'expertise en infrastructures, les connaissances en matière d'investissement et la diversité. Dans le cadre de ce processus, un avis de possibilité de nomination a été publié sur le site Web des nominations du gouverneur en conseil du gouvernement du Canada et un comité de sélection a été mis sur pied pour évaluer les candidatures et formuler des recommandations au/à la ministre. Ce processus de sélection s'est étendu au-delà de la fin de l'exercice, et il est prévu que les personnes recommandées pour nomination recevront l'approbation du/de la gouverneur.e en conseil en 2024-2025.

Le tableau ci-dessous présente les membres du conseil d'administration, leur date de nomination et leur mandat au 31 mars 2024. Les biographies des membres du conseil sont disponibles sur le site Web de la BIC sous [Gouvernance | Banque de l'infrastructure du Canada \(BIC\) \(cib-bic.ca\)](#)

MEMBRE DU CONSEIL	LIEU DE TRAVAIL	DATE DE NOMINATION	MANDAT	ÉCHÉANCE DU MANDAT
Jane Bird Présidente par intérim*	Vancouver (Colombie-Britannique)	20 octobre 2023	3 ans	20 octobre 2026
Kimberley Baird	Delta (Colombie-Britannique)	20 octobre 2023	2 ans	20 octobre 2025
Michael Bernstein	Toronto (Ontario)	2 décembre 2022	4 ans	2 décembre 2026
David Bronconnier	Calgary (Alberta)	16 novembre 2017	3 ans	16 novembre 2020***
Michèle Colpron	Saint-Lambert (Québec)	20 octobre 2023	2 ans	20 octobre 2025
Bruno Guilmette	Montréal (Québec)	20 octobre 2023	1 an	20 octobre 2024
Andrée-Lise Méthot**	Frelighsburg (Québec)	2 décembre 2022	4 ans	2 décembre 2026
Poonam Puri	Toronto (Ontario)	16 novembre 2017	3 ans	16 novembre 2020***
Patricia Youzwa	Regina (Saskatchewan)	20 octobre 2023	3 ans	20 octobre 2026

* Le 18 avril 2024, la gouverneure en conseil a autorisé Mme Bird à agir à titre de présidente du conseil par intérim pour un mandat d'un an ou jusqu'à ce qu'un-e nouveau-elle président-e soit nommé-e, selon la première éventualité.

** Mme Méthot a quitté le conseil d'administration le 16 avril 2024.

*** Bien que leur mandat soit expiré, ces membres du conseil demeurent en fonction jusqu'à la nomination de leur successeur ou jusqu'à leur renouvellement, tel que permis par la Loi sur la Banque de l'infrastructure du Canada.

Profil de diversité et de compétences du conseil d'administration

Collectivement, les membres du conseil apportent une vaste expérience, y compris une expertise en matière d'infrastructures et d'investissements, et reflètent la diversité des genres, de la langue, de la culture et des régions afin de s'acquitter efficacement des fonctions du conseil et de superviser la gestion des activités commerciales et des affaires internes de la BIC. Au 31 mars 2024, les femmes représentaient 67 % du conseil et 22 % des membres du conseil s'identifiaient comme membres d'un « groupe désigné » au sens de la *Loi sur l'équité en matière d'emploi* (Canada), y compris les minorités visibles, les personnes en situation de handicap et les peuples autochtones. De plus, 44 % des membres du conseil utilisent le français comme première langue officielle parlée ou sont bilingues (français-anglais).

Le conseil d'administration a élaboré et maintient un « profil de compétences du conseil » en fonction des connaissances, des types d'expertise, des compétences de base, de la diversité de genre et de la représentation géographique exigés par les membres et l'ensemble du conseil. Le profil de compétences des membres du conseil présente au/à la ministre la combinaison souhaitée d'expérience, d'expertise et d'autres qualités requises par le conseil et fournit des conseils au/à la ministre afin d'éclairer les nominations et les renouvellements de mandat des membres du conseil. Le conseil utilise également le profil de compétences des membres du conseil pour évaluer la composition du conseil et des comités et planifier la relève de la présidence des comités.

Le tableau ci-dessous indique les compétences et l'expérience clés nécessaires à la supervision de la BIC et le pourcentage de membres du conseil ayant qualifié leur compétences dans un domaine particulier d'« expérimenté-e » ou d'« expert-e ».

Compétences et expérience clés	% des membres avec compétences avancées
<p>Expérience en leadership supérieur</p> <p>Expérience à titre de membre de la haute direction d'une société publique, d'une société d'État ou d'une autre grande organisation; expérience dans l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan stratégique au sein d'une grande organisation</p>	100 %
<p>Comptabilité/littératie financière</p> <p>Expérience à titre de membre de la direction financière d'une société publique, d'une société d'État ou d'une grande organisation ou expérience en comptabilité financière, en établissement de rapports financiers et en finance d'entreprise (connaissance des contrôles financiers internes, des PCGR du Canada et/ou des Normes comptables du secteur public)</p>	56 %
<p>Gestion des risques</p> <p>Expérience ou compréhension approfondie des systèmes, des procédures et des pratiques de gestion des risques de l'entreprise, y compris les contrôles des risques internes, les évaluations des risques et l'établissement des rapports</p>	100 %
<p>Gestion des talents/rémunération</p> <p>Expérience ou compréhension approfondie des programmes de rémunération et des avantages sociaux des membres de la direction, de la gestion et du maintien en poste des talents, du développement du leadership, de la diversité et de l'inclusion et de la planification de la relève</p>	78 %
<p>Gouvernement/secteur public</p> <p>Expérience ou compréhension approfondie des rouages des gouvernements fédéral, provinciaux, territoriaux, municipaux et/ou autochtones; connaissance des politiques publiques et du cadre réglementaire au Canada dans le contexte de secteurs hautement réglementés</p>	78 %
<p>Gouvernance</p> <p>Expérience à titre de membre du conseil d'une société publique, d'une société d'État ou d'une autre grande organisation; expérience en matière de pratiques de gouvernance de premier plan et de supervision d'une culture de responsabilisation et de transparence</p>	100 %
<p>Relations avec les communautés autochtones</p> <p>Expérience ou compréhension approfondie des relations avec les communautés et de l'établissement de partenariats et de relations positives avec les groupes autochtones pour favoriser le développement économique et social</p>	44 %
<p>Financement de projets et investissements</p> <p>Expérience dans la structuration et l'exécution de partenariats public-privé, de financements de projets et de transactions complexes avec des investisseurs privés et institutionnels et d'autres entités des secteurs privé et public</p>	78 %
<p>Élaboration de projets</p> <p>Expérience au sein d'une grande organisation dans les secteurs de l'énergie/des services publics, du transport ou des infrastructures, étant responsable de l'élaboration de projets à long terme à grande échelle</p>	78 %

Compétences et expérience clés	% des membres avec compétences avancées
<p>Gestion de projets/construction</p> <p>Expérience de la gestion et de l'exécution de projets d'infrastructures de grande envergure jusqu'à l'exploitation; connaissance approfondie des risques liés à la construction, de leur atténuation et de leur gestion globale</p>	56 %
<p>Environnement/changements climatiques</p> <p>Compréhension approfondie de la stratégie, de l'exécution et de la conformité aux pratiques de développement durable, notamment en ce qui a trait aux pratiques environnementales, aux changements climatiques et à l'établissement de rapports sur la durabilité</p>	56 %

Responsabilités du conseil d'administration

Le conseil est responsable de la gouvernance générale de la Société conformément à la *Loi sur la Banque de l'infrastructure du Canada* et à ses règlements administratifs. Le conseil d'administration a adopté une charte pour définir ses devoirs et responsabilités et promouvoir son efficacité. Les chartes du conseil, de chacun des comités ainsi que les descriptions de poste du/de la président:e du conseil et des membres du conseil se trouvent sur le site Web de la BIC sous [Gouvernance | Banque de l'infrastructure du Canada \(BIC\) \(cib-bic.ca\)](#)

Entre autres fonctions, le conseil fait ce qui suit :

- » Superviser la gestion des opérations, des activités et des autres affaires de la Société
- » Nommer le/la président:e-directeur:rice général:e (PDG) et fixer ses objectifs et les mesures de rendement connexes
- » Approuver les plans d'entreprise et les budgets qui énoncent l'orientation stratégique de la société et les résultats attendus en conformité avec les priorités et les attentes du gouvernement du Canada communiquées dans l'énoncé des priorités et des responsabilités du/de la ministre
- » Examiner et évaluer annuellement le rendement du/de la PDG et approuver la cote de rendement en fonction des résultats atteints qui sera recommandée au/à la ministre pour les attributions des primes incitatives
- » Approuver la recommandation au/à la ministre concernant la nomination et le renouvellement du mandat des coauditeurs externes
- » Approuver les rapports annuels et les rapports financiers trimestriels de la société

- » Approuver le cadre de gestion du risque de l'entreprise (GRE) et les énoncés d'appétence pour le risque et s'assurer que les principaux risques liés aux activités de la Société sont identifiés et bien gérés
- » Approuver la politique d'investissement qui régit la prise de décision à l'égard des activités d'investissement de la société
- » Examiner et approuver les stratégies, les programmes et les initiatives d'investissement par rapport au cadre d'investissement, y compris les résultats d'intérêt public cibles, les risques et les résultats attendus
- » Superviser la stratégie en matière de ressources humaines de la société afin de promouvoir l'atteinte des objectifs de la BIC et les programmes de gestion des talents, y compris la diversité et l'inclusion, le bien-être et le développement professionnel
- » Superviser la culture d'intégrité ou de « ton donné par la direction » établie par le/la PDG et la direction, y compris l'adoption des valeurs souhaitées et la reddition de comptes à l'échelle de l'organisation
- » Établir et surveiller les pratiques en matière de gouvernance d'entreprise, y compris les règlements administratifs et les politiques, qui s'appuient sur les pratiques exemplaires dans les secteurs public et privé
- » Adopter des politiques en matière de valeurs et d'éthique ainsi que des procédures pour identifier et gérer les conflits d'intérêts

À chaque réunion, du temps est alloué à des séances à huis clos en l'absence de la direction afin de faciliter des discussions ouvertes et franches entre les membres du conseil. Selon la nature des questions abordées à la réunion, le conseil peut renoncer à l'exigence relative à ces séances.

Participation aux réunions

Le tableau ci-dessous indique la participation totale des membres du conseil aux réunions ordinaires et extraordinaires du conseil et de chaque comité en 2023-2024. Le conseil et les comités ont tenu trois réunions en personne, tenues dans les villes suivantes : Toronto (Ontario), en avril 2023, Calgary (Alberta), en juin 2023, et Montréal (Québec), en novembre 2023. Les autres réunions ont été tenues par vidéoconférence afin de réduire les frais de voyage.

	Conseil	Comité des investissements	Comité des finances et de l'audit	Comité de l'impact et du risque	Comité des ressources humaines et de la gouvernance
Tamara Vrooman	6/6	8/9	3/3	5/5	4/4
Kimberley Baird	8/8	9/12	-	6/6	4/5
Michael Bernstein	8/8	12/12	3/3	6/6	1/1
Jane Bird	8/8	11/12	1/1	6/6	5/5
Dave Bronconnier	8/8	12/12	4/4	-	-
Michèle Colpron	8/8	12/12	4/4	-	-
Bruno Guilmette	7/8	11/12	4/4	-	-
Andrée-Lise Méthot	8/8	10/12	-	5/6	-
Poonam Puri	2/8	5/12	-	-	5/5
Stephen Smith	5/6	7/8	-	-	3/4
Patricia Youzwa	8/8	12/12	-	6/6	-
Total	8	12	4	6	5

Remarques :

- » Tamara Vrooman et Stephen Smith ont quitté le conseil d'administration en janvier 2024.
- » Conformément au paragraphe 8(9) de la Loi sur la BIC, Jane Bird a été nommée présidente du conseil par intérim après le départ de Tamara Vrooman en janvier 2024. Mme Bird s'est jointe à tous les comités à titre de membre d'office en février 2024.
- » Michael Bernstein a été membre du comité des finances et de l'audit d'avril 2023 à février 2024 et a assumé le rôle de président du comité des ressources humaines et de la gouvernance en février 2024 après le départ de Stephen Smith.

Orientation et développement

Le comité des ressources humaines et de la gouvernance est chargé de superviser l'orientation des nouveaux membres nommés au conseil et le développement professionnel des membres du conseil. Au moment de se joindre au conseil, les nouveaux membres reçoivent un manuel de référence renfermant divers renseignements leur permettant de se familiariser avec la BIC, son organisation et ses activités. De plus, des rencontres individuelles sont organisées avec chaque membre de la direction afin de lui donner un aperçu de ses domaines de responsabilité.

Le conseil s'assure par ailleurs que des occasions de développement professionnel sont offertes aux membres du conseil. Les occasions de développement professionnel actuelles comprennent des présentations régulières de la direction, comme des présentations ciblées sur des régions ou des secteurs particuliers, et des occasions d'interagir avec les partenaires de projets sur le rôle de la BIC pour aider à faire progresser des projets d'infrastructures qui produisent des résultats d'intérêt public et à investir dans ceux-ci. Des dîners et soupers de travail du conseil sont organisés en même temps que les réunions régulières en personne afin de renforcer les relations de travail collégiales des membres du conseil, de rencontrer les parties prenantes et de rencontrer le/la PDG et d'autres membres de la direction. La BIC est également membre de l'Institut des administrateurs de sociétés et du Global Risk Institute, et les membres du conseil peuvent participer volontairement aux séminaires de formation continue offerts par ces institutions.

Conduite éthique et évitement des conflits d'intérêts

Le conseil est chargé de promouvoir les normes déontologiques les plus élevées. Cette responsabilité comprend l'élaboration et la surveillance de politiques et de pratiques pour la BIC qui sont irréprochables en matière de valeurs et d'éthique. De plus, le conseil travaille activement à prévenir et à gérer les conflits d'intérêts afin d'assurer une prise de décision indépendante.

En tant que titulaires de charge publique, les membres du conseil sont tenus de s'acquitter de leurs fonctions conformément aux normes de comportement les plus élevées dans le secteur public, y compris les conditions s'appliquant aux personnes nommées par le gouverneur en conseil et le Code de valeurs et d'éthique du secteur public. Le conseil a adopté le code de conduite à l'intention des membres du conseil, qui décrit les comportements que les membres du conseil doivent adopter dans l'exercice de leurs fonctions et intègre des dispositions de la *Loi sur les conflits d'intérêts* et les exigences de la *Loi sur la gestion des finances publiques* en matière de conflits d'intérêts. Chaque année, les membres du conseil doivent confirmer par écrit avoir lu et compris le code de conduite à l'intention des membres du conseil et y avoir adhéré.

Le conseil a délégué au comité des ressources humaines et de la gouvernance la responsabilité de surveiller les procédures adoptées par le conseil pour repérer et gérer les situations de conflit d'intérêts. Les membres du conseil sont tenus de remplir un questionnaire annuel divulguant leurs relations d'affaires et personnelles. En plus du questionnaire annuel, les membres du conseil ont l'obligation permanente

de signaler au/à la secrétaire de la Société tout projet ou toute décision dans lequel ils ont un intérêt qui pourrait entrer en conflit avec leurs responsabilités envers la BIC afin de déterminer la ligne de conduite appropriée à l'égard de ce membre du conseil. En plus de ces mesures, le conseil a mis en œuvre le processus suivant pour gérer les conflits d'intérêts.

Divulgation :

- » Avant chaque réunion du comité des investissements, le/la secrétaire de la Société communique aux membres du conseil un projet d'ordre du jour et une liste des projets en cours aux fins d'examen.
- » Les membres du conseil sont tenus d'informer le/la secrétaire de la Société s'ils ont un intérêt dans une question portée à la réunion.

Contrôle :

- » Les documents du conseil sont également passés en revue pour repérer les contreparties désignées dans les déclarations permanentes des membres du conseil, ou des intérêts divulgués avant la réunion, de sorte que les documents relatifs aux transactions ne soient pas remis au membre du conseil qui a déclaré un intérêt dans une partie liée à ce projet.

Vérification :

- » Au début de chaque réunion, le/la secrétaire de la Société vérifie si les conflits liés à l'ordre du jour et aux questions à l'étude ont été divulgués et décrit la procédure de gestion des conflits.

Récusation :

- » Le membre du conseil se retire de la réunion à l'égard du projet lorsqu'il a déclaré un conflit d'intérêts et ne participe pas à la décision ou au vote sur la question.

Les attentes du conseil en matière de conduite éthique dans l'ensemble de l'organisation sont décrites dans le code de conduite à l'intention du personnel de la BIC, qui est fondé sur les valeurs fondamentales et intègre le Code de valeurs et d'éthique du secteur public. Les pratiques de la BIC visant à repérer et à gérer les situations de conflit d'intérêts qui surviennent pendant et après l'emploi à la BIC sont décrites dans la politique sur les conflits d'intérêts à l'intention du personnel. Le personnel reçoit une formation sur les attentes énoncées dans le code de conduite et doit confirmer chaque année leur conformité au code de conduite et aux politiques connexes de l'entreprise. Les activités de conformité sont signalées trimestriellement au comité des finances et de l'audit et annuellement au comité des ressources humaines et de la gouvernance.

Évaluation du conseil d'administration

Le comité des ressources humaines et de la gouvernance est chargé de superviser le processus d'autoévaluation annuelle du conseil. L'autoévaluation du conseil se veut constructive et vise à aider le conseil à évaluer son rendement et à repérer des occasions d'amélioration continue. Le processus d'autoévaluation met également l'accent sur les priorités prospectives, y compris la façon dont le conseil s'acquitte de ses responsabilités de supervision, compte tenu de l'évolution des priorités et des attentes du gouvernement du Canada à l'égard de la BIC. Le processus suivi cette année est résumé ci-dessous.

Questionnaire :

- » Élaboré par le secrétaire de la Société pour évaluer l'efficacité et le rendement du conseil d'administration, il est complété par chaque membre du conseil
- » Comprend des questions précises et ouvertes pour obtenir des commentaires, notamment en ce qui concerne l'ordre du jour des réunions, l'information fournie aux membres du conseil et la dynamique des réunions
- » Sollicite des commentaires sur les enjeux stratégiques, les priorités organisationnelles et les suggestions d'amélioration continue
- » Les membres du conseil ont également effectué une autoévaluation de leurs compétences, de leur expertise et de leurs qualités essentielles pour le profil de compétences du conseil

Rapport :

- » Le secrétaire de la Société a présenté un rapport sommaire au CRHG aux fins de discussion et de rétroaction
- » La présidente du conseil a fait rapport des résultats au conseil et les membres du conseil ont tenu une discussion à huis clos afin de cerner les principaux thèmes et les mesures possibles pour l'année à venir
- » La présidente du conseil a rencontré le PDG pour lui faire part des commentaires du conseil et des mesures à prendre pour l'année à venir

Suivi :

- » Les mesures à prendre et les domaines d'intérêt sont présentés au conseil tout au long de l'année afin de lui permettre de suivre les progrès réalisés par rapport aux possibilités d'amélioration
- » Les membres du conseil sont également invités à communiquer en tout temps avec la présidente du conseil et le président du CRHG pour leur faire part de leurs commentaires ou de leurs préoccupations

Le processus de cette année a permis de conclure que le conseil et ses comités ont obtenu de bons résultats. Parmi les mesures à améliorer, il y a l'examen des chartes du conseil d'administration et du comité de l'impact et du risque afin de clarifier l'harmonisation aux fins de l'examen et de l'approbation de nouvelles stratégies et de nouveaux sous-secteurs d'investissement, ainsi que des suggestions concernant l'établissement de rapports par la direction et la documentation fournie au conseil et aux comités à l'égard des décisions d'investissement et des activités de gestion des actifs de la BIC.

Rémunération du conseil

Conformément à la *Loi sur la Banque de l'infrastructure du Canada*, le taux de toute rémunération versée au/à la président·e du conseil d'administration et aux autres membres du conseil est fixé par le/la gouverneur·e en conseil.

Pour l'année financière se terminant le 31 mars 2024, les taux de rémunération sont les suivants :

- » Membres du conseil d'administration : 40 000 \$ à 50 000 \$ par année
- » Président·e du conseil d'administration : 85 000 \$ à 100 000 \$ par année

Le/la président·e du conseil et les autres membres du conseil n'ont droit à aucune prime liée au rendement ni à aucun autre incitatif. Comme le permet le paragraphe 13(1) de la *Loi sur la Banque de l'infrastructure du Canada*, chaque membre du personnel est remboursé des menues dépenses raisonnables engagées dans l'exercice de ses fonctions liées à la BIC, notamment les frais de voyage, d'hébergement et de repas. Les frais mensuels de voyage et d'accueil remboursés aux membres du conseil sont affichés sur le site Web de la BIC à la section [Rapports et transparence](#).

Comités du conseil

Le conseil est appuyé par quatre comités permanents. Tous les membres du conseil siègent à au moins un comité du conseil et le/la président·e du conseil, ou le membre du conseil agissant à ce titre, est membre d'office de chaque comité.

Le tableau suivant présente les faits saillants des responsabilités déléguées qui ont été remplies pour chacun des comités du conseil en 2023-2024. Le conseil a également examiné et mis à jour la composition des comités du conseil après la nomination des nouveaux membres du conseil. La composition des comités du conseil est indiquée en date du 31 mars 2024.

La gouvernance en matière de durabilité est répartie entre les quatre comités du conseil, comme il est indiqué dans le tableau ci-dessous.

Le comité de l'impact et du risque est chargé d'aider le conseil d'administration dans la supervision des éléments suivants :

- » Le cadre d'investissement de la BIC, y compris les processus d'évaluation, de mesure, de suivi et d'établissement de rapports sur les résultats d'intérêt public et sur l'incidence fiscale des investissements
- » La gestion des risques d'entreprise, y compris les risques financiers, opérationnels, de réputation et stratégiques qui pourraient avoir une incidence sur la capacité de la BIC à tenir ses engagements
- » L'approche de la BIC en matière de gestion des risques et occasions ESG, y compris la divulgation des recommandations du GIFCC

Le comité des ressources humaines et de la gouvernance est chargé d'aider le conseil d'administration dans la supervision des éléments suivants :

- » Les initiatives de diversité et inclusion du personnel, ainsi que la santé et le bien-être
- » Le cadre de rémunération de la BIC
- » Le cadre de gouvernance d'entreprise de la BIC, y compris les politiques relatives à la conduite responsable des affaires et à l'éthique, aux conflits d'intérêts et à la transparence
- » Le cadre des ressources humaines de la BIC, y compris les programmes de développement des talents, de rétention et de planification de la relève

Le comité des finances et de l'audit est chargé d'aider le conseil d'administration dans la supervision des éléments suivants :

- » Les processus d'établissement de rapports financiers de la BIC
- » L'exposition aux risques financiers importants
- » La gouvernance du risque opérationnel, y compris l'approvisionnement, la sécurité de l'information et la continuité des activités

Le comité des investissements du conseil est chargé d'assister le conseil d'administration dans la supervision des éléments suivants :

- » Les propositions d'investissement recommandées pour approbation, y compris l'examen des résultats d'intérêt public et de l'incidence fiscale attendus
- » L'identification claire des risques importants et la prise de mesures appropriées
- » Le profil des risques liés aux investissements et au portefeuille de la BIC

Comité des finances et de l'audit

Membres

- » Michèle Colpron (présidente)
- » Dave Bronconnier
- » Bruno Guilmette
- » Jane Bird (d'office)

Les membres possèdent des compétences financières en ce qui a trait aux questions comptables et financières de la société, et le/la président·e est un·e expert·e financier·ère.

Faits saillants de 2023-2024

Rapports financiers et contrôles internes

- » Supervision du processus d'établissement des rapports financiers annuels et trimestriels et recommandation des rapports financiers trimestriels et annuels pour approbation par le conseil d'administration
- » Examen des aspects importants de la comptabilité et des rapports et des questions clés de l'audit, y compris les provisions pour pertes sur créances et les ajustements apportés aux pertes sur créances prévues
- » Examen des contrôles et procédures d'établissement de rapports et des contrôles internes à l'égard des rapports financiers et réception de mises à jour sur l'environnement de contrôle, y compris les risques connexes et les mesures correctives

Audit externe

- » Discussion avec les auditeurs externes de leurs responsabilités dans le cadre de l'audit et de leur détermination des secteurs présentant un risque d'audit important
- » Discussion avec les auditeurs externes des principaux risques et jugements comptables posés par la direction
- » Examen et approbation du plan d'audit annuel et les honoraires connexes de BDO Canada S.E.N.C.R.L., s.r.l. (à titre d'auditeurs externes conjoints) pour l'audit des états financiers pour 2023-2024
- » Réception de la confirmation écrite du Bureau du vérificateur général du Canada et de BDO Canada S.E.N.C.R.L., s.r.l. de leur indépendance pour l'audit des états financiers pour 2023-2024
- » Évaluation de l'efficacité de BDO Canada S.E.N.C.R.L., s.r.l. et a recommandation au conseil, aux fins de recommandation au ministre, la nomination de BDO Canada S.E.N.C.R.L., s.r.l. à titre d'auditeurs externes conjoints pour 2023-2024

Audit interne

- » Supervision de l'approvisionnement ouvert et concurrentiel d'un consultant pour la prestation de services d'audit interne et approbation du choix de Richter S.E.N.C.R.L. à titre d'auditeurs internes de la BIC pour la période allant de 2024-2025 à 2027-2028
- » Examen et approbation du plan de vérification interne annuel et suivi de son exécution et ses progrès par rapport au budget
- » Examen des rapports trimestriels sur les activités d'audit interne, les constatations et les recommandations, y compris les réponses de la direction
- » Évaluation du rendement de l'auditeur interne

Services juridiques et conformité

- » Réception de mises à jour de l'avocat général et secrétaire de la Société sur les questions juridiques et la conformité aux lois et politiques fédérales qui s'appliquent généralement aux sociétés d'État, notamment en ce qui concerne la divulgation d'actes répréhensibles, l'accès à l'information et les activités d'approvisionnement
- » Examen et approbation des mises à jour des principales politiques de conformité en matière d'approvisionnement, de gestion de l'information, des TI et de sécurité de l'information
- » Réception d'une mise à jour sur l'examen et les améliorations visant à améliorer le programme de conformité à la LRPC/FAT et aux sanctions de la BIC

Supervision du service des finances	<ul style="list-style-type: none"> » Réception des mises à jour sur les activités opérationnelles, notamment en ce qui a trait à la mise en œuvre des fonctions de gestion d'actifs et de gestion du risque de crédit, ainsi que de la stratégie et de la feuille de route en matière des TI pour soutenir efficacement les activités de l'organisation
Autre	<ul style="list-style-type: none"> » Réception d'une mise à jour sur les obligations d'établissement de rapports sur la durabilité des sociétés d'État, y compris les obligations de divulgation en matière des changements climatiques » Examen des frais de voyage des membres du conseil et de la direction engagés dans le cadre de l'exercice de leurs fonctions » Tenue de séances à huis clos distinctes à la fin de chaque réunion avec les auditeurs externes, l'auditeur interne et le/la cheffe de la direction financière

Comité des ressources humaines et de la gouvernance

Membres	<ul style="list-style-type: none"> » Michael Bernstein (président) » Kimberley Baird » Poonam Puri » Jane Bird (d'office)
----------------	---

Faits saillants de 2023-2024

Stratégie et politiques en matière de RH	<ul style="list-style-type: none"> » Examen du plan stratégique triennal des RH pour la période 2023-2024 à 2025-2026 » Réception des rapports sur les initiatives en matière de RH, y compris l'examen par la BIC de la rémunération totale et des avantages, du plan d'action sur la diversité et l'inclusion, des initiatives de développement professionnel et d'apprentissage, de la gestion du rendement et du rapport de progrès sur l'accessibilité » Suivi de la structure organisationnelle de la BIC, des activités de recrutement et du roulement du personnel » Examen et discussion des résultats du sondage sur l'engagement du personnel
Rémunération et rendement du/de la PDG	<ul style="list-style-type: none"> » Examen de l'évaluation du rendement du président-directeur général par rapport aux objectifs d'entreprise et aux objectifs individuels pour l'exercice 2022-2023 et recommandation au conseil de la cote de rendement du président-directeur général aux fins de recommandation au ministre » Tenue d'une réunion conjointe avec le comité de l'impact et du risque aux fins de l'examen des tableaux de bord et des paramètres de mesure du rendement à court et à long terme pour la période de planification 2024-2025 à 2028-2029 et de faire des recommandations au conseil à cet égard
Rémunération de la direction et des membres du personnel et planification de la relève	<ul style="list-style-type: none"> » Examen et approbation du montant global des primes versées aux membres du personnel, y compris la rémunération incitative et les augmentations au mérite du personnel » Examen avec le PDG du rendement des membres de l'équipe de la direction et approbation de leur rémunération totale » Examen avec le PDG des plans de gestion de la relève et des compétences des membres de la direction et des autres responsables principaux

Gouvernance d'entreprise	<ul style="list-style-type: none"> » Examen de la composition des comités et les rôles de leadership au sein du conseil et recommandation de changements au conseil, y compris la nomination de Michael Bernstein à titre de président du CRHG et de Jane Bird à titre de présidente par intérim » Examen et recommandation au conseil des modifications aux règlements administratifs de la BIC qui régissent les activités et les affaires internes de la société » Surveillance du fonctionnement efficace du conseil et de ses comités et supervision de l'examen d'autoévaluation du conseil » Discussion des résultats de l'autoévaluation du conseil et tenue d'une discussion à huis clos avec le conseil pour discuter des recommandations et des plans d'action
Plan de relève du conseil	<ul style="list-style-type: none"> » Examen du profil de compétences du conseil et des conseils fournis au ministre relativement à la relève du conseil afin d'éclairer le processus de sélection des membres du conseil du ministre amorcé en novembre 2023
Supervision des politiques d'entreprise	<ul style="list-style-type: none"> » Réception des rapports de l'avocat général et secrétaire de la Société et approbation des mises à jour des politiques de divulgation des actes répréhensibles et sur respect en milieu de travail, et établissement de rapports sur l'administration de ces politiques en milieu de travail » Approbation des mises à jour de la politique sur les langues officielles et réception d'une mise à jour du plan d'action pour les langues officielles de la BIC pour la période de planification 2024-2025 à 2028-2029 » Réception des rapports prévus par la <i>Loi sur l'accès à l'information</i>, la <i>Loi sur la protection des renseignements personnels</i> et la <i>Loi sur la protection des fonctionnaires divulgateurs d'actes répréhensibles</i>

Comité des l'impact et du risque

Membres	<ul style="list-style-type: none"> » Patricia Youzwa (présidente) » Michael Bernstein » Kimberley Baird » Andrée-Lise Méthot » Jane Bird (d'office)
----------------	--

Faits saillants de 2023-2024

Répartition du portefeuille et objectifs d'impact	<ul style="list-style-type: none"> » Tenue d'une réunion conjointe avec le comité des ressources humaines et de gouvernance afin d'examiner et de recommander au conseil aux fins d'approbation la répartition du portefeuille et les objectifs d'impact à long terme compris dans le plan d'entreprise pour la période de planification 2024-2025 à 2028-2029
Programmes et initiatives d'investissement	<ul style="list-style-type: none"> » Examen et recommandation au conseil de nouvelles initiatives d'investissement du budget de 2023 et de l'énoncé des priorités et des responsabilités du ministre, y compris en ce qui a trait aux infrastructures habilitantes pour appuyer la Stratégie canadienne sur les minéraux critiques, aux prêts participatifs autochtones et aux infrastructures habilitantes pour accommoder la construction de logements » Examen et recommandation au conseil des stratégies relatives au programme d'investissement afin de faire progresser le mandat de la BIC en matière de production de carburants propres » Réception d'une mise à jour sur l'initiative d'accélération de projets pour les charges en capital liées à l'ingénierie et à la conception initiales (« ICI ») pour les grands projets d'infrastructures » Réception de rapports de la direction sur l'examen annuel des programmes d'investissement et recommandation au conseil des mises à jour de l'initiative d'infrastructures pour les communautés autochtones, de l'initiative d'autobus zéro émission (AZE), de l'initiative d'infrastructures de recharge et de ravitaillement en hydrogène (IRRH) et du secteur prioritaire de l'Internet haut débit

Rapports sur le portefeuille	<ul style="list-style-type: none"> » Examen des rapports trimestriels sur le portefeuille décrivant le rendement des investissements et du portefeuille de la BIC par rapport aux objectifs de l'entreprise et les résultats d'intérêt public à long terme énoncés dans le plan d'entreprise » Examen des rapports sur les activités de gestion d'actifs pour les investissements clôturés, y compris le financement fourni, le calendrier du projet et les jalons
Activités d'impact public et de recherche	<ul style="list-style-type: none"> » Examen et approbation de la norme de mesure et de l'approche pour mesurer et présenter l'impact des investissements de la BIC dans le cadre de l'initiative d'infrastructures pour les communautés autochtones » Réception d'un rapport de la direction sur les activités de recherche entreprises pour l'application du paragraphe 7(1) de la <i>Loi sur la BIC</i> afin de faire progresser le mandat de la BIC dans les secteurs d'investissement prioritaires
Gestion des risques	<ul style="list-style-type: none"> » Réception de rapports sur les activités de gestion des risques d'entreprise, y compris des rapports sur les principaux risques, tendances et expositions de la BIC, ainsi que des plans d'action visant à réduire les principaux risques » Examen du registre des risques et engagement de discussions avec la direction concernant la gestion des principaux risques stratégiques, de réputation, opérationnels et financiers » Examen des énoncés d'appétence pour le risque de la BIC et recommandations au conseil » Examen et recommandation au conseil de modifications mineures à la politique et au cadre de gestion des risques d'entreprise

Comité des investissements

Membres	<ul style="list-style-type: none"> » Bruno Guilmette (président) <p><i>Le conseil d'administration a délégué au comité des investissements le pouvoir d'approuver toutes les propositions d'investissements, et le comité des investissements est composé de tous les membres du conseil et fonctionne comme un « comité du conseil plénier ».</i></p>
----------------	---

Faits saillants de 2023-2024

Activités d'investissement	<ul style="list-style-type: none"> » Examen de plus de 30 projets d'infrastructures recommandés aux fins d'investissement et approbation conformément aux pouvoirs délégués par le conseil d'administration, des propositions d'investissement aux fins d'engagements d'investissement ou des approbations finales pour les projets qui se rapprochent de la clôture financière » Réception des rapports du chef des investissements sur les investissements approuvés aux termes de la délégation des pouvoirs en matière d'investissement et d'administration par le conseil au comité des investissements de la direction » Examen de la structure des investissements et de l'approche pour investir dans les infrastructures habilitantes, y compris les systèmes d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux usées, nécessaires pour répondre aux besoins en matière de construction de logements
-----------------------------------	---

Politique d'investissement	<ul style="list-style-type: none"> » Examen et recommandation au conseil d'administration les modifications apportées à la politique d'investissement
Élaboration de projets et surveillance des investissements clôturés	<ul style="list-style-type: none"> » Réception de mises à jour sur les jalons et les produits livrables de projets en ce qui concerne les mandats de services-conseils importants et les demandes d'accélération de projets » Réception de mises à jour régulières de la part du chef des investissements sur l'état de projets reçus et en cours d'évaluation, y compris les projets jugés hors mandat et des mises à jour sur les projets qui devraient atteindre un jalon important au cours des prochains trimestres » Réception de rapports de la cheffe de la direction financière et du chef, Finances et gestion d'actifs, sur l'examen annuel des projets d'infrastructures financés par la BIC

Comités de direction et de gestion

Le conseil a délégué au/à la président-e-directeur-riche général-e (PDG) le pouvoir de gérer les activités et les affaires quotidiennes de la BIC. La BIC a mis sur pied trois comités de gestion pour conseiller et appuyer le/la PDG dans ses responsabilités décisionnelles : le comité de direction, le comité des investissements de la direction et le comité du portefeuille et des résultats. Le mandat de chacun des comités, décrivant les objectifs, la composition et les activités du comité, est disponible sur le site Web de la BIC sous [Gouvernance | Banque de l'infrastructure du Canada \(BIC\) \(cib-bic.ca\)](https://www.cib-bic.ca/gouvernance).

Sous la direction du/de la PDG, le **comité de direction** dirige les opérations et les activités de la BIC afin de mettre en œuvre la stratégie et les objectifs d'entreprise, réalise les politiques et les procédures organisationnelles et met en application les conseils et les directives du conseil d'administration. Outre le/la PDG, le comité de direction est composé des personnes suivantes :

- » Le/la chef-fe des investissements qui est responsable de la stratégie et des activités de services-conseils et d'investissement et du déploiement des capitaux
- » Le/la chef-fe de la direction financière qui est responsable des finances d'entreprise, de la gestion des risques, des technologies de l'information, de la gestion des actifs et de l'administration
- » Le/la chef-fe de groupe, Communications et affaires publiques, qui est responsable des relations avec le gouvernement, des communications et des relations avec les médias et les parties prenantes

- » L'avocat-e général-e et secrétaire de la Société qui est responsable des affaires juridiques, du secrétariat général, de la conformité et des activités réglementaires
- » Le/la chef-fe de groupe, Stratégie, qui est responsable de la répartition sectorielle et de la répartition des portefeuilles et de la stratégie (y compris la durabilité), des résultats et de l'impact d'intérêt public, des résultats et de l'établissement des rapports de l'entreprise, ainsi que des connaissances et de la recherche

Le/la PDG a également mis en place deux comités de gestion chargés de fournir des conseils et de soutenir la prise de décision au sein de l'entreprise.

Le **comité des investissements de la direction (CID)** est composé de membres du comité de direction et est chargé de gérer les activités d'investissement de la BIC conformément aux pouvoirs conférés par la *Loi sur la Banque de l'infrastructure du Canada*, les activités permises dans les plans d'entreprise approuvés de la BIC et les paramètres établis par le conseil. Le CID examine les projets d'infrastructures à diverses étapes et recommande au comité des investissements du conseil d'administration des propositions d'investissement qui permettent d'atteindre les résultats d'intérêt public et l'incidence fiscale que vise la BIC. Le CID peut également approuver des propositions d'investissement selon les paramètres, les conditions et les pouvoirs délégués par le conseil.

Le **comité du portefeuille et des résultats (CPR)** est composé de responsables principaux et agit à titre d'organe interfonctionnel de services-conseils et de prise de décisions en ce qui a trait aux questions liées à la stratégie de la BIC, aux secteurs d'intérêt en matière d'investissements, aux objectifs et aux indicateurs de rendement de l'entreprise et aux initiatives de développement organisationnel, y compris les initiatives en matière de durabilité. En ce qui concerne les responsabilités décisionnelles du CPR, le comité examine, donne des conseils et fait des recommandations sur les stratégies et initiatives d'investissements, et, compte tenu du mandat et des pouvoirs de la BIC, les résultats attendus d'intérêt public, les risques importants et les indicateurs de rendement clés de la BIC au conseil d'administration. Le CPR agit également à titre d'organe consultatif en ce qui concerne les progrès de la BIC par rapport à ses objectifs d'entreprise et le rendement du portefeuille des investissements par rapport aux résultats d'intérêt public ciblés à court et à long terme dans le plan d'entreprise approuvé.

Énoncé des pratiques de rémunération

La BIC a adopté un programme de rémunération concurrentiel par rapport au marché qui reflète les pratiques exemplaires des sociétés d'État et d'autres organisations comparables.

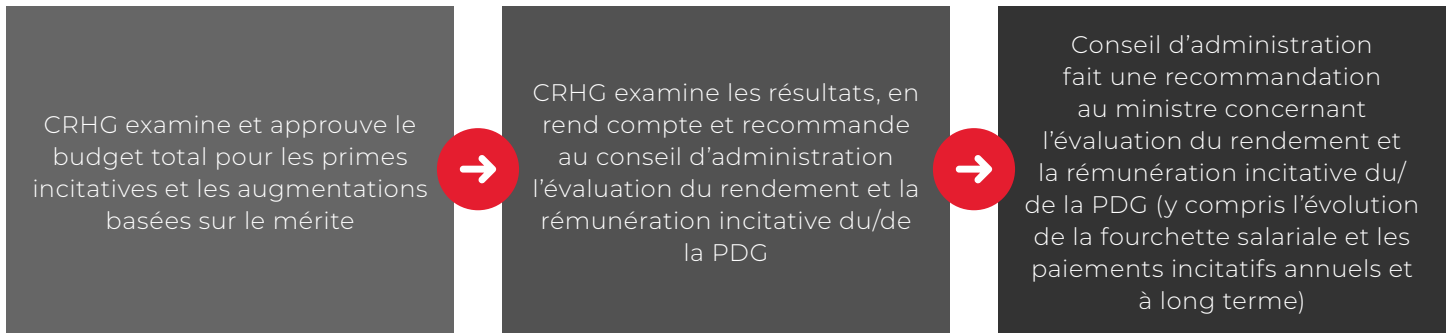
La présente section fournit des renseignements sur la philosophie de rémunération de la BIC et les éléments clés de son programme de rémunération. L'information est fondée sur les principes directeurs suivants :

- » Harmoniser, le cas échéant, les pratiques en matière de divulgation adoptées dans les secteurs privé et public
- » Donner au public une description claire, concise et compréhensible des pratiques de rémunération de la BIC
- » Établir un équilibre entre la transparence et la protection des renseignements personnels en vertu de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*

Gouvernance de la rémunération

Le comité des ressources humaines et de la gouvernance (CRHG) est chargé d'examiner la stratégie et les politiques de rémunération de la BIC établies pour promouvoir la réalisation de son mandat et des résultats attendus et de les recommander au conseil aux fins d'approbation. En collaboration avec le/la président·e, le CRHG dirige également l'évaluation du rendement du/de la PDG, en tenant compte des objectifs d'entreprise et des résultats escomptés précédemment approuvés par le conseil d'administration, ainsi que de tout autre facteur pertinent, y compris les lignes directrices du programme de gestion du rendement des premiers dirigeants de sociétés d'État du Bureau du Conseil privé. Tous les membres du conseil qui siègent au CRHG sont indépendants et ont de l'expérience dans les programmes de rémunération des membres de la direction et la gestion du rendement au sein d'autres organisations ou conseils d'administration.

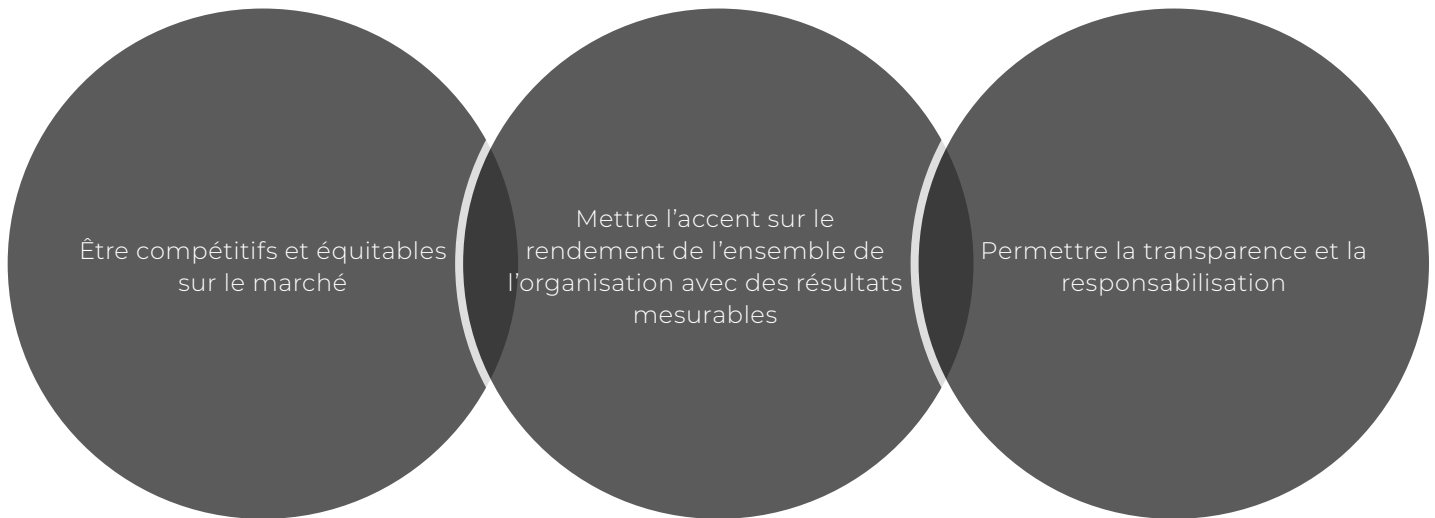
Le/la PDG évalue le rendement de chaque membre de la direction et prend une décision quant à son salaire de base et au rendement individuel aux fins de l'attribution des primes incitatives à court terme, examinée et discutée avec le CRHG. Le comité examine et approuve également le budget annuel total pour les paiements des primes incitatives annuels et à long terme et les augmentations fondées sur le mérite à verser aux membres du personnel, en tenant compte des résultats de rendement d'entreprise de la BIC. Le diagramme suivant présente le processus d'approbation pour l'examen et l'approbation de la rémunération basée sur le rendement :



Philosophie en matière de rémunération

Le programme de rémunération de la BIC est un facteur clé pour attirer, motiver et fidéliser les talents dont la BIC a besoin pour exécuter efficacement son mandat et sa stratégie. En recherchant des membres du personnel possédant une expertise dans le développement et l'investissement dans des projets d'infrastructures, ainsi que des rôles de soutien dans la gestion des risques, les finances, les affaires juridiques et la gestion d'actifs, la BIC est en concurrence avec d'autres grands gestionnaires d'investissements et institutions financières au Canada.

Afin de recruter et de former les bons talents dans un marché concurrentiel, et de s'assurer que les pratiques de rémunération de la BIC sont justes et appropriées, le programme de rémunération est fondé sur les principes suivants :



Étalonnage

La BIC effectue et met à jour périodiquement un examen comparatif des rôles dans l'ensemble de l'organisation. Cet examen assure que la rémunération totale demeure concurrentielle et alignée sur le marché des talents de la BIC. Compte tenu du mandat unique de la BIC, on ne retrouve aucune organisation directement comparable sur le marché canadien en termes de mandats et de transactions d'investissement. Pour faciliter l'examen de l'information sur la rémunération concurrentielle, la BIC passe en revue les sondages annuels sur la rémunération totale effectués par des sociétés d'experts-conseils en rémunération. Le groupe de référence comprend des organisations du secteur des services financiers et du secteur public en général, notamment : Alberta Investment Management Corporation; ATB Financial; Banque de développement du Canada; Caisse de dépôt et placement du Québec; Exportation et développement Canada; Hydro-Québec; Insurance Corporation of British Columbia; Investissements PSP.

La BIC vise une rémunération totale se situant au 50^e centile du groupe de référence. La BIC a établi une méthode d'évaluation des postes et des fourchettes de rémunération pour chaque niveau d'ancienneté afin de donner à la direction la souplesse nécessaire pour fixer la rémunération directe totale de chaque membre du personnel, par rapport à la médiane, en fonction de ses compétences et son expérience.

L'approche de la BIC consiste à accorder une plus grande importance à la rémunération directe totale sous forme de salaire de base (et, par conséquent, à offrir un pourcentage cible moins élevé pour la prime incitative) par rapport au marché, avec des niveaux incitatifs plus bas pour un rendement supérieur. Les organisations financières au sein du groupe de référence accordent généralement une grande importance au rendement à courte durée des investissements dans la mesure des primes incitatives totales, tandis que l'objectif de la BIC est le déploiement de capitaux pour des projets d'infrastructures qui produisent des résultats économiques et sociaux positifs à long terme pour la population canadienne et leurs collectivités.

Composantes du programme de rémunération totale de la BIC

Le tableau ci-dessous donne un aperçu de chaque composante du programme de rémunération totale de la BIC. En 2023-2024, la BIC a entrepris un examen exhaustif de son cadre de rémunération existant pour les groupes des investissements et fonctionnels. L'objectif était d'établir des niveaux et des fourchettes salariales clairs dans l'ensemble de l'organisation afin d'assurer une plus grande transparence des placements de la rémunération et de l'avancement professionnel au sein de l'organisation.

Composante	Description
Salaires de base	<ul style="list-style-type: none">» Les membres du personnel reçoivent un salaire de base établi au moment de l'embauche, qui peut être rajusté en fonction de l'analyse du marché concurrentiel ou du rendement (mérite) sur une base annuelle (voir la section 1 pour plus de détails).
Prime incitative annuelle liée au rendement	<ul style="list-style-type: none">» Les membres du personnel sont admissibles à une prime incitative en espèces pour récompenser l'atteinte des objectifs de rendement d'entreprise et de rendement individuel (voir la section 2 pour plus de détails).
Paiement de la prime incitative à long terme différée	<ul style="list-style-type: none">» Le/la PDG est assujetti-e à une attribution et à un paiement de prime incitative à long terme en fonction des progrès réalisés par rapport aux résultats d'intérêt public à long terme (voir la section 3a pour plus de détails).» Les autres membres de la direction et les responsables principaux sont tenus de reporter une partie de leur prime incitative annuelle sur trois ans en fonction des progrès réalisés par rapport aux résultats d'intérêt public à long terme (voir la section 3b pour plus de détails).
Régime d'épargne-retraite	<ul style="list-style-type: none">» Les membres du personnel peuvent participer au régime enregistré d'épargne-retraite collectif et au régime d'épargne non enregistré collectif de la BIC afin de les aider à accumuler un revenu de retraite pendant leurs années de travail (voir la section 4 pour plus de détails).
Avantages en matière de santé et de bien-être	<ul style="list-style-type: none">» Les membres du personnel ont accès à des avantages sociaux conformes aux normes du marché, notamment des soins de santé et dentaires, une assurance invalidité, une assurance en cas de maladie grave et une assurance-vie. Ils ont également accès à un compte de dépenses de santé, à un programme d'aide au personnel et à leurs familles et à divers autres programmes et outils pour optimiser leur santé et bien-être.
Congés payés	<ul style="list-style-type: none">» Les membres du personnel ont droit à un minimum de quatre semaines de vacances payées, avec des augmentations supplémentaires en fonction de la durée de leur emploi, cinq jours personnels payés et trois jours de formation payés.
Possibilités d'apprentissage et de développement	<ul style="list-style-type: none">» Un budget est disponible pour la poursuite de certifications professionnelles, d'une formation linguistique et du développement professionnel afin d'aider le personnel à acquérir de nouvelles compétences et à améliorer leurs qualifications.» Les membres du personnel sont admissibles au remboursement de leur adhésion professionnelle à un maximum de deux associations professionnelles afin de demeurer connecté à leur profession ou leur secteur d'activité.

En ce qui a trait aux avantages indirects, le/la PDG a droit à un stationnement mensuel au siège social de la BIC. La BIC n'offre aucune autre allocation d'avantages indirects, y compris à l'égard des allocations de vacances, d'automobiles, des adhésions à des clubs et de l'aide financière.

1. **Salaire de base**

Le barème de toute rémunération et les conditions d'emploi du président-directeur général est fixé par le gouverneur en conseil sur recommandation du conseil d'administration.

En faisant sa recommandation, le conseil d'administration tient compte des exigences en matière de compétences pour le poste en question et de la rémunération pour des postes comparables. Par décret, le/la gouverneur-e en conseil a fixé le salaire de base du/de la PDG dans la fourchette de 553 400 \$ et 651 000 \$. Toute augmentation du salaire de base du/de la PDG doit être approuvée par le/la gouverneur-e en conseil.

Les membres du personnel (autres que le/la PDG) reçoivent un salaire de base pour s'acquitter de leurs responsabilités quotidiennes. Les salaires reflètent le niveau de responsabilité, les compétences, l'expérience et la compétitivité sur le marché. Les révisions salariales sont supervisées par le CRHG, et sont effectuées périodiquement et éclairées par un examen du marché du groupe de référence et d'autres organisations comparables pertinentes.

2. **Prime incitative annuelle liée au rendement**

Tous les membres du personnel sont admissibles au programme de rémunération incitative annuelle liée au rendement de la BIC. La prime incitative annuelle est fondée sur l'atteinte des objectifs annuels de la BIC consignés dans le plan d'entreprise et sur le rendement individuel.

La prime incitative à court terme du/de la PDG est fixée à 50 % du salaire de base pour un rendement qui atteint les objectifs (en fonction d'une combinaison d'objectifs d'entreprise et d'objectifs individuels). La cote de rendement recommandée et la prime incitative à court terme versées au/à la PDG sont approuvées par le/la gouverneur-e en conseil, compte tenu de la recommandation faite par le conseil d'administration au/à la ministre.

L'objectif de prime incitative pour chaque membre du personnel est établi en fonction d'un pourcentage du salaire de base du membre du personnel gagné au cours de l'exercice précédent conformément aux pratiques du marché pour des postes comparables. Pour les membres de la direction autres que le/la PDG, les objectifs d'attribution aux termes du plan incitatif variaient de 40 % à 110 % du salaire de base du membre de la direction.

En raison de la nature stratégique de leurs rôles, une partie importante de la prime incitative à court terme versée au/à la PDG et aux cadres supérieur-es (80 %) est liée à l'atteinte d'objectifs d'entreprise documentés dans le plan d'entreprise et 20 % est liée à l'atteinte d'objectifs individuels. Les objectifs de rendement individuels sont établis conjointement chaque année en fonction du rôle de la personne et des priorités organisationnelles.

À la fin de l'exercice, le rendement du membre du personnel est évalué en fonction de l'atteinte des objectifs de la BIC et des objectifs individuels du membre du personnel ainsi que des mesures qui ont été prises pour contribuer aux valeurs et à la culture de la BIC. Le rendement cible donnera lieu au paiement de 100 % de la mesure du rendement individuel du membre du personnel. Le/la PDG rend compte des résultats de l'examen et de la cote de rendement attribuée à chaque membre de la direction au CRHG. Cette évaluation éclaire également les recommandations faites au CRHG aux fins d'approbation concernant le budget total des attributions de rémunération incitative (y compris la variation de la fourchette salariale et les paiements incitatifs annuels et à long terme) offertes aux membres du personnel.

3. Paiement de la prime incitative à long terme différée

a) PDG

La prime incitative à long terme du/de la PDG consiste en l'attribution annuelle de montants potentiels, basée sur une évaluation de l'atteinte des objectifs annuels à long terme (l'attribution) et en une évaluation visant à déterminer l'attribution finale à la fin d'une période de rendement de trois ans (le paiement), comme il est décrit plus en détail dans le tableau ci-après :

Attribution	Paiement
<ul style="list-style-type: none">» Attribution de 0 à 50 % du salaire de base en vigueur le dernier jour (31 mars) de l'exercice au cours duquel l'attribution a lieu» Conseil d'administration soumet la recommandation d'attribution de la prime au/à la ministre pour recommandation au Bureau du Conseil privé» Aucune prime en espèces n'est gagnée ni accordée tant que le paiement n'a pas été approuvé par le/la gouverneur-e en conseil.	<ul style="list-style-type: none">» À la fin du cycle de rendement, conseil d'administration évalue la performance du/de la PDG en fonction d'un ensemble d'objectifs d'entreprise préapprouvés mesurant la réalisation des objectifs d'intérêt public de la BIC» Objectif de rendement fixé à 100 % du montant de l'attribution (c.-à-d. un maximum de 50 % du salaire de base) pour l'atteinte des objectifs, avec un maximum de 150 % du montant de l'attribution (c.-à-d. un maximum de 75 % du salaire de base) pour un rendement exceptionnel» Conseil d'administration soumet le montant recommandé pour le paiement au/à la ministre pour recommandation au Bureau du Conseil privé» PDG reçoit le paiement une fois qu'il a été approuvé par le/la gouverneur-e en conseil



À la fin de la période de rendement, le rendement du/de la PDG est mesuré par rapport à un ensemble d'objectifs à long terme mesurables décrits dans le plan d'entreprise. Ces mesures sont axées sur l'exécution réussie du mandat de la BIC à long terme, y compris des mesures axées sur l'atteinte des jalons des projets et l'atteinte des résultats d'intérêt public en matière de lutte contre les changements climatiques, de connectivité de la population canadienne, de croissance économique et d'infrastructures autochtones.

b) Autres responsables principaux

Les responsables principaux, y compris tous les membres de la direction, sont tenus de reporter une partie de leur prime incitative sur trois ans. À la fin de la période de rendement de trois ans, le rendement est évalué par rapport au même ensemble d'objectifs d'entreprise approuvés au préalable qui sont décrits dans le plan d'entreprise. Les paiements peuvent varier de 0 à 1,5x le montant de la prime incitative différée pour la période de rendement de trois ans. Le tableau ci-après présente la répartition de la prime incitative différée pour chaque membre de la direction (autre que le/la PDG).

	Prime incitative annuelle	Report obligatoire
Chef·fe des investissements; chef·fe de la direction financière	60 %	40 %
Chef·fe de groupe, Communications et affaires publiques; chef·fe de groupe, Stratégie	80 %	20 %
Avocat·e général·e et secrétaire de la Société	90 %	10 %

4. Régime d'épargne-retraite

La BIC offre un régime enregistré d'épargne-retraite collectif à participation volontaire et un régime d'épargne collectif non enregistré dans lequel la BIC verse des cotisations salariales égales, jusqu'à une certaine limite. La BIC n'offre pas de régime de retraite à cotisations ou à prestations définies. Tous les membres du personnel, y compris le/la PDG, sont admissibles de participer aux régimes d'épargne-retraite. Les membres du personnel qui participent aux régimes effectuent leurs propres investissements dans les régimes.

5. Prestations de cessation d'emploi

Lorsque les circonstances justifient une cessation d'emploi sans cause, la BIC versera une indemnité de départ calculée conformément au Code canadien du travail, au contrat d'emploi de la personne et à ce que la BIC juge raisonnable et approprié.

Tableau sommaire de la rémunération de la direction

Poste	Fourchette des salaires de base	Prime incitative à court terme	Paiement de la prime incitative à long terme différée
Président·e· directeur·rice général·e	553 400 \$ - 651 000 \$	La prime est fixée à 50 % du salaire de base si le rendement atteint les objectifs.	Le montant de l'attribution est compris entre 0 et 50 % du salaire de base. Le paiement varie entre 0 et 150 % du montant de l'attribution (c.-à-d. un maximum de 75 % du salaire de base) pour un rendement exceptionnel.
Autres membres de la direction*	215 000 \$ – 570 000 \$ Au 31 mars 2024, le salaire de base médian des membres de la direction (autres que le/la PDG) était de 293 550 \$.	La fourchette d'attribution de la prime se situe entre 40 % et 110 % du salaire de base du membre de la direction si le rendement atteint les objectifs.	Report obligatoire de 10 % à 40 % de la prime en fonction de l'ancienneté. Le paiement varie entre 0 et 1,5x le montant différé en fonction du rendement.

*Comprend le/la cheffe des investissements, le/la cheffe de la direction financière, le/la cheffe de groupe, Stratégie, le/la cheffe de groupe, Communications et affaires publiques et l'avocat·e général·e et secrétaire de la Société.

Pour l'exercice 2023-2024, le rendement de l'entreprise de la BIC a été évalué à 110 %, car elle a dépassé les objectifs d'entreprise dans plusieurs domaines. Le tableau de la section sur les résultats de l'entreprise du rapport de gestion décrit les résultats obtenus pour l'attribution de la prime incitative annuelle pour l'exercice 2023-2024.

La BIC ne divulgue pas la rémunération individuelle totale reçue par le/la PDG et les autres membres de la direction, conformément aux exigences et aux normes de gouvernance recommandées par le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada. La rémunération spécifique d'une personne est un renseignement personnel et est protégée conformément aux dispositions de la *Loi sur l'accès à l'information* et de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*.

Rémunération totale versée au personnel au cours des trois derniers exercices

Année	Nombre de membres du personnel	Salaire de base	Prime incitative annuelle	Paiement de la prime incitative à long terme différée*
2023-2024	146	20 280 026,93 \$	7 730 625,44 \$	444 533,82 \$
2022-2023	122	16 537 866,85 \$	6 224 436,00 \$	578 547,66 \$
2021-2022	92	13 320 020,79 \$	5 779 436,75 \$	201 052,57 \$

* Le paiement à long terme différé vise les responsables principaux qui doivent reporter une partie de leur prime incitative annuelle sur une période de rendement de trois ans.

Principaux renseignements financiers

En tant que société d'État chargée d'investir des fonds publics, la BIC adopte des pratiques exemplaires de gestion financière et gère efficacement ses ressources financières.

Les états financiers sont préparés conformément aux Normes comptables pour le secteur public (NCSP) publiées par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP), qui harmonisent le cadre d'établissement de rapports financiers de la BIC avec ses objectifs commerciaux, afin de prendre des risques et/ou d'offrir des prix concessionnels dans le cadre des investissements, comme il est décrit dans son approche en matière d'investissement.

Les états financiers sont audités conjointement par le vérificateur général du Canada et un auditeur externe indépendant nommé par le/la gouverneur.e en conseil. BDO Canada s.r.l./S.E.N.C.R.L. a été nommé auditeur externe de la BIC pour 2023-2024.

Faits saillants

En 2023-2024 :

- » **29** investissements ont atteint la clôture financière (**71** investissements depuis la création)
- » Clôtures financières d'un total de **3,5 milliards de dollars**, déduction faite d'une réduction de **236,2 millions de dollars** après la clôture financière (12,8 milliards de dollars et 438,3 millions de dollars depuis la création, respectivement)
- » **1,3 milliard de dollars** de capital financés (**2,9 milliards de dollars** depuis la création)
- » **59,2 millions de dollars** de revenus d'intérêts réalisés, soit une hausse de 99 % par rapport à l'exercice précédent
- » Charges d'exploitation d'un total de **55,3 millions de dollars**, soit **1,5 %** du total des revenus comptabilisés et **93 %** des intérêts gagnés

Pour l'exercice clos le 31 mars (en millions de dollars canadiens)	2024		2023
	Budget	Données réelles	Données réelles
Revenus			
Crédits publics – investissements	4 597,1 \$	3 444,4 \$	4 448,9 \$
Crédits publics – exploitation	91,6	66,2	51,5
Revenus d'intérêts	23,9	59,2	29,7
	4 712,6	3 569,8	4 530,1
Charges d'exploitation			
Rémunération	44,5	37,5	30,2
Charges générales et administratives			
Honoraires professionnels	13,4	11,2	10,7
Administration	10,9	6,0	4,6
Amortissement des immobilisations	0,6	0,6	0,5
	69,4	55,3	46,0
Charges hors exploitation			
Élaboration de projets	14,1	2,2	1,5
Provision pour prêts concessionnels	3,1	–	0,2
Provision pour dépréciation de prêts/ (recouvrement)	185,1	5,4	(4,9)
	202,3	7,6	(3,2)
Total des charges	271,7	62,9	42,8
Excédent annuel	4 440,9 \$	3 506,9 \$	4 487,3 \$

Par rapport à l'exercice précédent

Revenus

Crédits publics : Le gouvernement du Canada fournit des fonds à la BIC pour faire avancer ses priorités et réaliser son mandat. Conformément au cadre d'information financière de la BIC, un poste de financement public à recevoir est créé lorsqu'un investissement atteint la clôture financière et qu'un crédit public est inscrit à titre de revenu. Le financement public est ensuite réduit lorsque les crédits sont reçus pour répondre aux besoins de financement du projet ou lorsque l'engagement de la BIC est réduit, sous réserve des modalités de chaque convention de crédit respective. Les crédits aux fins d'exploitation sont comptabilisés à mesure qu'ils sont reçus chaque année.

La BIC a comptabilisé des crédits gouvernementaux de 3,4 milliards de dollars en revenus d'investissements en 2023-2024, soit une diminution de 1,0 milliard de dollars par rapport à l'exercice précédent. La BIC prévoit réaliser des clôtures financières d'environ 3,0 milliards de dollars à 5,0 milliards de dollars chaque année, tout en reconnaissant la possibilité que le calendrier des grands projets complexes varie. Il est important que la BIC s'assure qu'elle peut équilibrer la nécessité de maintenir un rythme constant d'investissement dans tous les secteurs et dans toutes les régions du pays, tout en accordant l'attention voulue aux efforts visant à faire progresser les grands investissements transformateurs, ce qui crée des variations d'une année à l'autre en ce qui concerne les clôtures financières. En 2023-2024, la BIC a atteint la clôture financière de 29 investissements avec un engagement moyen de 128,0 millions de dollars, alors que l'exercice précédent, elle avait atteint une moyenne de 184,4 millions de dollars pour seulement 25 investissements.

Revenus d'intérêts : Les revenus d'intérêts se sont établis à 59,2 millions de dollars, en hausse de 29,5 millions de dollars par rapport à l'exercice précédent. Des revenus de 34,3 millions de dollars (24,6 millions de dollars en 2022-2023) ont été tirés des activités de financement et des revenus de 24,9 millions de dollars (5,1 millions de dollars en 2022-2023) ont été tirés de la trésorerie et des investissements à court terme provenant des crédits. Cette augmentation est attribuable à un capital additionnel de 1,3 milliard de dollars financé en 2023-2024, soit une augmentation de 75,5 % du montant du capital investi depuis le 31 mars 2023.

Charges

Les charges pour 2023-2024 s'élevaient à 62,9 millions de dollars (42,8 millions de dollars en 2022-2023) et se composaient de charges d'exploitation de 55,3 millions de dollars (46,0 millions de dollars en 2022-2023), d'une provision pour dépréciation de prêts de 5,4 millions de dollars (4,9 millions de dollars de provision pour dépréciation de prêts en 2022-2023), de charges liées à l'élaboration de projets de 2,2 millions de dollars (1,5 million de dollars en 2022-2023) et d'une provision pour prêts concessionnels de néant (0,2 million de dollars en 2022-2023).

Les charges d'exploitation de la BIC se sont établies à 55,3 millions de dollars en 2023-2024, soit 1,5 % du total des revenus, comparativement à 46,0 millions de dollars, soit 1,0 % du total des revenus, pour l'exercice précédent. L'augmentation d'un exercice à l'autre est principalement attribuable aux charges liées à la rémunération de 37,5 millions de dollars (30,2 millions de dollars en 2022-2023) en raison de l'accroissement continu de l'effectif à l'échelle de l'organisation, ainsi que de charges générales et administratives de 17,8 millions de dollars (15,8 millions de dollars en 2022-2023). Les charges générales et administratives comprennent des honoraires professionnels de 11,2 millions de dollars, soit 0,5 million de plus qu'à l'exercice précédent, principalement en raison de l'intensification des activités de revue diligente découlant de l'accroissement du volume de transactions. La revue diligente comprend une évaluation de la portée, de la conception, des risques et de la viabilité du projet. De plus, les honoraires professionnels pour des activités non transactionnelles comme les cadres d'investissement, de comptabilité et de gestion des risques ont contribué à l'augmentation d'un exercice à l'autre.

Les charges liées à la provision pour dépréciation de prêts s'élevaient à 5,4 millions de dollars en 2023-2024 (recouvrement lié à la provision pour dépréciation de prêts de 4,9 millions de dollars en 2022-2023). Il s'agit d'une provision pour dépréciation de prêts générale qui constitue une estimation du risque de crédit à court terme pour le portefeuille d'actifs qui devrait augmenter à mesure que davantage de capitaux seront déployés. Au cours de l'exercice précédent, la mise à jour du modèle de pertes sur créances attendues a donné lieu à un ajustement favorable d'une provision liée au secteur du transport en commun en raison d'une variation des courbes de probabilité de défaillance et des facteurs de perte en cas de défaillance.

Les charges d'élaboration de projets ont totalisé 2,2 millions de dollars en 2023-2024 (1,5 million de dollars en 2022-2023). Les charges liées à l'élaboration de projets sont principalement liées au financement d'accélération de projets que la BIC investit dans des travaux de revue diligente et de construction préliminaires afin d'accélérer des projets d'infrastructures à impact élevé dans lesquels la BIC prévoit d'effectuer un investissement à long terme. L'accélération de projets raccourcit les étapes critiques vers la construction et l'exploitation en (i) accélérant les activités de revue diligente, de planification et d'élaboration, qui pourraient comprendre des études techniques, des prévisions de la demande ou d'autres activités nécessaires pour établir l'analyse de rentabilisation du projet et (ii) raccourcissant les étapes critiques des projets à impact élevé dans lesquels la BIC prévoit d'investir dans le cadre du plan d'investissement global de la BIC. Le financement d'accélération de projets est soit passé en charges à mesure qu'il est engagé, soit capitalisé sur la durée du projet. Cette distinction dépend des caractéristiques de chaque projet.

Par rapport au budget

Revenus

Crédits gouvernementaux – Les revenus d'investissements pour 2023-2024 se sont établis à 3,4 milliards de dollars, soit dans la fourchette prévue d'environ 3,0 milliards de dollars à 5,0 milliards de dollars par année, compte tenu de la possibilité que le calendrier des grands projets complexes varie. Comme il a été mentionné précédemment, le calendrier des projets d'investissement de grande envergure varie considérablement, ce qui a contribué à l'écart par rapport au plan. La BIC a atteint la clôture financière de 29 investissements (25 en 2022-2023) et l'engagement moyen par clôture financière s'est établi à 128,0 millions de dollars.

Les revenus d'intérêts ont été supérieurs de 35,3 millions de dollars au montant prévu, ce qui est attribuable à une augmentation du taux d'intérêt effectif moyen des projets financés à ce jour et à des intérêts plus élevés que prévu sur la trésorerie et les investissements à court terme.

Charges

Les charges d'exploitation ont été de 14,1 millions de dollars inférieures aux prévisions, principalement en raison des charges liées à la rémunération (7,0 millions de dollars inférieures aux prévisions) et des charges administratives (4,9 millions de dollars inférieures aux prévisions). Ces deux écarts sont dus aux gains d'efficacité opérationnelle réalisés par la BIC grâce au report des recrutements et à la croissance du portefeuille.

Les charges d'élaboration de projets se sont élevées à 2,2 millions de dollars en 2023-2024, comparativement à 14,1 millions de dollars selon le budget. Comme indiqué ci-dessus, le financement d'accélération de projets est soit passé en charges à mesure qu'il est engagé, soit capitalisé sur la durée du projet. Cette distinction dépend des caractéristiques de chaque projet et est difficile à prévoir jusqu'à ce que les modalités définitives du projet soient finalisées. En 2023-2024, la BIC a affecté des capitaux à plusieurs projets qui ont été classés dans la catégorie d'accélération de projets, mais dont les coûts ont été capitalisés au solde du prêt. Notamment, le capital investi dans le premier investissement dans un projet d'ingénierie et de conception initiales visant à faire progresser la transition énergétique fait partie du programme d'accélération et a été capitalisé en 2023-2024.

La provision pour dépréciation de prêts s'est établie à 5,4 millions de dollars par rapport à une charge budgétée de 185,1 millions de dollars. 5,4 millions de dollars représentent une provision pour dépréciation de prêts générale liée au solde des prêts à recevoir, qui est une estimation à court terme de la perte (c'est-à-dire le montant probable de la défaillance au cours des 12 prochains mois), tandis que la provision budgétée de 185,1 millions de dollars a été estimée sur la base de la perte de crédit attendue sur la durée de vie du portefeuille. Le moment et la réalisation de la perte prévue pour la durée de vie et de la perte imprévue sont inconnus et difficiles à prévoir. Ce n'est que lorsque les pertes sont réalisées qu'elles sont entièrement constatées à titre de provision pour dépréciation de prêts spécifique dans les états financiers de la BIC. À ce jour, la BIC n'a subi aucune perte réalisée.

Efficacité opérationnelle

Pour l'exercice clos le 31 mars (en millions de dollars canadiens)	2024	2023	Variation
Total des clôtures financières*	12 805,3 \$	9 328,0 \$	3 477,3 \$
Prêts à recevoir	3 042,6	1 755,7	1 286,9
Charges d'exploitation	55,3	46,0	9,3
Charges hors exploitation			
Élaboration de projets	2,2	1,5	0,7
Provision pour prêts concessionnels	–	0,2	(0,2)
Provision pour dépréciation de prêts/(recouvrement)	5,4	(4,9)	10,3
Charges hors exploitation	7,6	(3,2)	10,8
Charges en % des clôtures financières			
Charges d'exploitation	0,4 %	0,5 %	(0,1 %)
Charges hors exploitation	0,1 %	0,0 %	0,1 %
Charges en % des prêts à recevoir			
Charges d'exploitation	1,8 %	2,6 %	(0,8 %)
Charges hors exploitation	0,2 %	(0,2 %)	0,4 %

* Les chiffres sont présentés nets de réductions, après la clôture financière.

Les charges d'exploitation de la BIC s'élèvent à 0,4 % du total des clôtures financières et à 1,8 % des prêts à recevoir, soit deux réductions par rapport à l'exercice précédent. Malgré l'augmentation absolue des charges d'exploitation, la BIC est devenue plus efficace dans la gestion de ses charges d'exploitation. Le total des charges hors exploitation, qui comprend les charges liées à l'élaboration de projets, la provision pour dépréciation de prêts/(recouvrement) et la provision pour prêts concessionnels, représente moins de 1 % des clôtures financières et des prêts à recevoir.

Pour l'exercice clos le 31 mars (en millions de dollars canadiens)	2024	2023	Variation
Total des clôtures financières*	12 805,3 \$	9 328,0 \$	3 477,3 \$
Total des décaissements	2 934,5	1 670,5	1 264,0
Taux d'intérêt effectif moyen pondéré	2,0 %	1,6 %	0,4 %
Total des décaissements en % du total des clôtures financières	22,9 %	17,9 %	5,0 %

* Les chiffres sont présentés nets de réductions, après la clôture financière.

La BIC s'efforce de croître et d'accélérer le rythme de développement des infrastructures partout au pays, mais elle demeure disciplinée dans son approche du capital déployé. Les projets sont financés à mesure que les étapes sont franchies, et la BIC les surveille activement pour s'assurer que les risques liés à la construction, à l'exploitation, à l'entretien, au cycle de vie et au rendement financier sont atténués avant l'avance de capital. Au fil du temps, le total des décaissements en pourcentage du total des clôtures financières augmentera, et les intérêts gagnés sur les investissements de la BIC ressembleront au taux d'intérêt effectif du portefeuille. Depuis l'exercice précédent, le taux d'intérêt effectif moyen pondéré a augmenté de 0,4 % pour s'établir à 2,0 %.

Comme indiqué dans la section 3, Faits saillants de 2023-2024, 40 projets sont en cours de construction à la clôture de l'exercice 2023-2024, et 2 projets ont été achevés. Les promoteurs de projet gèrent adéquatement les risques liés au développement qui ont été identifiés, comme les retards au calendrier, les perturbations de la chaîne d'approvisionnement et l'inflation des coûts en raison de pénuries de main-d'œuvre ou de matériaux. Dans ces circonstances limitées, les promoteurs de projet s'efforcent de rattraper le temps perdu et de prévenir les retards futurs et ont soit augmenté le montant de leur engagement en faveur d'un projet, soit utilisé la réserve pour éventualités disponible. La BIC n'a pas augmenté son engagement à l'égard d'un projet en raison de dépassements de coûts, et elle n'a pas prolongé de plus de cinq mois la période de disponibilité de son prêt pour tenir compte des retards. Globalement, la construction progresse bien dans l'ensemble du portefeuille.



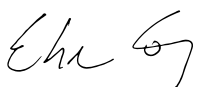
ÉTATS FINANCIERS

Rapport annuel
2023-2024

États financiers

Responsabilité de la direction à l'égard des renseignements financiers

La direction est responsable de la préparation des états de la situation financière, des états des résultats et de l'excédent cumulé, des états de l'évolution des actifs financiers nets, des tableaux des flux de trésorerie et des notes afférentes (collectivement, les « états financiers ») de la Banque de l'infrastructure du Canada (« BIC » ou « la Société ») conformément aux Normes internationales d'information financière pour le secteur public ainsi que d'assurer la conformité auprès des autorités applicables. Les renseignements contenus dans ces documents comprennent normalement des montants nécessitant des estimations fondées sur un jugement éclairé quant aux résultats prévus des transactions et des activités en cours. La direction est responsable d'assurer l'uniformité entre les renseignements financiers présentés ailleurs dans le présent rapport annuel et les états financiers. Aux fins de l'acquittement de sa responsabilité en matière d'intégrité, de fidélité et de qualité des états financiers et des systèmes comptables dont ils sont dérivés, la direction maintient un système des contrôles internes permettant d'assurer dans une mesure raisonnable l'autorisation des transactions, la protection des actifs, la tenue des registres appropriés et la conformité à l'égard des autorités applicables. Les auditeurs externes ont pleinement et librement accès au comité des finances et de l'audit du conseil d'administration qui est chargé de superviser et d'examiner les responsabilités de la direction en matière de contrôle interne et d'information financière. Le conseil d'administration, par l'entremise du comité des finances et de l'audit, qui est entièrement composé de membres du conseil indépendants, est chargé d'examiner et d'approuver les états financiers audités. Les auditeurs indépendants de la BIC, BDO Canada s.r.l./S.E.N.C.R.L, comptables professionnels agréés, et le Bureau du vérificateur général du Canada ont audité les états financiers de la BIC, et leur rapport précise la portée de leur audit ainsi que leur opinion sur ces états financiers.



Ehren Cory

Président-directeur général

20 juin 2024



Evelyn Joerg

Cheffe de la direction financière



RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

Au ministre du Logement, de l'Infrastructure et des Collectivités

Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la Banque de l'infrastructure du Canada (la « Société »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2024, et l'état des résultats et de l'excédent accumulé, l'état de l'évolution des actifs financiers nets et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 mars 2024, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de ses actifs financiers nets et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport annuel 2023-2024, mais ne comprennent pas les états financiers et notre rapport des auditeurs sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit,

ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. Nous avons obtenu le rapport annuel 2023-2024 avant la date du présent rapport des auditeurs. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait dans le présent rapport des auditeurs. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Société.

Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport des auditeurs contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Société à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Rapport relatif à la conformité aux autorisations spécifiées

Opinion

Nous avons effectué l'audit de la conformité aux autorisations spécifiées des opérations de la Banque de l'infrastructure du Canada dont nous avons pris connaissance durant l'audit des états financiers. Les autorisations spécifiées à l'égard desquelles l'audit de la conformité a été effectué sont les suivantes : la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et ses règlements, la *Loi sur la Banque de l'infrastructure du Canada* ainsi que les règlements administratifs de la Banque de l'infrastructure du Canada.

À notre avis, les opérations de la Banque de l'infrastructure du Canada dont nous avons pris connaissance durant l'audit des états financiers sont conformes, dans tous leurs aspects significatifs, aux autorisations susmentionnées. De plus, conformément aux exigences de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, nous déclarons qu'à notre avis les principes comptables des Normes comptables canadiennes pour le secteur public ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Responsabilités de la direction à l'égard de la conformité aux autorisations spécifiées

La direction est responsable de la conformité de la Banque de l'infrastructure du Canada aux autorisations spécifiées indiquées ci-dessus, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la conformité de la Banque de l'infrastructure du Canada à ces autorisations spécifiées.

Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit de la conformité aux autorisations spécifiées

Nos responsabilités d'audit comprennent la planification et la mise en œuvre de procédures visant la formulation d'une opinion d'audit et la délivrance d'un rapport sur la question de savoir si les opérations dont nous avons pris connaissance durant l'audit des états financiers sont en conformité avec les exigences spécifiées susmentionnées.

Pour la vérificatrice générale du Canada,



Mathieu Le Sage, CPA
Directeur principal

Ottawa, Canada
Le 20 juin 2024

BDO Canada s.r.l./S.E.N.C. R.L.

Comptables professionnels agréés,
Experts-comptables autorisés

Toronto, Canada
Le 20 juin 2024

➤ État de la situation financière

Au 31 mars	Note	2024	2023
(en milliers de dollars canadiens)			
Actifs financiers			
Trésorerie et trésorerie affectée	3	310 160 \$	121 353 \$
Financement public à recevoir	5	9 579 180	7 546 298
Prêts à recevoir	4	3 042 649	1 755 711
Intérêts et autres créances		5 079	7 838
		12 937 068	9 431 200
Passifs			
Comptes créditeurs et charges à payer		15 389	18 010
Passifs différés		6 250	3 897
		21 639	21 907
Actifs financiers nets		12 915 429	9 409 293
Actifs non financiers			
Immobilisations corporelles		2 508	2 018
Charges payées d'avance		534	277
		3 042	2 295
Excédent accumulé		12 918 471 \$	9 411 588 \$

Engagements (note 9)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Au nom du conseil d'administration :



Michèle Colpron

Présidente, Comité des
finances et de l'audit

20 juin 2024



Jane Bird

Présidente par intérim, Conseil
d'administration

➤ État des résultats et de l'excédent accumulé

Pour l'exercice clos le 31 mars	Note	2024		2023
(en milliers de dollars canadiens)		Budget	Données réelles	Données réelles
Revenus				
Crédits publics – investissements	5	4 597 088 \$	3 444 444 \$	4 448 926 \$
Crédits publics – exploitation		91 616	66 200	51 500
Revenus d'intérêts		23 923	59 184	29 712
		4 712 627	3 569 828	4 530 138
Charges				
Rémunération		44 507	37 483	30 225
Générales et administratives		24 861	17 816	15 763
Élaboration de projets		14 100	2 232	1 479
Provision pour prêts concessionnels		3 121	–	189
Provision pour dépréciation de prêts/(recouvrement)	4	185 105	5 414	(4 852)
		271 694	62 945	42 804
Excédent annuel		4 440 933	3 506 883	4 487 334
Excédent accumulé, début de l'exercice		9 411 588	9 411 588	4 924 254
Excédent accumulé, fin de l'exercice		13 852 521 \$	12 918 471 \$	9 411 588 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

État de l'évolution des actifs financiers nets

Pour l'exercice clos le 31 mars	Note	2024		2023
(en milliers de dollars canadiens)		Budget	Actual	Actual
Excédent annuel		4 440 933 \$	3 506 883 \$	4 487 334 \$
Variation des immobilisations corporelles – acquisitions		(1 882)	(1 111)	(535)
Variation des immobilisations corporelles – amortissements		634	621	466
Variation des charges payées d'avance		–	(257)	143
Actifs financiers nets, début de l'exercice		9 409 293	9 409 293	4 921 885
Actifs financiers nets, fin de l'exercice		13 848 978 \$	12 915 429 \$	9 409 293 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Tableau des flux de trésorerie

Pour l'exercice clos le 31 mars	Note	2024	2023
(en milliers de dollars canadiens)			
Entrées (sorties) de trésorerie et de trésorerie affectée liées à ce qui suit :			
Activités d'exploitation :			
Excédent annuel		3 506 883 \$	4 487 334 \$
Éléments sans effet sur la trésorerie :			
Intérêt capitalisé payé en nature	4	(25 235)	(23 083)
Amortissement des immobilisations corporelles		621	466
Provision pour dépréciation de prêts/ (recouvrement)	4	5 414	(4 852)
Provision pour prêts concessionnels	4	–	189
Augmentation de la provision pour prêts concessionnels	4	(13)	(4)
Variation du fonds de roulement hors trésorerie			
Financement public à recevoir	5	(2 032 882)	(4 115 976)
Intérêts et autres créances		2 759	(5 841)
Charges payées d'avance		(257)	143
Comptes créditeurs et charges à payer		(2 621)	7 369
Passifs différés		2 353	821
Sorties nettes de trésorerie liées aux prêts à recevoir	4	(1 267 104)	(270 218)
Total des entrées de trésorerie liées aux activités d'exploitation		189 918	76 348
Activités d'immobilisations :			
Acquisitions des immobilisations corporelles		(1 111)	(535)
Total des sorties de trésorerie liées aux activités d'immobilisations		(1 111)	(535)
Augmentation nette de la trésorerie et de la trésorerie affectée au cours de l'exercice			
Trésorerie et trésorerie affectée, début de l'exercice	3	121 353	45 540
Trésorerie et trésorerie affectée, fin de l'exercice	3	310 160 \$	121 353 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Notes aux états financiers

Pour l'exercice clos le 31 mars 2024

1. Loi constitutive, mission et activités de la Société :

La Banque de l'infrastructure du Canada (la « BIC » ou la « Société ») est une société d'État créée par une loi du Parlement (la *Loi sur la Banque de l'infrastructure du Canada* [la « *Loi sur la BIC* »]) le 22 juin 2017. Elle a été constituée en personne morale au Canada; elle est détenue en propriété exclusive par le gouvernement canadien. Le capital social de la BIC est réparti en 10 actions d'une valeur nominale de 10 dollars chacune (en dollars courants), soit un capital-actions total de 100 \$ (en dollars courants).

La BIC a pour mission de faire des investissements et de chercher à attirer des investissements d'investisseurs du secteur privé et d'investisseurs institutionnels dans des projets d'infrastructures situés au Canada ou en partie au Canada qui généreront des recettes et qui seront dans l'intérêt public, par exemple en soutenant des conditions favorables à la croissance économique ou en contribuant à la viabilité des infrastructures au Canada.

La BIC réalise des projets en collaboration avec des promoteurs des administrations fédérale, provinciales, territoriales, municipales et autochtones, ainsi qu'avec le secteur privé. Dans ce cadre, la BIC s'engage également dans l'élaboration de projets en ayant pour objectif de faciliter l'exécution des études, la production des rapports techniques et la réalisation des analyses nécessaires pour raccourcir les délais précédant l'investissement. L'élaboration de projets englobe par ailleurs l'accélération de projets qui comprend les charges liées aux travaux de construction préliminaires afin d'accélérer des projets d'infrastructures à impact élevé dans lesquels la BIC prévoit d'effectuer un investissement à long terme.

Conformément à la *Loi sur la BIC*, la BIC a également le mandat de fournir des services-conseils de façon à « fournir des avis à tous les ordres de gouvernement à l'égard de projets d'infrastructures » et « d'agir à titre de centre d'expertise en projets d'infrastructures impliquant des investissements significatifs d'investisseurs du secteur privé ou d'investisseurs institutionnels ». Ainsi, la BIC fournit des conseils sur la façon de structurer les projets afin d'optimiser les résultats obtenus dans l'intérêt public tout en attirant des investissements privés et institutionnels et en générant des revenus.

La BIC reçoit des crédits du gouvernement du Canada. Le Parlement a autorisé un financement total d'au plus 35 milliards de dollars (ce montant total pouvant toutefois être augmenté par une loi de crédits) à la BIC ainsi que l'autorisation d'investir dans des transactions d'infrastructure. Sur ces 35 milliards de dollars, le gouvernement du Canada permettra jusqu'à 15 milliards de dollars au titre de son cadre financier qui

visé à catalyser les projets qui profitent à la population canadienne, et il donnera à la BIC la souplesse et la latitude nécessaires pour utiliser son capital pour innover et prendre plus de risques que le marché ne le fera.

La BIC utilisera de nombreux instruments financiers, soit des prêts, des investissements en capitaux propres et, le cas échéant, des garanties de prêt afin de mobiliser des investissements privés là où aucun investissement n'aurait lieu autrement. La société d'État décidera de l'utilisation des différents types d'instruments financiers en fonction des caractéristiques uniques de chaque transaction. Le modèle de la BIC vise à mobiliser des investissements privés et institutionnels et à en tirer profit de même qu'à associer les rendements financiers à l'achalandage et au risque lié aux recettes des projets d'infrastructure. Pour attirer des investissements privés et institutionnels vers des projets, un soutien pourrait être fourni à des taux inférieurs à ceux du marché, à des conditions plus flexibles ou sur une base subordonnée. Outre ce financement, la BIC devrait réaliser des investissements dans des projets qui servent l'intérêt public dans ses secteurs prioritaires du transport en commun, de l'énergie propre, des infrastructures vertes, d'Internet haut débit et du commerce et transport.

La BIC n'est pas mandataire de Sa Majesté le Roi du chef du Canada, sauf lorsqu'elle i) conseille les ministres de Sa Majesté du chef du Canada, ministères, conseils, commissions et organismes fédéraux, ainsi que les sociétés d'État, au sens du paragraphe 83(1) de la *Loi sur la gestion des finances publiques* (Canada) (la « LGFP »), sur les investissements dans des projets d'infrastructures; ii) recueille et diffuse des données au titre de la *Loi sur la BIC*; iii) agit pour le compte du gouvernement fédéral pour la prestation de services ou de programmes et la fourniture d'une aide financière, aux termes de la *Loi sur la BIC*; et iv) mène toute activité d'infrastructure canadienne utile à la réalisation de sa mission que le gouverneur en conseil peut préciser par décret. La BIC est également nommée dans la Partie I de l'Annexe III de la LGFP.

Conformément à l'alinéa 149(1)d) de la *Loi de l'impôt sur le revenu*, la BIC est exemptée de l'impôt fédéral sur le revenu.

La BIC rend compte de ses activités au Parlement par l'intermédiaire du ministre du Logement, de l'Infrastructure et des Collectivités.

2. Résumé des principales méthodes comptables :

a. **Base d'établissement :**

Les présents états financiers ont été préparés conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, telles qu'elles ont été publiées par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public des Comptables professionnels agréés du Canada. Tous les montants présentés dans ces états financiers et les notes sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire.

b. **Chiffres du budget :**

Les données budgétaires sont présentées dans l'état des résultats et de l'excédent accumulé, et dans l'état de l'évolution des actifs financiers nets. Les données budgétaires présentées pour 2024 sont tirées des projections et des estimations de la première année du plan d'entreprise 2023-2024 à 2027-2028 approuvé.

c. **Trésorerie et trésorerie affectée :**

La trésorerie et la trésorerie affectée comprennent les fonds déposés à court terme dans des comptes bancaires auprès d'institutions financières qui sont des banques à charte canadiennes et la trésorerie affectée externes en vertu d'ententes conclues entre la BIC et des parties externes qui stipulent l'utilisation de la trésorerie.

En vertu de la *Loi sur la BIC*, le ministre des Finances peut verser à la Société au plus 35 milliards de dollars (ce montant total pouvant toutefois être augmenté par une loi de crédits). La BIC présente périodiquement des demandes de crédits du ministère des Finances qui sont conformes au plan d'entreprise approuvé de la BIC et qui sont fondées sur des prévisions des besoins. Les décaissements de trésorerie réels peuvent différer des prévisions, ce qui, en plus de la trésorerie affectée, contribue au solde de la trésorerie et de la trésorerie soumise à restrictions.

d. **Financement public :**

Les crédits publics sont comptabilisés dans la période au cours de laquelle le transfert est autorisé et tous les critères d'admissibilité sont remplis. Un montant à recevoir est comptabilisé lorsque la BIC obtient le contrôle des ressources qui répondent à la définition d'un actif et lorsqu'il est prévu que l'entrée de ressources se produira et que leur valeur peut être évaluée de façon fiable. Les crédits d'exploitation et les crédits d'immobilisations sont comptabilisés lorsque la trésorerie est reçue. Les crédits d'investissement sont comptabilisés au moment où un investissement atteint la clôture financière (c.-à-d. que des ententes exécutoires avec des contreparties ont été conclus).

e. Instruments financiers :

Prêts à recevoir

Les prêts sont initialement comptabilisés au coût, soit au moment où surviennent les sorties de fonds, puis évalués au coût après amortissement moins les provisions pour dépréciation de prêts et les radiations.

Lorsqu'un prêt est jugé considérablement concessionnel par rapport à sa valeur nominale en actualisant le coût d'emprunt moyen du gouvernement du Canada, il est comptabilisé à un coût équivalant à la valeur nominale moins l'escompte, au prorata, à mesure que les fonds sont avancés. La valeur comptabilisée du prêt à la date d'émission correspond à sa valeur nominale, contrebalancée par l'escompte, qui est amorti par imputation aux produits de manière logique et systématique sur la durée du prêt selon la méthode du taux d'intérêt effectif (« TIE »).

L'escompte serait d'abord passé en charges, puis amorti en augmentant le solde du prêt et en portant au crédit les revenus.

Les coûts de transaction admissibles sont inclus dans la valeur comptable initiale du prêt et amortis par imputation aux résultats selon la méthode du TIE.

Autres actifs/passifs financiers

La trésorerie et la trésorerie affectée, les comptes débiteurs de parties liées et les comptes créditeurs et charges à payer de la BIC sont évalués au coût amorti.

Dépréciation des actifs financiers

À chaque date de référence, la BIC évalue tous les actifs financiers ou groupes d'actifs financiers afin de déterminer s'il existe une détérioration du crédit ou une indication objective de dépréciation qui contribuent à une provision pour dépréciation qui est comptabilisée afin que l'actif financier reflète sa valeur recouvrable nette prévue. La provision pour dépréciation reflète la recouvrabilité et le risque de perte en fonction des événements passés, des circonstances actuelles et de toutes les informations disponibles à la date de préparation des états financiers.

La provision pour moins-value générale s'applique aux prêts en cours et est fondée sur une estimation à court terme du risque de crédit du portefeuille qui est surveillée de façon continue et rajustée en fonction de l'évolution du risque de crédit. Une réduction de la provision générale pour dépréciation donnerait lieu à un recouvrement. Une provision pour moins-value particulière est établie dans les cas d'événements de dépréciation connus (par extension, les radiations) qui s'appliquent à tous les actifs financiers qui réduiraient leur capacité de récupération prévue. Si la provision pour dépréciation spécifique diminue par la suite, la dépréciation ne sera pas contrepassée. Le recouvrement des montants radiés ne serait comptabilisé à titre de revenus qu'au moment de leur réception.

f. Incertitude des mesures :

Dans le cadre de la préparation des états financiers conformément aux NCSP, la direction est tenue de formuler des jugements, des estimations et des hypothèses subjectives qui influent sur les valeurs comptables de certains actifs et passifs, ainsi que sur les montants déclarés de revenus et de charges enregistrés durant la période. Des changements importants dans les hypothèses sous-jacentes pourraient entraîner des changements importants dans les jugements et les estimations correspondants. Par conséquent, la direction revoit régulièrement ces hypothèses. Les révisions des jugements et des estimations comptables sont comptabilisées de manière prospective, c'est-à-dire dans la période au cours de laquelle les jugements et estimations sont révisés et dans toute période future affectée.

La direction utilise des hypothèses pour établir la provision pour dépréciation des prêts de la BIC, comme la méthode de cotation interne du crédit de la BIC et d'autres facteurs principaux décrits à la note 8, et estime le moment des décaissements et des remboursements prévus qui ont une incidence sur le taux d'intérêt effectif sur les prêts. Lorsque les résultats réels diffèrent des estimations et des hypothèses, l'impact sera comptabilisé dans les périodes futures lorsque l'écart sera connu.

g. Immobilisations corporelles :

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au prix coûtant moins l'amortissement cumulé, et le cumul des pertes de valeur, s'il y a lieu. Le coût d'une immobilisation corporelle comprend son prix d'achat et tous les coûts directement attribuables à l'acquisition, à la construction, au développement ou à l'amélioration de l'immobilisation corporelle, y compris l'installation de l'immobilisation à l'endroit et dans l'état nécessaires à son utilisation prévue. Le coût des immobilisations corporelles utilisées est amorti sur leur durée de vie utile estimative comme suit :

Actifs	Méthode d'amortissement	Évaluation
Améliorations locatives	linéaire	Le moindre de la durée de location et de la vie utile
Logiciels	linéaire	5 ans
Matériel informatique	dégressif	55 %
Mobilier et matériel	dégressif	20 %

Les valeurs résiduelles, les durées d'utilité et les méthodes d'amortissement sont revues, et ajustées au besoin, au moins à chaque date d'établissement des états financiers.

Lorsque la situation indique qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité de la BIC de fournir des biens et des services, ou que la valeur des avantages économiques

futurs associés à l'immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur comptable nette, le coût de l'immobilisation corporelle est réduit pour refléter la baisse de valeur de l'immobilisation. La réduction de valeur nette est ensuite comptabilisée en charges dans les états des résultats et de l'excédent accumulé.

h. Passifs différés

Les passifs différés se composent des incitatifs de rendement à long terme courus, qui correspondent aux échelonnements temporels de la rémunération incitative gagnée, des revenus différés, des loyers à payer ou des améliorations locatives liés au contrat de location de locaux à bureaux amortis sur la durée du contrat de location.

i. Revenus d'intérêts :

Les revenus d'intérêts comprennent les intérêts sur les prêts à recevoir constatés en fonction de la valeur comptable du prêt selon la méthode du TIE, ainsi que les intérêts dérivés des soldes de trésorerie de l'exercice au cours duquel ils sont gagnés. Les intérêts gagnés et comptabilisés à titre de revenus peuvent différer des intérêts reçus sur certains investissements dont les intérêts sont payés en nature et capitalisés, ce qui augmente le solde du prêt. Se reporter à la note 2(e) pour connaître l'impact sur les revenus d'intérêts lorsqu'un prêt est réputé être significativement concessionnel.

La méthode du TIE permet de calculer le coût amorti d'un actif financier et de répartir les revenus d'intérêts sur la période pertinente des revenus d'intérêt dans l'état des résultats et de l'excédent accumulé. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise avec exactitude le montant estimé des futurs paiements ou rentrées de fonds sur la durée de vie prévue de l'instrument financier ou, le cas échéant, sur une période plus courte pour obtenir la valeur nette comptable de l'actif financier. Pour calculer le TIE, la BIC estime les flux de trésorerie en tenant compte de toutes les modalités contractuelles de l'instrument financier (par exemple, les options de remboursement anticipé), mais sans tenir compte des pertes de crédit futures. Le calcul comprend tous les coûts payés ou reçus qui font partie intégrante du taux d'intérêt effectif, tels que les coûts des transactions et autres primes ou escomptes.

j. Contrats de location :

La BIC conclut des contrats de location-exploitation pour ses locaux à bureaux et ses locaux d'entreposage, qui sont comptabilisés sur une base linéaire sur la durée du contrat de location.

k. Transactions inter-entités et transactions avec des parties liées :

Les transactions inter-entités sont des opérations entre entités sous contrôle commun du gouvernement du Canada et sont comptabilisées à la valeur comptable, à moins qu'elles ne soient conclues selon des modalités semblables à celles qui ont été adoptées si les entités n'avaient pas de lien de dépendance, ce qui exige que les transactions inter-entités soient comptabilisées à la valeur d'échange.

Les transactions avec des parties liées, autres que les transactions inter-entités, sont comptabilisées à la valeur d'échange.

l. Normes comptables récemment adoptées

La BIC a adopté la NCSP 3400, Produits, en date du 1^{er} avril 2023. La nouvelle norme établit des orientations générales sur la manière de comptabiliser et de présenter les revenus. L'adoption de cette norme n'a pas eu d'incidence importante sur l'état des résultats et de l'excédent accumulé de la BIC.

m. Reclassification des chiffres de la période précédente :

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2024, la BIC a revu la présentation de certains postes au sein des états financiers afin d'améliorer la clarté et l'utilité de l'information financière. En conséquence, la BIC a modifié le regroupement des postes présentés dans l'état de la situation financière et l'état des flux de trésorerie et a reclassé des montants dans la note 9(b). En conséquence, les chiffres de la période précédente ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation de l'année en cours. Ces changements n'ont pas eu d'incidence sur l'excédent cumulé, l'excédent annuel ou les actifs financiers nets de la BIC pour la période comparative.

3. Trésorerie et trésorerie affectée :

Au 31 mars	2024	2023
Trésorerie	298 035 \$	121 353 \$
Trésorerie affectée	12 125	–
Trésorerie et trésorerie affectée	310 160 \$	121 353 \$

4. Prêts à recevoir :

Le portefeuille de prêts peut être assujéti à un certain nombre de modalités, dont des clauses restrictives, et être subordonné à une dette de premier rang ou être de rang égal à d'autres prêteurs.

Le tableau suivant présente les montants liés aux prêts à recevoir et à leur provision pour dépréciation de prêts (« PDP ») connexe par secteur :

Au 31 mars	2024			2023		
	Valeur comptable	PDP	Prêts à recevoir (net)	Valeur comptable	PDP	Prêts à recevoir (net)
Transport en commun	1 539 647 \$	(11 590) \$	1 528 057 \$	1 398 935 \$	(9 398) \$	1 389 537 \$
Énergie propre	747 085	(1 431)	745 654	125 994	(117)	125 877
Infrastructures vertes ¹	493 373	(1 588)	491 785	32 323	(97)	32 226
Internet haut débit	133 911	(494)	133 417	80 471	(131)	80 340
Commerce et transport	144 245	(509)	143 736	128 186	(455)	127 731
Total	3 058 261 \$	(15 612) \$	3 042 649 \$	1 765 909 \$	(10 198) \$	1 755 711 \$

¹Comprend les montants attribuables au financement d'accélération de projet capitalisé. Se reporter à la note 9, Engagements, pour plus de détails.

Le taux d'intérêt effectif moyen pondéré du portefeuille pour les projets financés à ce jour par la BIC est d'environ 2,0 % (1,6 % au 31 mars 2023) pour une durée pondérée moyenne de 17 ans (14 ans au 31 mars 2023).

De ces prêts, 15,0 millions de dollars ont été fournis directement aux municipalités (15,0 millions de dollars au 31 mars 2023) et 6,9 millions de dollars ont été fournis directement aux gouvernements autochtones (0,6 million de dollars au 31 mars 2023).

Le tableau suivant présente les variations de la valeur comptable des prêts à recevoir par la BIC :

Au 31 mars	2024	2023
Solde d'ouverture	1 755 711 \$	1 457 743 \$
Décaissements	1 263 987	261 570
Intérêt capitalisé payé en nature	25 235	23 083
Coûts des transactions (déduction faite de l'amortissement)	6 941	8 688
Provision pour prêts concessionnels	–	(189)
Augmentation de la provision pour prêts concessionnels	13	4
Remboursement du capital	(3 824)	(40)
Recouvrement pour dépréciation de prêts/ (provision)	(5 414)	4 852
Prêts à recevoir	3 042 649 \$	1 755 711 \$

La provision pour dépréciation de prêts se compose de la provision générale pour dépréciation de prêts de 15,6 millions de dollars au 31 mars 2024 (10,2 millions de dollars au 31 mars 2023) et de la provision spécifique pour dépréciation de prêts de néant au 31 mars 2024 (néant au 31 mars 2023).

Comme il est indiqué à la note 8, les sûretés servent à réduire au minimum les pertes qui seraient autrement subies en cas de défaillance. Les sûretés peuvent prendre différentes formes en fonction du type d'emprunteur ou de contrepartie, des actifs disponibles et de la structure et des conditions des obligations de crédit.

Voici des exemples de sûretés actuellement détenues par la BIC, sans égard à leur priorité :

- » Cessions de contrats importants
- » Prêts hypothécaires sur les sites des projets
- » Garanties d'actions des emprunteurs et des commandités
- » Actifs, biens et entreprises actuels et futurs des emprunteurs (y compris les autobus zéro émission)
- » Comptes bancaires de projets (c.-à-d. réserves pour service de la dette)

Selon le prêt, la BIC peut avoir un rang supérieur, pari passu ou subordonné à celui des autres prêteurs. Si elle est subordonnée, la sûreté sera soumise à un ordre de priorité en cas de liquidation, ce qui rend le recouvrement difficile à prévoir. Peu importe le rang, la valeur des sûretés fluctue souvent considérablement selon l'avancement des projets d'infrastructures sous-jacents.

En raison de la difficulté à évaluer les sûretés en place, la direction considère que l'exposition maximale au risque de crédit est égale au solde du prêt à recevoir.

Le tableau suivant illustre les remboursements du capital des prêts à recevoir en cours pour les cinq prochaines années et par la suite, à l'exclusion des intérêts ou des coûts de transaction (déduction faite de l'amortissement), de la désactualisation de la provision pour prêts concessionnels ou de la provision pour prêts concessionnels :

Pour l'exercice clos	le 31 mars 2024
2025	24 968 \$
2026	279 961
2027	58 150
2028	136 725
2029 et par la suite	2 539 107
Remboursements de capital des prêts à recevoir en cours	3 038 911 \$

5. Financement public à recevoir :

Conformément au processus de financement initial établi avec le gouvernement du Canada, la BIC reçoit des fonds au moyen de crédits publics pour les charges d'exploitation, les immobilisations – y compris les immobilisations corporelles assujetties à l'amortissement – et pour financer des investissements après l'amortissement.

Voici les précisions sur le financement public à recevoir :

Au 31 mars	2024	2023
Solde d'ouverture	7 546 298 \$	3 430 322 \$
Nouvelles ententes contractuelles d'investissement	3 721 954	4 651 036
Crédits publics reçus – investissements	(1 452 907)	(332 950)
Réductions nettes ¹ après la clôture financière	(236 165)	(202 110)
Financement public à recevoir	9 579 180 \$	7 546 298 \$

¹Se reporter à la note 9, Engagements, pour plus de détails.

6. Charges générales et administratives :

Pour l'exercice clos le 31 mars	2024	2023
Honoraires professionnels	11 224 \$	10 665 \$
Frais d'administration	5 971	4 632
Amortissement des immobilisations	621	466
Charges générales et administratives	17 816 \$	15 763 \$

7. Transactions inter-entités et transactions avec des parties liées :

La société est détenue à 100 % par le gouvernement du Canada et est liée, en termes de propriété commune, à tous les ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement du Canada. La société conclut des transactions avec ces entités dans le cours normal de ses activités, y compris des financements publics (note 2(d)), qui sont approuvés sous la forme d'une autorisation statutaire, ainsi que le plan d'entreprise annuel de la BIC.

Les responsables clés sont définis comme les membres de la direction ayant l'autorité et la responsabilité de la planification, de la direction et du contrôle des activités de la BIC, ainsi que les membres de leur famille proche, y compris les membres du conseil d'administration. Dans le cours normal de ses activités, la BIC peut effectuer des transactions avec des entités dans lesquelles les responsables clés de la BIC détiennent une participation ou sont membres du conseil d'administration ou de la direction d'une entité qui reçoit un financement de la BIC dans le cadre d'un projet d'infrastructures. Ces transactions sont effectuées à des conditions similaires à celles qui auraient été adoptées si les entités avaient traité dans des conditions de concurrence normale et sont comptabilisées à la valeur d'échange. Les responsables clés concernés sont tenus de s'abstenir de participer à toutes les discussions et décisions relatives à ces transactions.

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2024, la BIC a effectué des décaissements sur une entité (31 mars 2023 – aucune) dans laquelle un membre du conseil d'administration de la BIC exerce également les fonctions de membre du conseil d'administration de l'entité en question. L'approbation et la clôture financière de la transaction ont eu lieu avant l'existence d'une relation avec une partie liée. Le tableau ci-dessous résume l'impact de la transaction sur les états financiers de la BIC.

Au 31 mars	2024
Clôtures financières	600 000 \$
Prêts à recevoir	(61 371)
Engagement restant	538 629 \$

8. Instruments financiers et gestion des risques :

La BIC est exposée à divers risques financiers : risque de marché, risque de liquidité et risque de crédit. Le programme de gestion globale des risques de la BIC se concentre sur l'imprévisibilité des marchés financiers et économiques, et cherche à minimiser ses effets potentiels sur la performance financière de la Société.

Le conseil d'administration de la BIC a la responsabilité générale de l'établissement et de la supervision du cadre de gestion des risques de la Société, et approuve ses politiques de gestion des risques. Le cadre de gestion des risques de l'entreprise de la Société est établi afin de cerner les risques auxquels elle peut être exposée.

Le comité de l'impact et du risque de la Société supervise la façon dont la direction assure le suivi de la conformité aux politiques et aux procédures de gestion des risques de l'entreprise de la BIC et examine le caractère adéquat du cadre de gestion des risques par rapport aux risques auxquels elle peut être exposée.

Risque de marché

Le risque de marché est le risque de fluctuation de la juste valeur ou des flux de trésorerie futurs d'un instrument financier en raison des variations des cours du marché. Le principal risque de marché est lié aux taux d'intérêt, soit le risque de fluctuation de la juste valeur des flux de trésorerie futurs d'un instrument financier en raison des variations des taux d'intérêt du marché. Le taux d'intérêt sur les prêts à recevoir de la BIC est fixé au moment de la clôture financière ou, dans certains cas, variable, certains ayant une corrélation limitée avec le taux d'emprunt du gouvernement du Canada à une date ultérieure. Pour l'exercice clos le 31 mars 2024, aucun montant n'a été avancé pour des projets assortis d'un taux d'intérêt variable (néant au 31 mars 2023).

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'une entité éprouve des difficultés à honorer les obligations liées aux passifs financiers qui doivent être réglés par remise de trésorerie ou un autre actif financier. Le risque de liquidité est faible, car la BIC n'a pas de titres de créance à servir et reçoit un financement régulier du gouvernement du Canada. La BIC gère son risque de

liquidité en préparant des prévisions de flux de trésorerie pour les activités d'exploitation et d'investissement prévues et en les surveillant. En outre, le conseil d'administration examine et approuve les budgets d'exploitation et d'investissement de la BIC.

Le tableau suivant présente les échéances contractuelles (représentant les flux de trésorerie contractuels non actualisés) des passifs financiers :

	Valeur comptable	Flux de trésorerie contractuel	E2025	E2026	E2027	E2028	E2029
Comptes créditeurs et charges à payer	15 389 \$	15 389 \$	15 389 \$	– \$	– \$	– \$	– \$
Incitatifs de rendement à long terme	4 308	4 308	–	1 285	1 391	1 632	–
	19 697 \$	19 697 \$	15 389 \$	1 285 \$	1 391 \$	1 632 \$	– \$

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie manque à ses obligations contractuelles, entraînant une perte financière pour la BIC. La BIC investit dans une variété de prêts d'infrastructures allant de structures de financement de projets plus standard, comme des parcs éoliens, à des obligations dont les emprunteurs sont des entités juridiques. Les structures de prêts sont conçues pour atténuer le risque de crédit à la suite d'une revue diligente approfondie, y compris une analyse de crédit fondamentale approfondie. Cette revue diligente initiale est également appuyée par la surveillance continue des transactions et la production de rapports.

Les risques de crédit sont attribués à toutes les phases d'un projet ou d'une transaction, de la conception initiale à la construction et à l'exploitation jusqu'à l'échéance. Chaque risque pertinent est examiné et évalué de façon quantitative et qualitative, selon le cas. Cette analyse est effectuée par des spécialistes du crédit chevronnés qui travaillent en étroite collaboration avec d'autres secteurs de la BIC afin de bien comprendre le profil de risque de la transaction et de recommander des mesures d'atténuation appropriées et pertinentes. Les types de risques inhérents au portefeuille actuel de la BIC sont les suivants :

Risques	Exposition au risque	Facteurs atténuants
Risque lié à la construction/ Risque lié au déploiement	Dépassements de calendrier et de coûts, conception et technologie, entrepreneur et fournisseurs de l'ingénierie, de l'approvisionnement et de la construction (IAC)	Sécurité de l'entrepreneur et des fournisseurs, marge au calendrier, contingences pour la construction
Risque opérationnel	Estimation/volatilité des revenus, oscillation des coûts d'exploitation et du cycle de vie, entrepreneur en exploitation et entretien, modifications de la réglementation	Clauses restrictives, contingences budgétaires, réserves (comme les comptes de réserve pour le service de la dette et l'entretien), sécurité du fournisseur de services d'exploitation et d'entretien
Risque lié à la structure financière	Dette élevée, subordination, faible recouvrement	Structures hors atteinte en cas de faillite, droits d'intervention, participation au capital
Risque de contrepartie lié aux entités corporatives	Tendances sectorielles, contexte concurrentiel et levier financier	Engagements, garanties, etc.

Tel qu'il est décrit à la note 2(e), la BIC utilise une provision générale et une provision spécifique pour dépréciation pour reconnaître le risque lié à son portefeuille d'actifs. La provision générale pour dépréciation est calculée à court terme et représente une réserve générale de montants irrécouvrables à l'égard du portefeuille de prêts à la date de clôture. La provision est estimée en fonction d'une cote de crédit interne pour chaque investissement qui tient compte d'une évaluation des facteurs de risque présentés dans le tableau ci-dessus, ainsi que des conditions atténuantes prévues dans chaque convention de prêt. De plus, la provision générale pour dépréciation tient compte de l'incertitude économique à court terme et des pertes historiques sur des prêts comportant un risque de crédit similaire.

Pour les provisions spécifiques pour dépréciation, la BIC évalue si un prêt spécifique est déprécié à chaque date de clôture. La BIC considère qu'un actif financier est déprécié lorsqu'il existe une indication objective de dépréciation et qu'il est peu probable que l'emprunteur s'acquitte de ses obligations de crédit envers la BIC en totalité, sans recours de la part de la BIC à l'égard de mesures telles que la réalisation d'une garantie (le cas échéant). Se reporter à la note 4 pour une ventilation de la provision par secteur.

À la suite de la clôture d'une transaction par la BIC, l'exposition au risque de crédit fait l'objet d'un suivi régulier par le biais de l'évaluation des facteurs mentionnés ci-dessus. Le suivi est axé sur les événements pendant la construction (rapports du conseiller technique du prêteur, etc.) et la conformité est contrôlée régulièrement. Des examens complets sont effectués annuellement au moyen d'un processus d'examen

du crédit, et un suivi plus régulier est mené en cas de manquement aux conventions ou de tout autre problème ou événement ayant une incidence sur la transaction. Au 31 mars 2024, aucun montant n'était en souffrance (néant au 31 mars 2023). La BIC est exposée au risque de crédit, car 44 % des avances sont consenties à un emprunteur (77 % au 31 mars 2023), mais ne représentent que 10 % du total des clôtures financières (14 % au 31 mars 2023).

9. Engagements

a. Engagements relatifs à des contrats de location :

La BIC entretient actuellement trois contrats de location pour des bureaux situés à Toronto, à Montréal et à Calgary. Les bureaux à Toronto sont le lieu de travail principal de la BIC, et des membres du personnel supplémentaires sont situés à Montréal et à Calgary afin d'établir des relations et de soutenir les activités partout au pays.

Le 31 août 2017, la BIC a conclu des contrats de location à long terme visant des locaux pour bureaux et des espaces d'entreposage à Toronto. Chacun des deux contrats de location est assorti d'une durée de dix ans commençant le 1er juin 2018. La BIC a la possibilité de renouveler le contrat de location visant des locaux pour bureaux pour deux autres périodes consécutives de cinq années chacune. Depuis, la BIC a conclu deux autres contrats d'expansion et de modification des baux visant des locaux additionnels à la superficie locative initiale. Les modalités des expansions sont semblables à celles du contrat initial. Une partie des locaux destinés à l'expansion ont par la suite été sous-loués pour une durée de 18 mois.

La BIC ne bénéficie pas de tous les avantages et ne court pas tous les risques liés à la propriété; par conséquent, les locaux pour bureaux et espaces d'entreposage correspondent à la classification d'un contrat de location simple. La BIC comptabilise ces charges de location directement sur la durée du contrat de location. Les versements annuels cumulés pour chacune des cinq prochaines années et par la suite sont les suivants :

As at	March 31
2025	720 \$
2026	677
2027	696
2028	701
2029 et par la suite	3 929
Total des engagements relatifs à des contrats de location	6 723 \$

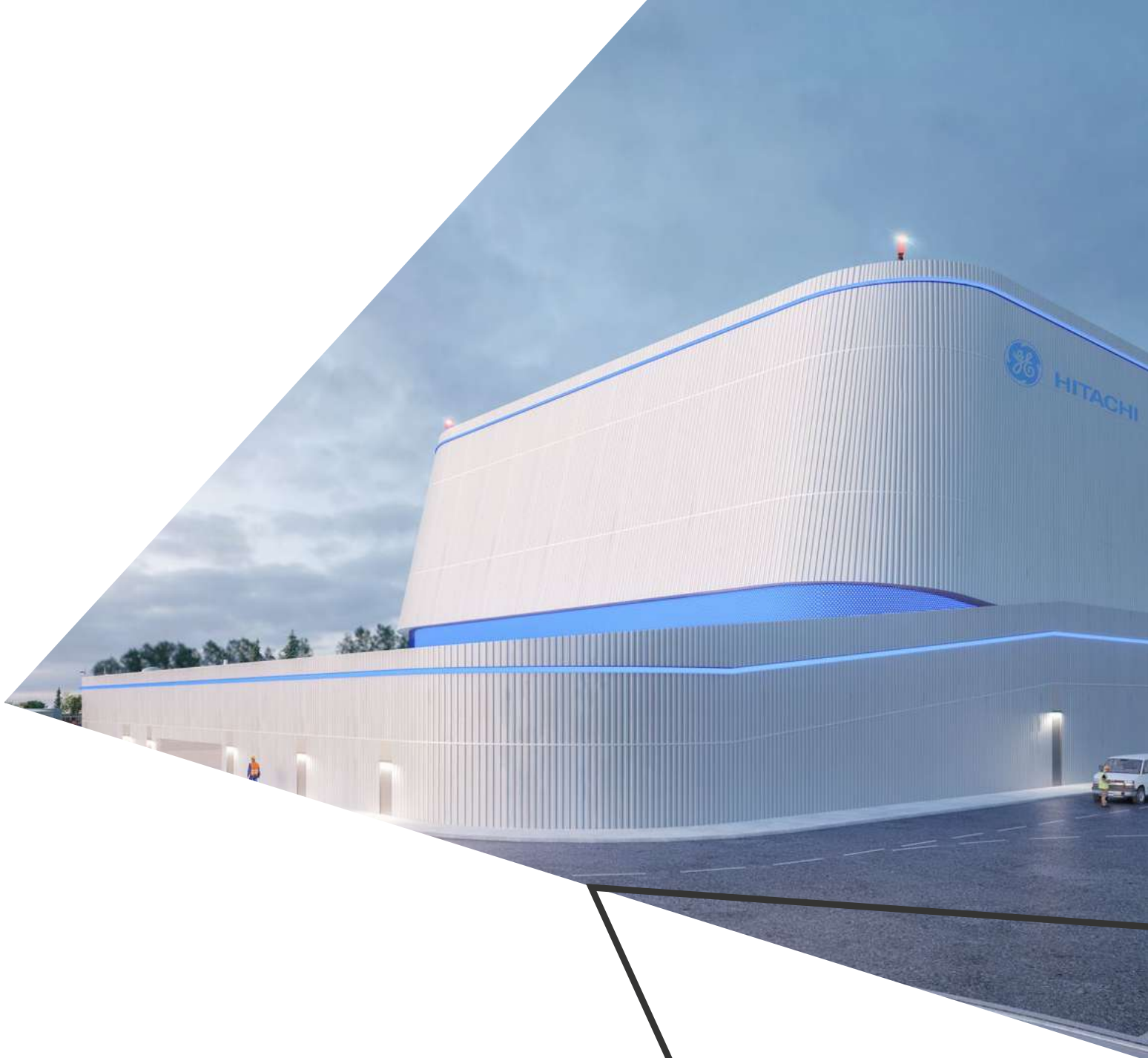
b. Clôtures financières :

Une clôture financière a lieu quand la BIC et ses partenaires d'investissement ont effectué toute la revue diligente et ont conclu des ententes exécutoires avec les contreparties. À la date de la clôture financière, la BIC s'engage à prêter un montant précis pour financer le projet d'infrastructures respectif. L'engagement de la BIC est réduit par les éléments suivants :

- » Réductions nettes, après la clôture financière de l'engagement de la BIC : Les modalités des facilités de crédit de la BIC sont structurées conformément à ses objectifs de fournir le soutien financier minimal nécessaire pour permettre la réalisation du projet d'infrastructures. Par conséquent, le capital engagé peut augmenter ou diminuer après la clôture financière, sous réserve des modalités de chaque convention de crédit respective.
- » Montants avancés (comptabilité de caisse) au projet d'infrastructures concerné : Le calendrier prévu et le montant des demandes de décaissements futures sont variables, car ils sont généralement fondés sur le remboursement des coûts admissibles engagés pour le projet. Les sommes avancées ne tiennent pas compte du fait que les intérêts sont capitalisés comme paiement en nature ou provisions pour dépréciation de prêts.

As at March 31	2024	2023
Transport en commun	3 332 840 \$	3 184 940 \$
Énergie propre	4 301 504	2 746 616
Infrastructures vertes	2 694 781	1 395 925
Internet haut débit	2 075 550	1 670 840
Commerce et transport	838 949	531 749
Total des clôtures financières	13 243 624	9 530 070
Montants avancés (comptabilité de caisse)	(2 930 107)	(1 670 549)
Réductions nettes après la clôture financière	(438 275)	(202 110)
Total des engagements lié aux clôtures financières	9 875 242 \$	7 657 411 \$

En plus du tableau ci-dessus, la BIC a un engagement en cours de 4,0 millions de dollars (néant au 31 mars 2023) pour des investissements d'accélération de projets, qui répond aux critères de capitalisation.



ANNEXE




Non audité

Rapport annuel
2023-2024

Annexe – Résumé des résultats de l'ACS+ par secteur




Non audité




L'analyse de l'ACS+ a été guidée par la méthodologie du ministère des Finances du Canada, axée sur le public utilisant les infrastructures. Les effets positifs sur la main-d'œuvre de la phase de construction des projets de la BIC ont été présentés séparément dans les résultats de l'analyse. L'analyse a permis de passer en revue les données existantes afin d'estimer les avantages dans l'ensemble des secteurs de la BIC, en utilisant un processus standard pour assurer l'établissement d'un rapport uniforme et impartial et pour saisir pleinement les effets sur divers groupes. Conformément à la méthodologie du ministère des Finances, les principales populations déclarées étaient le genre, la répartition du revenu et les groupes intergénérationnels. D'autres caractéristiques de populations diverses ont également été signalées lorsque des données étaient disponibles, par exemple les communautés autochtones, les régions rurales, les groupes de genres divers et les immigrant·es et les nouveaux·elles arrivant·es.




Impact de l'ACS+ – transactions d'infrastructures	
Secteur	Résumé de l'ACS+ par secteur
<p>Les projets de transport en commun visent à procurer des avantages à la population canadienne partout au pays en réduisant les émissions de GES et en reliant les collectivités</p> <p>Les personnes utilisant le transport en commun sont relativement équilibrées entre les genres (un peu plus de femmes) et sont généralement plus jeunes, plus diversifiées, plus urbaines et à faible revenu que le reste du Canada.</p>	<p>Genre :  <i>Hommes</i> <i>Femmes</i></p> <p>Revenu :  <i>Faible</i> <i>Élevé</i></p> <p>Cohorte d'âge :  <i>Jeunes</i> <i>Ainé-es</i></p> <p>Caractéristiques supplémentaires : Les projets du secteur du transport en commun de la BIC sont plus susceptibles d'être réalisés dans les zones urbaines et de banlieue.</p>

Impact de l'ACS+ – transactions d'infrastructures	
Secteur	Résumé de l'ACS+ par secteur
<p>Les projets d'énergie propre procurent des avantages à toute la population canadienne grâce à la réduction des GES. Plus l'électricité propre est abordable, plus elle soutient les ménages et l'économie et réduit les effets négatifs d'autres formes d'énergie.</p> <p>Les projets de la BIC dans ce domaine sont relativement équilibrés au niveau de la population, les collectivités urbaines et rurales/ éloignées bénéficiant de la nouvelle production, du stockage et de la transmission d'énergie propre. Les ménages à revenu élevé ont tendance à consommer davantage d'électricité. Toutefois, une énergie propre plus abordable offre des avantages progressifs aux ménages à faible revenu qui consacrent une part beaucoup plus importante du revenu familial à l'électricité.</p>	<p>Genre :</p> <p>Hommes  Femmes</p> <p>Revenu :</p> <p>Faible  Élevé</p> <p>Cohorte d'âge :</p> <p>Jeunes  Aîné-es</p> <p>Caractéristiques supplémentaires : Les collectivités rurales pourraient tirer parti du raccordement au réseau et de l'abandon du diesel dans le cadre de projets futurs. Les projets d'énergie propre sont aussi parfois situés dans des régions plus rurales, ce qui procure des avantages économiques indirects.</p>
<p>Les projets d'Internet haut débit sont destinés au bénéfice du public canadien qui n'a actuellement pas accès à un débit de 50/10 Mb/s.</p> <p>Jusqu'à maintenant, les investissements de la BIC dans ce secteur ont été effectués dans des régions rurales et à faible revenu, qui sont moins susceptibles d'avoir un accès actuel à Internet à un débit de 50/10 Mb/s et les avantages connexes.</p>	<p>Genre :</p> <p>Hommes  Femmes</p> <p>Revenu :</p> <p>Faible  Élevé</p> <p>Cohorte d'âge :</p> <p>Jeunes  Aîné-es</p> <p>Caractéristiques supplémentaires : Les projets d'Internet haut débit sont davantage axés sur les collectivités rurales et les communautés autochtones.</p>
<p>Les projets d'infrastructures vertes visent à procurer des avantages à la population canadienne partout au pays en réduisant les émissions de GES et appuient une économie décarbonée.</p> <p>Les projets de la BIC dans ce domaine sont très variés selon les sous-secteurs (allant des rénovations énergétiques de bâtiments aux infrastructures d'hydrogène), mais dans l'ensemble, on constate une plus grande utilisation urbaine, avec des avantages attendus pour tous les genres et niveaux de revenu.</p>	<p>Genre :</p> <p>Hommes  Femmes</p> <p>Revenu :</p> <p>Faible  Élevé</p> <p>Cohorte d'âge :</p> <p>Jeunes  Aîné-es</p> <p>Caractéristiques supplémentaires : Les deux projets du sous-secteur de l'eau et des eaux usées ont été menés en partenariat avec les communautés autochtones et au profit de celles-ci.</p>

Non audité

Impact de l'ACS+ – transactions d'infrastructures	
Secteur	Résumé de l'ACS+ par secteur
<p>Les projets de commerce et transport favorisent l'accroissement du commerce, la circulation des biens et des personnes et la croissance économique.</p> <p>L'impact dans ce secteur est susceptible de soutenir un grand pourcentage de la population canadienne. Jusqu'à maintenant, la plupart des projets de commerce de la BIC profitent aux collectivités rurales et aux communautés autochtones, comme les infrastructures agricoles dans les régions rurales de l'Alberta qui soutiennent le développement économique des entreprises agricoles.</p>	<p>Genre :  <i>Hommes</i> <i>Femmes</i></p> <p>Revenu :  <i>Faible</i> <i>Élevé</i></p> <p>Cohorte d'âge :  <i>Jeunes</i> <i>Ainé-es</i></p> <p>Caractéristiques supplémentaires : Les projets dans ce secteur ont jusqu'à maintenant généré des avantages disproportionnés pour les collectivités rurales et les communautés autochtones.</p>

Impact de l'ACS+ – infrastructures autochtones	
Secteur	Résumé de l'ACS+ par secteur
<p>Avantages des infrastructures autochtones – Les programmes de la BIC visent à soutenir les infrastructures en partenariat avec les peuples autochtones et au bénéfice de celles-ci de trois manières clés : des solutions de prêt ciblées pour les petites infrastructures communautaires afin de combler les lacunes en matière d'infrastructures dans les communautés autochtones; le financement de la participation autochtone à des projets d'infrastructures, y compris des prises de participation en capitaux propres; et la fourniture d'une expertise consultative pour aider à faire avancer des projets importants.</p> <p>Ces domaines d'activité de la BIC devraient profiter à un large nombre de communautés autochtones. Les peuples autochtones du Canada sont plus jeunes et ont un revenu moyen inférieur à celui de l'ensemble de la population.</p>	<p>Genre :  <i>Hommes</i> <i>Femmes</i></p> <p>Revenu :  <i>Faible</i> <i>Élevé</i></p> <p>Cohorte d'âge :  <i>Jeunes</i> <i>Ainé-es</i></p> <p>Caractéristiques supplémentaires : Les projets de la BIC en partenariat avec les peuples autochtones et au profit de celles-ci ont été réalisés principalement dans des régions rurales.</p>

Impact de l'ACS+ – phase de construction	
Secteur	Résumé de l'ACS+ par secteur
<p>Le secteur de la construction est principalement composé d'hommes, avec 88 % de la main-d'œuvre déclarée comme étant masculine.</p> <p>Le secteur compte une proportion croissante de membres du personnel de plus de 55 ans, mais demeure plus jeune en moyenne que la plupart de la main-d'œuvre. Le secteur de la construction présente des statistiques de revenus moyens.</p>	<p>Genre :  <i>Hommes</i> <i>Femmes</i></p> <p>Revenu :  <i>Faible</i> <i>Élevé</i></p> <p>Cohorte d'âge :  <i>Jeunes</i> <i>Ainé-es</i></p> <p>Caractéristiques supplémentaires : Les immigrantes et les nouveaux-elles arrivantes au Canada seraient sous-représentées dans la main-d'œuvre de la construction.</p>



CIB-BIC.CA

Contactez-nous

contact@cib-bic.ca

1-833-551-5245

Banque de l'infrastructure du Canada

150, rue King Ouest

Bureau 2309, C.P. 15

Toronto, Ontario M5H 1J9

Suivez-nous

